FR. GUERMONPREZ

Ce que devient le LEMIRISME

TOME II

PARIS (VIe)
J. ROUSSET, ÉDITEUR
12, Rue Monsieur le Prince
et 1, Rue Casimir-Delavigne
1912





CE QUE DEVIENT LE LEMIRISME

DU MÊME AUTEUR

Ce que dit M. l'abbé Lemire quand surgit la Doctrine ou la Discipline; 2 vol., Paris, 1910; 356 et 292 pages.

Études sur le Lemirisme : LAMENNAIS et LEMIRE; Paris, 1910 ; 88 pages.

Par où s'effectue la décadence du Lemirisme ; Paris, 1910; 224 pages.

M. l'abbé Lemire à côté des laïcisateurs ; Paris, 1911 ; 240 pages.

Études sur le Lemirisme : LECTURES DOCUMENTAIRES POUR LES JOURS DE TRANSITION; Paris, 1912; 210 pages.

M. l'abbé Lemire entraine ses électeurs vers la gauche.

Dans un article du *Cri des Flandres* (Hazebrouck, 24 sept. 1911), M. le Docteur Gustave Lancry, de Dunkerque, parle déjà du « catholicisme français, dans la mesure où, lui, abbé Lemire, peut le représenter. » Cette manière limitative est répétée en mai 1912. Elle est en contradiction avec le catholicisme, qui n'est catholique, qu'à la condition d'être universel.

Le journal républicain d'Hazebrouck n'y peut rien changer. « Nous sommes tous dans la main de Dieu, et nous et nos paroles, et toute la sagesse et la science d'agir, et l'instruction. » (*Sap.* VII, 16.) — En matière de catholicisme, il n'y a qu'un seul homme qualifié pour le représenter et surtout pour définir avec sagesse ce qui est l'instruction vraie. Cet homme unique c'est le Pape.

Quant à représenter le catholicisme, c'est dit

par le Pape Grégoire XVI, en termes très clairs, dans l'encyclique *Mirari vos*, du 15 août 1832. (p. 211 de l'édition de la Bonne Presse.)

« Nous venons maintenant à une cause, hélas! trop féconde des maux déplorables qui affligent à présent l'Eglise. Nous voulons dire l'*indifférentisme*, ou cette opinion funeste répandue partout par la fourberie des méchants, qu'on peut, par une profession de foi quelconque, obtenir le salut éternel de l'âme, pourvu qu'on ait des mœurs conformes à la justice et à la probité.

» Mais, dans une querelle si claire et si évidente, il vous sera sans doute facile d'arracher du milieu des peuples confiés à vos soins une erreur si pernicieuse. L'Apôtre nous en avertit : *il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême.* (Ephes. IV; 5.) — Qu'ils tremblent donc ceux qui s'imaginent que toute religion conduit par une voie facile au port de la félicité; qu'ils réfléchissent sérieusement sur le témoignage du Sauveur lui-même *qu'ils sont contre le Christ, dès lors qu'ils ne sont pas avec le Christ;* (S. Luc, XII; 23); qu'ils dissipent misérablement par là même qu'ils n'amassent point avec lui, et que, par conséquent, *ils périront éternellement sans aucun doute, s'ils ne gardent pas la foi catholique et s'ils ne la conservent entière et sans altération, nisi te-*

neant cathclicam fidem, eamque integram inviolatamque servaverint. (Symbol. S. Athanase.) — Qu'ils écoutent saint Jérôme racontant lui-même, qu'à l'époque où l'Eglise était partagée en trois parties, il répétait sans cesse, et avec une résolution inébranlable, à qui faisait effort pour l'attirer à lui : *quiconque est uni à la chaire de Pierre est avec moi.* (S. Hier. Ep. 58.) — En vain essayerait-on de se faire illusion, en disant que soi-même aussi on a été régénéré dans l'eau; car saint Augustin répondrait précisément : *il conserve aussi sa forme, le sarment séparé du cep ; mais que lui sert cette forme, s'il ne vit point de la racine?* (S. August. in Psal. contra part. Donat.) — Et Grégoire XVI continue l'enseignement de son Encyclique *Mirari vos*.

M. l'abbé Lemire l'a méconnu notoirement, lorsqu'il a fait intervenir son influence pendant la période électorale des 24 et 31 juillet 1910. Il s'agissait alors des élections cantonales; et le *Réveil du Nord*, quotidien radical-socialiste, a écrit, dès le lendemain de la journée du 24 juillet 1910, le triomphe de la politique inspirée par la Franc-maçonnerie.

« L'arrondissement d'Hazebrouck, qui a lui aussi les honneurs de la journée, remplace deux

conseillers généraux réactionnaires, MM. Masson-Beau et Duquesne, dans les cantons d'Hazebrouck-sud et de Merville, par deux conseillers généraux radicaux, MM. Vandenbusche et Demon... » C'est en vain que l'organe anticlérical fait le silence sur l'origine réelle d'un scrutin, qu'il ne pouvait prévoir.

Dans un article daté de Lille, 27 juillet 1910, O. de la Deûle a dit pour les lecteurs de *La Dépêche*, les résultats de la journée électorale.

« Après cela, si nous sommes disposés à faire comme tout le monde, et à laisser s'évanouir rapidement le souvenir d'une lutte qui n'aura rien eu de bien sensationnel, ce n'est pas encore une raison pour passer l'éponge sur certaines défections, dont l'ensemble a été qualifié, ici même, en des termes qui pourraient être encore plus sévères et dont l'ensemble constitue « la trahison religieuse », — le mot « apostasie » viendrait facilement sous la plume, — d'une partie des électeurs de l'arrondissement d'Hazebrouck.

» Hazebrouck-sud et Merville, deux sièges gagnés par les radicaux au conseil général, deux radicaux dont l'un, tout au moins, est notoirement franc-maçon, voilà l'un des premiers résultats de la belle politique inaugurée par le député Le-

mire dans l'un des arrondissements les plus catholiques de la France.

» Tout cela, sous le fallacieux prétexte de défendre une forme de gouvernement que personne ne songe à attaquer.

» Les frères Trois-Points étaient, jusqu'à présent, les seuls à revendiquer le monopole du républicanisme.

» Comme ils doivent rire de voir les naïfs qui les ont crus, les élèves qu'ils ont formés à leur école, emboîter le pas derrière leurs sophismes et finalement leur obtenir un succès que jamais, au grand jamais, ils n'auraient pu atteindre sans cette honteuse complicité.

» Si c'est là le prix de l'élection du député Lemire, que la responsabilité en soit légère à ceux, quels qu'ils soient, qui ont permis à ses électeurs de faire honneur à sa signature.

» C'est qu'il ne s'agit pas ici d'une manœuvre ou d'une tactique (1).

1. « C'est exactement le contraire de ce qui s'est passé à Boulogne, et de ce que nous aurions souhaité voir réussir à Haubourdin.

» A Boulogne, il s'agissait de déboulonner un franc-maçon dangereux et des plus qualifiés.

» Il n'y a, décidément, que des Boulonnais pour déboulonner proprement.

» Ils ont pris l'instrument qui s'offrait à eux et le frère Trois-Points a été jeté par terre.

» Mais il ne viendrait à la pensée d'aucun d'entre eux

» Il ne s'agit pas de ces candidatures qu'on ramasse, au risque de se salir les doigts, pour les jeter comme un projectile de rencontre à la tête d'un adversaire déplaisant.

» Ces candidatures radicales, le journal de M. Lemire les a faites siennes.

» Il a publié les professions de foi des élus radicaux du 24 février, il les a soutenus personnellement. C'est une véritable adhésion de principe qu'il a apportée à leurs doctrines...

» Et, ce faisant, les défenseurs de M. Lemire ont détourné de la destination que leur imposaient leurs croyances, des électeurs catholiques momentanément égarés.

» Ho! c'est tout à fait de la belle besogne...

» C'est la besogne de la franc-maçonnerie.

» Lisez ses journaux. Elle ne s'y trompe pas! »

Le *Réveil du Nord* n'a pas manqué de donner la riposte dès le lendemain jeudi 28 juillet 1910, en première page et par la plume prépondérante

---

de chanter les louanges de l'instrument ni même de le garder chez eux.

» Ils s'en sont servis, ils l'abandonnent, et c'est tout...

» C'est tout à fait le langage que tenaient nos amis du canton d'Haubourdin, et je ne vois qu'une chose à reprocher à la manœuvre qu'ils ont tentée, c'est de n'avoir pas réussi... » — O. de la Deûle.

de son rédacteur en chef, Docteur Gustave Desmons, médecin-principal de 2e cl. de l'Armée territoriale, officiel de la Légion d'Honneur, et surtout Grand-Maître-adjoint de tout le Rite écossais ancien accepté pour la France.

Cet article a le mérite de poser nettement la question; il place catégoriquement l'étiquette sur la situation, que d'autres voudraient obscurcir; il intitule son article : « *le Lemirisme.* »

« La *Dépêche-Nouvelliste* ne décolère pas. Dès le lendemain des élections législatives elle s'est empêtrée dans la soutane de M. l'abbé Lemire et depuis elle s'agite de la façon la plus ridicule.

» Par comble, *Le Cri des Flandres* lui a jeté dans les jambes le « bon M. Plichon », du nonce Montagnini... Et la galerie s'amuse!

» Lemire à gauche... C'était la petite note quotidienne, perfide; et voici que maintenant la rubrique change : c'est l'arrondissement d'Hazebrouck à gauche... Naturellement c'est le brave abbé, le pelé, le galeux, d'où nous vient tout le mal! Eh! songez donc, dans cet arrondissement, la citadelle des cléricaux racornis, réputée inabordable, voici qu'au conseil général deux vaillants républicains triomphent, Demont à Merville, Victor Vandenbussche à Hazebrouck. Abomina-

tion et désolation: « Recul, dit *La Dépêche*, subi dans cet arrondissement d'Hazebrouck parce qu'il est « *infesté* » de ce qu'on appelle le « *lemirisme* » qui mériterait plus exactement le qualificatif de « *trahison religieuse* »...

» Termes amers; le « spirituel » O. de la Deûle y ajoute encore : Pour lui c'est plus qu'une trahison religieuse, c'est une « *apostasie* »!

» Seulement, le « *lemirisme* » est si puissant là-bas, *le parti* « *démocrate chrétien* » s'y développe si rapidement, le désastre Margerin du Metz a été si complet, que la calotte n'opposait cette fois aucun candidat au citoyen Vandenbussche, se réservant de faire voter, par des manœuvres ténébreuses, pour la doublure d'un vague fonctionnaire que les électeurs viennent d'exécuter. Et le courant est si puissant, que l'on peut avancer, que si le canton de Bailleul était entré dans la bataille, le clérical Plichon eût mordu la poussière.

» Eh oui! Plichon sans concurrent aujourd'hui sera à terre demain, et nous espérons bien que c'est à Merville même, où il a su faire politiquement tant de dupes, que se lèvera son tombeur. On le sait bien à *La Dépêche* : de là la rage et tout le fiel des dévots et des libéraux.

» A propos de l'élection de M. Potié, à Hau-

bourdin, M. Langlais estimait que la matière du boulet qui frappe l'ennemi n'importe pas. Qu'il nous permette de lui répondre que nous pensons comme lui en ce qui concerne l'arrondissement d'Hazebrouck.

» Plichon par terre, eh bien, nous verrons; nous aurons en tout cas, devant nous, des hommes francs, sincères et loyaux. Cela nous changera de nos « racornis » haineux, vindicatifs et fourbes. — G. Desmons. »

Les journées électorales se suivent; mais elles ne se ressemblent pas toujours... En 1912, il s'agissait d'élections municipales et non plus cantonales; et, dans le foyer du *Lemirisme* à Hazebrouck, c'est l'élite du parti qui s'est engagée.

Le résultat en a été curieusement écrit par *L'Indépendant des Flandres :* « On se rend mieux compte, quelques jours après la campagne électorale, dit-il, de ce que le *Lemirisme* a semé d'incohérences et de troubles dans l'arrondissement d'Hazebrouck et dans les villes voisines où il avait la prétention de parler en maître (1).

» A Hazebrouck, M. l'abbé Lemire s'est brouil-

1. *L'Indépendant des Flandres*, 1re année, n° 29, Dunkerque, dimanche 2 juin 1912, p. 3.

lé à mort avec les radicaux; et il fut soutenu contre toute attente, par le Sous-préfet, qui crut de son devoir de témoigner une véritable hostilité envers des candidats, qui, pourtant, se recommandaient des plus purs principes du radicalisme. C'est ainsi que M. Vandamme et ses amis eurent à se plaindre (1) à bon droit, des procédés d'un fonctionnaire, qui partout ailleurs, eût été sévèrement rappelé à l'ordre. Il a paru de bonne politique de soutenir les lemiristes contre les véritables radicaux, parce que M. le Sous-Préfet s'imaginait avoir sous la main les gens aptes à démolir l'union des libéraux d'une part; et, d'autre part, à faire pénétrer dans la masse la *doctrine laïque et sectaire*, avec laquelle il semble urgent d'*empoisonner* tout l'arrondissement.

» Nous comprenons très bien le mécontentement des radicaux; ce n'est pas la peine d'avoir combattu depuis tant d'années pour la diffusion des principes du Bloc! Il leur semble souverainement injuste d'être lâchés pour des soi-disants radicaux mauvais teint, qui n'ont d'autre recommandation que les embarras qu'ils s'ingénient à créer aux catholiques.

---

1. MM. Vandamme, Bugette et P. Dupont se sont groupés pour écrire au moins quatre lettres publiques; et répudier impitoyablement toute compromission avec le *Lemirisme*.

» Nous nous permettons de faire observer aux radicaux qu'ils n'ont pas envisagé un point très important : ils ne sont pas *francs-maçons*, tandis que, *chez les lemiristes, on l'est jusqu'à la moelle des os*. C'est là tout le mystère...

» A Bailleul, la tactique fut tout autre. Les lemiristes ne se sont pas sentis assez forts pour marcher isolément au scrutin. Ils ont alors fait alliance avec les radicaux; et, naturellement, ont appelé sur l'association les bénédictions de la Sous-préfecture. Ils ont alors fait sonner bien haut leurs relations cordiales avec les fonctionnaires du Gouvernement et ont promis cyniquement à qui leur prêterait un concours, même discret, la pluie bienfaisante des faveurs gouvernementales. C'était l'étalage honteux de la candidature officielle, la pression électorale la moins dissimulée.

« Il est à peine besoin de dire que tant de machiavélisme a abouti à la plus lamentable défaite. A Hazebrouck comme à Bailleul, nos braves populations flamandes ont montré qu'elles avaient horreur de tant de duplicité et de tant de combinaisons louches. Nous les félicitons » (1).

---

1. *L'Indépendant des Flandres*, 1re année, n° 29, Dunkerque, dimanche 2 juin 1912, p. 3.

Par tradition catholique, on a senti le piège tendu aux hommes de bonne foi.

Dans son Encyclique *Mirari vos* (15 août 1832), Grégoire XVI a magnifiquement enseigné qu'on ne peut pas, par une profession de foi quelconque obtenir le salut éternel de l'âme. « De cette source empoisonnée de l'*indifférentisme*, découle cette maxime fausse et absurde ou plutôt ce délire: qu'on doit procurer et garantir à chacun la *liberté de conscience*; erreur des plus contagieuses, à laquelle aplanit la voie cette liberté absolue et sans frein des opinions qui, pour la ruine de l'Eglise et de l'Etat, va se répandant de toutes parts, et que certains hommes, par un excès d'impudence, ne craignent pas de représenter comme avantageuse à la religion. Eh! *quelle mort plus funeste pour les âmes que la liberté de l'erreur!* disait saint Augustin. (S. Aug. Ep. 166.) En voyant ôter ainsi aux hommes tout frein capable de les retenir dans les sentiers de la vérité, entraînés qu'ils sont déjà à leur perte par un naturel enclin au mal, c'est en vérité que Nous disons qu'il est ouvert ce *puits de l'abîme* (Apocalyps. IX, 3), d'où saint Jean vit monter une fumée qui obscurcissait le soleil, et des sauterelles sortir pour la dévastation de la terre. De

là, en effet, le peu de stabilité des esprits; de là la corruption toujours croissante des jeunes gens; de là, dans le peuple, le mépris des droits sacrés, des choses et des lois les plus saintes; de là, en un mot, le fléau le plus funeste qui puisse ravager les Etats; car, l'expérience nous l'atteste et l'antiquité la plus reculée nous l'apprend : pour amener la destruction des Etats les plus riches, les plus puissants, les plus glorieux, les plus florissants, il n'a fallu que cette liberté sans frein des opinions, cette licence des discours publics, cette ardeur pour les innovations. » (pp. 211, 213.)

Le Modernisme en politique est donc nettement dénoncé aux catholiques depuis soixante ans, dans le but de les prémunir contre les séductions du poison, introduit subrepticement par les Francs-maçons et les radicaux, au moyen des prétendus Droits de l'Homme et des faux principes de la Révolution.

Après avoir été temporairement égarés, les catholiques de Flandre se sont repris : ils demeurent dans la tradition de leurs ancêtres : ils savent que le Pape est seul qualifié pour *représenter* le Catholicisme pour la France, aussi bien que pour les

autres pays; ils restent catholiques *dans la mesure* donnée par l'enseignement du Pape.

Avec la Doctrine du Pape, ils s'enferment dans le Catholicisme intégral, comme dans une citadelle inexpugnable.

Comment un catholique est dans l'Union Républicaine.

La dénomination d'Union Républicaine est dépourvue de valeur intrinsèque; elle a été employée pour grouper des personnalités de valeur disparate et d'opinions contradictoires. Le premier mot a servi à faire croire que la juxtaposition des unités pouvait être durable. L'adjectif a servi à tous ceux, qui ne voulaient point participer personnellement à un bouleversement. On comprend que, selon les villes, cette même étiquette ait pu servir, d'un côté aux catholiques, d'un autre côté aux indifférents, ailleurs encore aux persécuteurs.

Pour Hazebrouck, la dénomination a couvert simultanément vingt-sept candidats au Conseil municipal, tous connus par leurs concitoyens. Pour caractériser la liste, on a compté les personnalités connues pour n'aller jamais à l'Eglise et, par conséquent, pour afficher de l'indifférence, sinon

de l'hostilité, pour la Religion catholique. On en a compté quinze, parmi lesquels onze affectent un parti pris notoire et obstiné.

C'est pour répondre à l'objection prévue des choix aussi mauvais, que *Le Cri des Flandres* a présenté lui-même son Union Républicaine : (Hazebrouck, 3e année, n° 61, dimanche, 28 avril 1912, page 1.)

« A la veille du scrutin, il est utile de préciser les situations et de rappeler les programmes.

» Dans beaucoup de communes, les conseillers municipaux sortants seront seuls candidats. On y est habitué à se cantonner dans les questions purement locales. La politique proprement dite n'a rien ou presque rien à y voir.

» Dans ces communes paisibles, s'il y a lutte, c'est généralement pour un, deux ou trois sièges, par suite de rivalités de famille ou d'intérêts, ou par simple besoin de nouveauté.

» Mais il n'en est pas ainsi partout. Dans la plupart des villes et dans quelques grosses agglomérations rurales, l'élection prend une tournure politique.

» Les journaux et les comités se chargent de réveiller les passions qui couvent sous la cendre.

» Or, toute politique oscille entre deux tendances : 1° la tendance de droite qui réunit toutes les variétés de l'opposition monarchiste, impérialiste, Action française, etc., dans un bloc qui est l'*union conservatrice ou libérale;* 2° la tendance de gauche qui réunit tous les groupes plus ou moins gouvernementaux, modérés, démocrates, radicaux et quelquefois socialistes, dans un autre bloc qui est *l'union républicaine* (1).

» La question qui se pose pour nous et pour beaucoup de nos amis en Flandre est la suivante : *Un catholique sincère peut-il entrer dans l'union républicaine ?*

» Généralement, il faut le reconnaître, on enrôle systématiquement, comme s'ils étaient obligés d'en être, les catholiques dans l'union conservatrice.

» Il semble à beaucoup qu'ils ne peuvent pas être ailleurs, qu'ils ne sont pas capables d'être des hommes de progrès, d'avant-garde, *de vrais républicains* (2).

» On sait d'ailleurs tout faire pour rebuter ceux

1. C'est exactement ce que M. l'abbé Lemire a prétendu faire. Il n'y a qu'un mot à changer : une *tendance* ne pouvait lui suffire; son *orientation* était *à gauche* depuis deux ans. Ce qui est l'acte de 1912, c'est le *groupement*, c'est la *concentration à gauche*.

2. V. : Franc-Maçonnerie et République ont la même doctrine; t. I, p. 36.

qui ont quelque velléité d'indépendance. Dénonciations, lettres, menaces, tout est mis en œuvre pour bien les convaincre *qu'ils ne peuvent pas ne pas être* avec MM. X. Y. Z., des modèles de pratiquants! Qu'ils ne peuvent pas s'unir à un tel, ou à un tel, républicain, honnête homme, dévoué, bon père de famille, tout ce qu'on voudra, mais qui n'a pas *une religion de trompette*, qui n'a que la religion du vieux temps!

» Disons tout d'abord qu'il est tout naturel qu'un catholique qui croit à l'efficacité de sa foi, à la bienfaisance de sa religion, désirent que d'autres partagent cette foi et pratiquent cette religion (1).

» C'est de toute évidence.

» Mais de là à vouloir que, dans le commerce et l'industrie, que dans les affaires, dans l'administration, et la politique, il n'ait pas de relations avec des gens qui ne sont pas comme lui, il y a un monde! Et, pour soutenir de telles choses, il faudrait confondre tout exprès la religion et la politique, ce qui est contraire à l'essence même du christianisme, religion *d'affranchissement* et non de tyrannie, religion univer-

1. Ce désir banal ne suffit pas. Il faut fuir la société des impies et refuser sa confiance aux destructeurs de la Religion.

selle et *non locale*, religion de conscience et non *d'apparence* (1).

» Que faut-il donc pour qu'un catholique puisse être avec les républicains et qu'il soit même volontiers avec eux ?

» Il faut que rien dans leur programme ne soit contraire à sa conscience et que tout y contribue à assurer trois biens auxquels il doit tenir :

» 1° la paix religieuse; 2° le progrès social; 3° le respect et l'amour de la République.

» Oui, *paix religieuse*. Le pays en a soif. Il demande pour les catholiques, les moyens de garantir la liberté, la publicité et la sécurité de leur culte conformément à son organisation, et ces moyens, s'ils ne sont pas dans les lois actuelles, il attend que les chefs hiérarchiques de l'Eglise, eux, — et non des journalistes sans mandat — demandent ce qu'ils croient justes (2).

---

1. L'apparence trompeuse, elle est dans la juxtaposition des personnalités, dont les principes sont inconciliables.

2. Pour le parti lemiriste, c'est prouvé : la paix religieuse, c'est *le silence des vaincus*. Les catholiques de France n'y consentiront jamais.

Ce que les catholiques croient juste; c'est dit, répété, écrit, publié et surtout incontestable.

Aucune diversion n'est acceptable, sous le prétexte de journalistes sans mandat.

Il y a des chefs hiérarchiques dans l'Eglise : ce sont les Evêques : — et tous les Evêques de France ont ex-

» *Paix scolaire.* Les trois quarts des Communes n'ont que des écoles laïques! Nos concitoyens veulent que les instituteurs et les institutrices respectent la foi des familles et des enfants avec une extrême délicatesse (1).

» Et il n'est personne qui ne doive le vouloir comme eux.

» Et si quelqu'un manque à ce devoir de respect, il y a des juges et des sanctions (2).

» A côté des écoles laïques il y a les écoles

---

posé clairement quelles sont les garanties nécessaires aux catholiques, au moyen d'une Lettre collective, donnée à Paris en assemblée plénière le 7 septembre 1906.

Il n'y a qu'un seul homme, parmi les vivants, qui ait qualité pour parler au nom de tous les catholiques : c'est le Pape.

Le Pape Pie X a écrit lui-même, dans les formes les plus graves et dans les termes les plus nets, ce qui est juste et nécessaire pour l'Eglise. — Encyclique du 11 février 1906. — Encyclique du 10 août 1906. — Lettre au peuple français du 6 janvier 1907.

C'est dit; c'est compris.

Les catholiques repoussent avec mépris une *paix religieuse*, qui serait honteusement une *soumission dans le silence des vaincus.*

1. Cette déclamation n'a de valeur que pour duper quelques naïfs. Les instituteurs publics ont des *Amicales* pour se concerter afin d'*outrager* presque légalement et *ouvertement* la foi des familles catholiques et des enfants catholiques. Ils se donnent de mutuelles garanties d'impunité, pour les occasions où *ils méconnaissent la neutralité* sans aucune hésitation.

2. On sait qu'en pareille matière, les juges administratifs sont complaisants; et les sanctions restent dans la mesure voulue par les amicales.

libres. La liberté d'enseignement est inscrite dans la loi. Elle doit être également respectée (1). Ni dénigrements pour celles-là, ni tracasseries pour celles-ci.

» 2° *Le progrès social.* Que de choses il y a à faire pour l'amélioration des conditions de la vie, pour la sécurité du lendemain, pour la défense de notre régime économique, pour le développement du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, pour l'accord entre tous les citoyens, pour la grandeur morale de la famille (2) et du pays!

» 3° *Dans la République!* Oui, dégagée des soupçons odieux, des accusations injustes (3), afin

1. Les plus proches amis de M. l'abbé Lemire, (J.-B. Trystram lui-même), ont demandé l'abrogation de la loi Falloux, c'est-à-dire la suppression d'une importante part de la liberté d'enseignement.

2. La première chose à faire, c'est de *n'être pas indifférent* à l'égard des corrupteurs de la famille, qui sont aussi les destructeurs de l'ordre et, par conséquent, de tout progrès social.

Quand est venue la question du bi centenaire de la naissance de J.-J. Rousseau, les députés se sont prononcés par leurs votes, mardi 11 juin 1912. — Or M. l'abbé Lemire *s'est abstenu.* — Donc ce paragraphe n'est qu'un *bluff* lemiriste.

3. L'accusation, qui demeure juste et actuelle en France, est formulée en deux chefs.

La Franc-Maçonnerie, c'est la Contre-Eglise; c'est la puissance occulte, qui prétend détruire le catholicisme.

La République, c'est la Franc-Maçonnerie à couvert;

qu'elle réalise paisiblement sa devise faisant l'union entre les fonctionnaires et le pays lui-même, établissant entre eux et lui, au lieu d'une rivalité soupçonneuse et toujours prête aux hostilités, une loyale confiance toujours disposée aux collaborations utiles.

» C'est ce qui fait une France forte, par des institutions libres où le contrôle s'exerce, où la volonté nationale s'impose aux gouvernants avec l'irrésistible poussée de la vie.

» Voilà ce qui a été acclamé jadis au banquet du 2 Octobre 1910, et ce qui n'a cessé d'être le programme du *Cri des Flandres* (1).

» Ce programme est celui qui s'impose au nom de l'*Union Républicaine*. — LE CRI. »

---

c'est la forme légale, qui prétend supplanter la Religion par l'a-religion.

Tels sont les deux chefs d'accusation.

Chaque jour vient démontrer qu'il est juste de les répéter.

Plusieurs Papes ont condamné la Franc-Maçonnerie et dénoncé les ruses des Sociétés secrètes.

Jamais les catholiques ne donneront leur confiance, jamais ils n'accorderont leur collaboration aux corrupteurs de leur Foi, ni aux destructeurs de leur sainte Religion.

1. Sur tout le *scandaleux* banquet du 2 octobre 1910 à Hazebrouck, voir : — *Par où s'effectue la décadence du Lemirisme.*

V. la Lettre ouverte de S. G. Mgr l'Archevêque-coadjuteur Delamaire, en date du 31 octobre 1910.

Le jeudi précédent, 25 avril 1912, les esprits avaient été avertis par un important article inséré en première page du *Progrès du Nord et du Pas-de-Calais.* (Lille, 46e année, no 116.) M. Paul-T. Pelleau y relate un entretien avec M. l'abbé Lemire; et il donne ce long sous-titre : « Le scrutin d'arrondissement et le scrutin de liste; le devoir des catholiques vis-à-vis de la République; les rapports de l'Eglise et de l'Etat; le député d'Hazebrouck explique son attitude à l'endroit du Gouvernement. »

L'organe du Parti Radical prend, en ces termes la défense de la politique lemiriste :

« La campagne menée à Hazebrouck et dans toute la région flamande contre M. l'abbé Lemire par le coadjuteur de Cambrai, a pris depuis la réapparition du *Cri des Flandres* une singulière acuité. Les menaces ont succédé aux tentatives d'intimidation et les diatribes aux railleries. Dans un article publié récemment par le *Gil-Blas* et dont nous avons publié un fragment, notre excellent confrère Ernest-Charles dénonçait la bouffonnerie de ces manœuvres et disait son fait à Mgr Delamaire. Il lui rappelait qu'il avait jadis multiplié les flagorneries républicaines, pour se faire nommer évêque. Mais il n'y a de pire sourd

que celui qui ne veut pas entendre. Et Mgr Delamaire, loin de renoncer à tracasser un homme, qui a au moins le mérite d'être resté fidèle à ses principes, multiplie les lettres, mandements et « communications » destinés à terroriser les croyants et à ruiner le député-prêtre dans leur estime. Il va plus loin. Il déchaîne contre M. Lemire la meute des journalistes à sa dévotion (1).

» C'est ainsi que dans son dernier numéro *L'Indicateur* accusait — naïvement d'ailleurs — M. l'abbé Lemire de se faire défendre par les journaux radicaux et particulièrement par le *Progrès du Nord.* Il le sommait, par surcroît, de déclarer qu'il n'était ni électeur ni éligible et qu'il était prêt à abandonner son poste. Ce qui prouve que lorsque *L'Indicateur* se mêle d'être sot, ce qui lui arrive quelquefois, il ne l'est pas à moitié.

» Il y a deux jours, M. l'abbé Lemire répondait indirectement à cette sommation en affirmant, au cours d'un banquet, que si, malgré ses efforts « la R. P. était votée, il adhérerait à un parti politique pour conserver son mandat. » (2).

1. Les journalistes catholiques ont autre chose à faire qu'une riposte au mot « meute. »... On connaît suffisamment ceux qui ne cessent d'aboyer comme font les mauvais chiens.

2. Depuis cette époque, un mois s'est écoulé; et M. l'abbé Lemire a suffisamment désigné quel est *le parti de son choix.*

Le 4 juin 1912, étant à la tribune, *il a dit avec qui*

» Cette réponse n'avait guère de quoi surprendre. M. l'abbé Lemire n'a jamais caché qu'il était partisan du scrutin d'arrondissement, et, d'autre part, a toujours manifesté l'intention de se représenter devant les électeurs, aux prochaines élections législatives. Quelques explications étaient cependant désirables. Je me suis rendu à Hazebrouck hier pour les demander à M. l'abbé Lemire lui-même.

» La ville d'Hazebrouck où couvent tant de haines et où les passions politiques sont plus âpres que partout ailleurs, donne à l'étranger une étrange, mensongère et assez troublante impression de paix et de douceur. Elle a le charme grave des choses surannées. Ses rues et ses places sont pleines d'un silence que blessent à peine, les gammes de pianos mélancoliques. L'herbe pousse entre les pavés. De loin en loin on rencontre une vieille femme ou un prêtre...

» M. l'abbé Lemire habite, derrière l'église, une maison de belle apparence.

» On m'introduit dans un petit salon où règne

---

il se solidarise du fond de son cœur. C'est en vain qu'il a corrigé le compte rendu *in extenso* pour le *Journal officiel.* Les journalistes l'ont entendu et publié : il a lui-même nommé le Parti radical et radical-socialiste... ; puis il en a eu honte !

l'ordre le plus strict. Au mur, un christ d'ébène, incrusté de nacre, fait face à un grand portrait du député d'Hazebrouck.

» Dès que M. l'abbé Lemire paraît, je lui demande quelle portée il a entendu donner à sa déclaration de mardi.

« — Une portée sociale, me répond-il fortement; et c'est ce qu'on n'a pas compris.

» Le scrutin d'arrondissement oblige les députés à être les défenseurs de ceux qui vivent sur un coin de terre déterminé. Quand on dit « le député du pays », cette expression a un sens précis. Basly et Lamendin défendent aussi bien les cultivateurs de leur arrondissement que les mineurs dont ils sont les élus. En la circonstance, le dévouement n'est pas facultatif. Il est obligatoire. Faut-il citer un autre nom? Prenons celui de M. Dron. Dron est, par excellence, un député local. Du jour où l'on aura supprimé le scrutin d'arrondissement, le député deviendra l'homme d'un parti. Il aura en main le papier d'un Comité, une sorte de mandat impératif (1).

1. Choisir le nom de M. Dron, c'est déjà hasardeux... Le produire à une époque voisine de celle (11 juin 1912), où ce député anticlérical conduit les funérailles civiles de sa femme à travers la ville catholique de Tourcoing, c'est, pour M. l'abbé Lemire, faire un choix déconcertant, pour ne pas dire davantage.

» Le député, allègue-t-on, est actuellement astreint à rendre de menus services à ses électeurs. Eh bien, c'est un contrôle qu'il exerce dans l'intérêt des petites gens. Il n'en reste pas moins libre en ce qui concerne toutes les questions de son programme. C'est dans ces conditions que les députés radicaux ont pu voter la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1).

» On a insinué que je défendais le scrutin d'arrondissement, parce qu'étant prêtre, je ne trouverais pas d'autres circonscriptions. On se trompe. Il me serait plus facile d'être élu au scrutin de liste qu'au scrutin d'arrondissement, en raison de la campagne effrénée qui est menée contre moi.

— Si la R. P. est votée, à quel parti politique adhérerez-vous ?

— La question est prématurée. Ce qui est certain, c'est que je représente les idées républicaines. Le propre d'une République n'est-il pas de permettre à chacun de vivre à l'aise, de res-

---

1. On remarquera la manière subtile, choisie par M. l'abbé Lemire pour parler de ceux, qui ont voté une loi de persécution et qui sont certainement *excommuniés*.

Non seulement il ne les blâme pas; mais il n'a même pas un mot de critique : il se borne à expliquer leur vote de reniement et de ruine !

pecter les croyances, de ne pas violenter les consciences?

» Des libres-penseurs qui ne permettraient pas à leurs voisins de penser comme il leur plaît seraient des cléricaux retournés et tout cléricalisme est une tyrannie (1).

» Personnellement, je suis honteux et confus qu'on puisse dire qu'un catholique n'a pas le droit d'être républicain. Personne n'est plus apte à la liberté qu'un catholique. Il est vrai que beaucoup de catholiques oublient qu'ils sont d'abord des chrétiens, ne se souviennent plus de l'admirable doctrine du Christ, venu pour émanciper la personne humaine (2).

» Le christianisme sincère et indépendant est

1. *Le Progrès du Nord et du Pas-de-Calais* a toujours été anticlérical... Avec son rédacteur, M. l'abbé Lemire a une autre manière de l'être; mais il est anticlérical de son côté; il le dit et surtout il en donne des gages.

2. M. l'abbé Lemire est donc partisan et praticien du *Libre examen*. Il ne pense plus au Pape; et il a oublié les Apôtres.

Il critique implicitement les catholiques, qui demeurent soumis au Pape et obéissants à leurs Evêques; il leur reproche de n'être pas de simples chrétiens, comme le sont les « *réformés* ».

Il tient en réserve un catholicisme de sa façon; et il promet que celui-là sera sincère et indépendant, pourvu que ce soit dans la République, avec des fonctionnaires, un contrôle administratif et un esprit parfaitement lemiriste!

heureusement une des belles traditions flamandes (1).

» M. Henri Degroote m'a reproché de « faire de la politique », parce que je parlais du scrutin d'arrondissement. Ne lit-il pas l'*Action française?* Ignore-t-il les livres de Charles Maurras?

» Evidemment le prêtre est un grand coupable qui veut empêcher l'accaparement du clergé par ceux qui confondent république et persécution, qui prétendent que les Républicains imposent l'athéisme (2).

— Pourquoi vous combat-on avec autant d'acharnement?

— D'abord on me reproche mes tendances sociales. Je vote l'impôt sur le revenu! Je suis l'homme qui par destination, par origine, par goût, défend les humbles.

---

1. Ce qu'on sait mieux encore en Flandre, c'est ce mot de saint Augustin : — « La perte de Dieu est la mort de l'âme; le départ de l'âme est la mort du corps ». (*Serm.* 6).

2. Donnez-vous bien garde de faire aucun mensonge; car l'habitude de mentir n'est pas bonne. (*Eccl.*, VII, 14). ... Ainsi s'explique comment quelques uns ne voient plus que République et persécution se confondent actuellement en France.

Saint Antoine l'a expliqué : ceux qui nous persécutent sont entre les mains de Dieu comme une lime qui enlève la rouille; ils nous aident à ôter le mal qui est en nous.

Les menteurs seront découverts.

» En outre, je veux la paix religieuse et le progrès social. Je les veux dans une République indiscutée. Je demande pour l'Eglise des conditions normales de vie, je demande la liberté du culte, tout ce que le Gouvernement, au fond, nous donne. Au point de vue scolaire, je suis partisan de la paix, l'enseignement à côté restant libre et je souhaite le « statu quo ». N'oublions pas que l'Eglise n'a rien demandé à l'Etat depuis la Séparation (1).

» Je vais aussi loin que les radicaux pour ce qui touche au progrès social. Il nous faut un statut des fonctionnaires, il faut qu'on mette des propriétés communales à la disposition de ceux qui n'en ont pas; qu'on garde une partie du territoire de chaque commune ou qu'on en fasse l'acquisition, pour qu'il n'y ait pas de parias sur la terre française (2).

» Loin d'être un homme d'opposition, je donne raison au Gouvernement, chaque fois que

---

1. Voir p. 24, note, comment cette allégation est audacieusement mensongère.

2. Le *bluff* fait partie du système lemiriste; mais le bon sens des Flamands est arrivé à discerner la vérité. Les promesses électorales de M. l'abbé Lemire n'ont qu'une valeur chimérique; elles sont percées à jour, depuis leurs exagérations les plus déraisonnables.

loyalement on ne peut pas lui donner tort (1).

» Je suis vis-à-vis de lui comme un homme qui aime et qui respecte. Je ne suis pas venu à lui avec chagrin ou avec ennui. Je pense qu'un gouvernement républicain qui sait être loyal est le plus beau des gouvernements (2).

» Les catholiques devraient mettre à son service leur grandeur morale, se joindre à lui pour figurer parmi les premiers serviteurs (3) du pays ».

---

1. Dans la séance du mardi 4 juin 1912, après-midi, M. l'abbé Lemire l'a répété avec une réelle platitude.

Il se solidarise avec les Messieurs de la majorité...; et c'est *du fond du cœur,* qu'il se rend *solidaire* de toutes leurs décisions, avant même de les connaître!

2. Dans son emphase pour un gouvernement républicain, *quel qu'il soit,* M. l'abbé Lemire dépasse toute mesure. — « La sagesse, dit Salomon, est plus estimable que la force; et l'homme prudent vaut mieux que le courageux. » (*Sap.* VI, 1). — L'actuel député d'Hazebrouck fait une faute locale, en ce qu'il méconnaît la *circonspection,* qui appartient en propre au caractère flamand.

3. Non! jamais les catholiques ne consentiront à mettre la grandeur morale de la Religion *au service* du gouvernement républicain, qui persécute le Catholicisme en France et actuellement!

Non! ils ne veulent pas se joindre à lui, qui a renié *la Foi catholique,* cette Foi, qui fait partie de *la meilleure tradition de France.*

Non! ils ne suivront jamais M. l'abbé Lemire ceux qui sont les meilleurs serviteurs du pays. Leur *grandeur morale,* elle est au service de Dieu, dans la liberté de l'Eglise; elle ne sera jamais au service du gouvernement républicain selon le parti lemiriste.

Les catholiques de France demeurent fidèles à Dieu et à la patrie. Ils ne changeront pas.

» Ainsi s'exprima M. l'abbé Lemire. Je laisse volontairement à ses déclarations le décousu de la conversation, en regrettant de ne pouvoir en traduire toute la rude éloquence et la fière sincérité. »

Le même *Progrès du Nord* avait publié cette note : « L'abbé Lemire, interrogé par des cultivateurs, lundi (22 avril 1912), pour savoir s'il était exact qu'il ne pourrait plus désormais briguer de fonctions électives, aurait répondu qu'il était électeur et éligible et qu'il n'abandonnerait pas son poste. ».

L'Indicateur de la région flamande remarque : — « Cette réponse est stupéfiante; nous souhaitons qu'elle soit démentie par M. Lemire lui-même. »

Le *Cri des Flandres* riposte au contraire : « Ce qu'il y a de stupéfiant, c'est ce journal de MM. Plichon, Degroote, Warein, qui, n'ayant pu humilier l'abbé Lemire à leurs pieds *(sic)*, en lui faisant rendre des comptes comme à un domestique en 1910, n'ayant pu le vaincre aux élections avec leur candidat royaliste, n'ayant pu abattre son journal comme on étrangle un concurrent, veulent aujourd'hui l'amener à confesser devant eux qu'il serait descendu au ni-

veau des citoyens déchus de leurs droits civiques! comme s'il avait subi une condamnation infamante. — Voilà ce qui est stupéfiant. — Mais les exigences de ces Messieurs n'ont pas de bornes » (1).

L'Indépendant des Flandres l'a écrit plus tard. — « Il y a tant de choses à reprendre dans le *Cri des Flandres* que nous hésitons quelquefois devant la tâche (que nous nous sommes imposée) de ne rien laisser passer de ce qui peut être relevé comme preuve de la *mauvaise foi* de nos adversaires. Le numéro du 12 mai 1912, écrit entre deux scrutins, dans le désarroi de l'échec et la frousse inséparable d'un aussi pitoyable désastre, montre bien jusqu'où peuvent aller les lemiristes quand les événements les forcent à laisser de côté toute prudence et à oublier momentanément l'intérêt qu'ils ont, à procéder par flatteries et par insinuations. Il leur est échappé des aveux bons à enregistrer (2).

« *L'Eveil populaire*, s'écrie M. Lemire, a mené contre moi une campagne abominable; et cela malgré une lettre où M. Warein affirme qu'il

1. Le ton de cette polémique démontre combien le journal lemiriste demeure à court d'arguments.

2. *L'Indépendant des Flandres*, 1re année, nº 29. Dunkerque, dimanche 2 juin 1912.

ne fera pas de politique! Qu'est-ce que cela veut dire? Avons-nous jamais, nous, écrit quelque part que nous ne ferions pas de politique? (1)

» Si *L'Eveil populaire* a mené contre M. Lemire une campagne qu'il plaît à celui-ci d'appeler abominable, (mais qu'il avoue avoir été très efficace puisqu'il s'en plaint amèrement), c'est parce que *M. Lemire s'est posé en homme politique ami des radicaux et des francs-maçons*, et que comme tel il offrait aux coups vigoureux des libéraux un but que ceux-ci n'auraient jamais voulu manquer d'atteindre.

» Nous constatons, non sans plaisir, que notre besogne fut utile, c'est tout ce que nous pouvions en attendre.

» Plus loin, les lemiristes parlent de corruption, de votes achetés, de la puissance de l'argent. Il y a toujours une chose qu'ils ne pourraient pas dire, c'est qu'on ait acheté *L'Indépendant*.

» La campagne, que nous avons menée, comme

---

1. *L'Indépendant des Flandres* a repris les bureaux occupés naguère par *L'Eveil populaire des Flandres*, à Dunkerque.

C'est un hebdomadaire politique, qui n'a jamais été l'organe de M. Eugène Warein, maire d'Hazebrouck.

La confusion est une injustice; mais elle fait diversion : c'est une ruse voulue.

la campagne menée autrefois par *L'Eveil populaire*, fut toute de désintéressement et de spontanéité. Nous sommes venus à la bataille parce que nous avons pensé qu'il y avait des coups à donner, et même à recevoir, pour le triomphe de la bonne cause, qui est la nôtre; et nous n'avons escompté, ni argent, ni remerciement. Et nous avons eu mille fois raison. Les événements sont là.. (1).

» En juin 1912, nous demeurons sur les positions conquises avec la seule satisfaction du devoir accompli. Pour beaucoup c'est peu; pour nous c'est tout ce que nous avons cherché. Le reste vient par surcroît, dit l'Evangile.

» Et c'est avec plaisir que nous lisons, dans *Le Cri des Flandres* lui-même, cette conclusion, que nous n'aurions pas mieux écrite :

« L'abbé Lemire, à qui tant de visages ont souri, que tant de mains ont applaudi, qu'une foule si nombreuse escortait hier, est battu comme

1. Les événéments ont fait *la preuve* de la gravité des erreurs du Lemirisme. On voit que c'est un système pervers pour sortir de la Discipline salutaire, qui est celle de l'Eglise catholique.

On a compris et retenu le conseil d'un moine français : — « Une action ordinaire accomplie par obéissance vous est bien plus profitable que des œuvres extraordinaires faites de votre propre autorité. » (Vén. Louis de Blois. O. S. B.., Abbé de Liessies).

le plus humble et le plus ignoré de ses candidats! » — La voilà bien la débâcle!

» C'est dur, très dur, d'en être réduit à ces aveux sur un ton aussi mélancolique; et nous comprenons qu'on ajoute : « ceux qui étaient venus et étaient restés, croyant jusqu'au bout à son étoile, à son succès, étaient déçus et navrés! » On le serait à moins!

» C'est le châtiment qui continue. C'est l'isolement qui se fait complet! » *(L'Indépendant des Flandres.)*

Cependant il y a, pour les catholiques de France, des soucis plus graves que le châtiment d'un prêtre coupable, au moyen d'un isolement, auquel lui-même ne sait pas se résigner (1).

Lui-même l'a dit, le 4 juin 1912, du haut de la tribune : il se solidarise du fond du cœur avec la majorité radicale et radicale-socialiste, celle qui légifère la persécution du Catholicisme par la République (2).

---

1. Une correction faite doucement porte l'âme à rentrer en elle-même. (Maxime de S. Gérard Majella).

2. C'est à cette occasion que le quotidien *l'Humanité* de Jean Jaurès a qualifié M. l'abbé Lemire de personnage politique exceptionnel... de *« prêtre anticlérical! »* (IX[e] année; n[o] 2771, Paris, mercredi 5 juin 1912; p. 1, en bas de la colonne .6).

En France, il ne s'agit pas d'une innovation toute récente, sur laquelle il n'aurait jamais été prononcé aucun jugement.

Pie VI a donné une appréciation grave dans son Allocution consistoriale du 17 juin 1793 : *la monarchie est le meilleur des gouvernements.*

C'est en langue française, que le *Bullaire romain* (1) donne ce texte important : — « La convention nationale n'avait ni droit, ni autorité pour la prononcer (la condamnation à mort du roi Louis XVI). En éffet, après avoir abrogé la monarchie, le meilleur des gouvernements (2) elle avait transporté toute la puissance publique au peuple, qui ne se conduit ni par raison, ni par conseil, ne se forme sur aucun point des idées justes, apprécie peu de choses par la vérité, et en évalue un grand nombre d'après l'opinion... »

A ces paroles prononcées par le Pape Pie VI, le *Bullaire romain* ajoute, en bas de page, une

1. *Bullarii Romani continuatio.* Summorum Pontificum Benedicti XIV, Clementis XIII, Clementis XIV, Pii VI, Pii VII, Leonis XII, Pii VIII, constitutiones, litteras in forma brevis, epistolas ad principes viros, et alios, atque allocutiones complectens. *Prati*, MDCCCXLIX, Tomus sextus, pars III, page 2627, col. 2.

2. Ici vient la note « Bossuet... etc. »

note à l'appui de cet enseignement : « la monarchie est le meilleur gouvernement. »

La note indique textuellement : — « Bossuet, *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte;* livre second, article premier; tome VII de ses œuvres; pages 289, 290, de l'édition de Paris, 1748.

» Proposition VII. — La monarchie est la forme de gouvernement la plus commune, la plus ancienne et aussi la plus naturelle.

» Proposition VIII. — Le gouvernement monarchique est le meilleur.

» Proposition IX. — De toutes les monarchies, la meilleure est la successive ou héréditaire.

» Adam Contzen, *De la politique ou de la forme d'une république parfaite*, liv. I; chap. 21; par. 9, assure que les Saints Pères Justin, Cyprien, Athanase, Jérôme, Thomas d'Aquin se sont réunis dans le même sentiment. — Vous ne trouveriez pas aisément des partisans de l'opinion contraire parmi ceux même, qui, ayant été élevés dans une république libre, y ont obtenu des honneurs et exercé des emplois publics. »

M. l'abbé Lemire devient candidat aux élections municipales du 5 mai 1912.

La candidature de M. l'abbé Lemire aux élections municipales du 5 mai 1912 a été annoncée pour la première fois par l'organe des anciens Démocrates chrétiens, qui se nomment actuellement les Catholiques sociaux. C'est le mardi 30 avril 1912 que le *Journal de Roubaix* a publié cette note : « A Hazebrouck, M. l'abbé Lemire est candidat. Des affiches apposées sur les murs d'Hazebrouck annoncent que M. l'abbé Lemire, député du Nord, sollicité par ses amis, s'est décidé à accepter la candidature pour les élections municipales du 5 mai prochain. »

Le principal de cette note est le fait d'une sollicitation par les amis du prêtre-député.

Il ne faut pas en conclure à la transformation du caractère d'un prêtre politicien, qui serait parvenu à la perfection par le chemin de l'hu-

milité. La vérité, c'est que M. l'abbé Lemire n'est plus qu'un instrument docile entre les mains des hommes de son entourage actuel. Pour le public on dit que ce sont des amis. Réellement, ce sont des meneurs; et ils sont devenus les maîtres de cet impressionnable déclamateur, qui a délaissé les salutaires garanties de la Discipline régulière de l'Eglise.

On saura plus tard par quels hommes, ce prêtre dévoyé se laisse mener hors de l'Eglise. Pendant la période électorale, on voit se réaliser cette supplication de Salomon : — « Vous châtiez par partie ceux qui s'égarent, vous les avertissez des fautes qu'ils font, et vous les instruisez afin que, se séparant du mal, ils croient en vous, ô Seigneur ! » (1)

Cependant le *Journal de Roubaix* n'a pas été le seul renseigné sur le fait nouveau.

La *Croix du Nord*, du mardi 30 avril 1912 (p. 3, col. 5), donne la note suivante sous le titre général : Les élections municipales du 5 mai 1912. « A Hazebrouck. Des affiches placardées en ville annoncent qu'une conférence publique sera donnée jeudi soir, à huit heures au gallodrome de la *Fleur de Lys*, par M. l'abbé Lemire, député. »

1. *Sagesse*, XII, 2.

La *Démocratie* de M. Marc Sangnier du même jour publie la nouvelle (p. 3, col. 6), sous le titre : « *M. l'abbé Lemire candidat.* On annonce que M. l'abbé Lemire est candidat à Hazebrouck aux élections municipales de dimanche. Des affiches à son nom sont déjà posées sur les murs de la ville. »

Le mercredi 1er mai 1912, c'est en grandes lettres, que la *Croix du Nord* pose la question : est-ce vrai? (p. 3, col. 3.) — La *Démocratie* de M. Sangnier publie sans commentaire ni protestation la note suivante : (suit le texte relaté ci-dessus). Hier soir, mardi (30 avril), nos correspondants d'Hazebrouck ne confirmaient pas le détail des affiches, mais nous annonçaient formellement comme une *certitude* (ainsi souligné) que M. Lemire se présenterait. Nous voulons espérer encore que la conscience sacerdotale du député d'Hazebrouck reculera devant la révolte ouverte (1).

La *Croix du Nord* est du même monde que M. l'abbé Lemire et que d'autres qui ont soutenu.

---

1. Me voici prêt à rendre compte de tout à mes supérieurs, afin de marcher avec plus d'assurance dans la voie du salut, (Résol. de S. Gérard Majella). Tel est le langage de tous ceux qui répondent du fond du cœur à la Vocation sacerdotale.

par écrit le système de la liberté absolue des catholiques en matière politique, à l'encontre du chap. V (art. 19 à 38) du *Syllabus*. C'est sur ce terrain, que M. l'abbé Lemire est en attitude de révolte contre ses chefs hiérarchiques dans l'Eglise. La révolte est temporairement couverte par le silence des uns et par les propos du sentimentalisme des autres. Depuis longtemps elle est rendue publique par les erreurs lemiristes, qui ont diminué la puissance intégrale de la Doctrine catholique en Flandre.

Les incorrigibles du *Sillon* ne pourront jamais le comprendre.

La *Démocratie* du 1er mai 1912 (p. 2; col. 4), incrimine *La Croix* de ce qu'elle qualifie un « *Commentaire malveillant.* — Nous nous étonnons à juste titre du reproche que nous fait *La Croix* d'avoir annoncé hier, exactement en 4 lignes, en *Dernière heure*, de façon rigoureusement et uniquement documentaire, la candidature de M. l'abbé Lemire aux élections municipales d'Hazebrouck. Nous prêter à ce propos, même indirectement, un esprit d'indiscipline vis-à-vis de l'Autorité ecclésiastique, c'est là un procédé, non seulement discourtois, mais peu équitable. »

Le grand public n'a pas besoin de s'intéresser

à la courtoisie, ni à l'équité, dont *La Croix* et *La Démocratie* conservent les bonnes mesures.

On a remarqué davantage la communication que le quotidien de M. Marc Sangnier a reçue d'Hazebrouck. Le sillonniste prétend que, le mercredi matin 1er mai 1912, M. l'abbé Lemire n'a fait encore aucun acte de candidat. Et *La Démocratie* du jeudi 2 mai 1912, ajoute (p. 3, col. 5), que son précédent correspondant a été trompé (1).

L'organe quotidien principal n'est pas à Paris; il est à Lille, dans le couvent volé aux Rédemptoristes.

---

1. La *Démocratie* de M. Marc Sangnier s'exprime en ces termes (jeudi 2 mai 1912) :

Nous recevons d'Hazebrouck, à propos du bruit de candidature de M. l'abbé Lemire aux élections municipales, la communication suivante :

L'émotion ici est intense, et dans tout le canton, on s'emballe pour ou contre M. l'abbé Lemire.

En tout état de choses, à l'heure qu'il est, mercredi matin 1er mai, M. l'abbé Lemire n'a fait aucun acte de candidat.

Ce qui a pu tromper le correspondant qui a envoyé à *La Démocratie* la note publiée hier en dernière heure, c'est qu'en effet, sur les murs d'Hazebrouck se trouvent placardées des affiches avec, en vedette, le nom de M. l'abbé Lemire. Ces affiches n'annoncent pas de candidature Lemire. Elles annoncent une conférence qui sera donnée demain soir Jeudi, à 8 heures, Grand'Place, café de la Fleur de Lys.

C'est vraisemblablement, — et je puis même dire sûrement — au cours de cette conférence que l'abbé Lemire fera toutes les déclarations utiles.

Le 1er mai 1912, *Le Réveil du Nord* s'exprime par la plume d'Alex. Will. (Lille; p. 2, col. 6). Sous le titre : M. l'abbé Lemire est candidat, il indique son espoir : verrons-nous le prêtre-député maire d'Hazebrouck? Puis il livre à son public l'expression de sa pensée lemiriste pendant la période électorale (1).

« Hazebrouck, 30 avril 1912. — Voilà une nouvelle qui va faire sensation dans les Flandres : M. l'abbé Lemire est candidat aux élections municipales et il se présente en tête de liste (2).

» La chose est maintenant certaine. Sans doute la liste lemiriste n'est-elle pas encore affichée à l'heure qu'il est, mais les Hazebrouckois ont pu lire sur leurs murs un grand placard annonçant qu'une conférence publique et contradictoire aurait lieu jeudi soir (2 mai 1912), à huit heures, dans la salle de la Fleur de Lys. L'orateur annoncé est M. l'abbé Lemire. C'est lui aussi qui signe l'affiche : Vu : l'un des candidats...

» La liste lemiriste a comme premier nom celui du prêtre-député, comme second nom, celui de M. Stofaes. On trouve ensuite parmi les autres

---

1. Faire de M. l'abbé Lemire un *maire d'Hazebrouck*, telle était l'ambition de tout le parti lemiriste.

2. En effet, cette nouvelle a produit dans les milieux les plus différents, une surprise, qui a fait sensation.

noms celui de M. Louis Lernout, pharmacien, adjoint actuel du maire d'Hazebrouck et de M. Samsoen, conseiller sortant.

» Ces noms, chuchotés déjà par la ville, ont suscité une émotion vive. — Comment M. l'abbé se présente? Mais alors? l'interdiction du coadjuteur, que devient-elle? Et sur sa liste, des membres du Conseil actuel ont osé se mettre? Ils n'ont donc pas peur, eux et les autres, de Mgr Delamaire? Après tout, celui-ci ne peut pas empêcher les gens de penser et de voter comme ils veulent? (1).

» Et déjà l'on se prépare à assister en foule à la réunion de la Fleur de Lys. On prédit qu'elle sera épique. Les réactionnaires ont laissé entendre qu'ils viendraient y faire de l'obstruction. Les Camelots du Roi d'Hazebrouck ont été mobilisés.

» C'est que les adversaires de l'abbé sont furieux de voir qu'il reste fidèle à ses amis et à ses déclarations : « *Je reste électeur et éligible* ». En vain la *Semaine religieuse* a-t-elle sécrété son venin contre le député d'Hazebrouck et a-t-elle

1. Ce ne sont pas les catholiques, qui mettent en cause inconsidérément S. G. Mgr l'Archevêque Delamaire. — Ce sont les rédacteurs du *Réveil du Nord*.

Il est nécessaire de donner à chacun les responsabilités qui lui incombent.

voulu dénoncer comme crimes chacun de ses actes politiques où se marque quelque indépendance (1).

» Comme une machine de guerre contre le *lemirisme* la liste réactionnaire a été édifiée par les soins des royalistes et de l'archevêché (2).

» En tête se trouve M. Eugène Warein, puis M. Pierre Margerin du Metz, avocat, dont les opinions anti-républicaines sont notoires, et qui fut le candidat du Coadjuteur dans les dernières élections législatives contre M. l'abbé Lemire.

» On raconte de porte à porte que celui à qui l'on réserve la place de maire dans cette liste, c'est M. Henri Degroote, conseiller général, fils de l'ancien maire et *blanc* acharné.

» Cela jette plus de colère que jamais dans

---

1. Le mot ***indépendance*** est réservé comme un cliché toutes les fois qu'il s'agit de l'autorité ecclésiastique.

C'est l'opposé, lorsqu'il s'agit des divers partis de la République : pour ce côté-là, c'est la *discipline* du *Bloc*, ou de l'*Union*, selon la circonstance. Dans tous les cas, c'est l'*adaptation* de M. l'abbé Lemire aux volontés plus ou moins secrètement inspirées par le Pouvoir Occulte de la Franc-Maçonnerie.

2. Cette affirmation est datée d'Hazebrouck 30 avril 1912... C'est donc bien à tort que le *Cri des Flandres* prétend, le 2 juin 1912, que c'est une invention faite « après coup... »

le clan des démocrates (1). La bataille va s'engager, âpre, comme jamais elle ne fut livrée dans le coin flamand d'Hazebrouck.

» Têtus et volontaires comme leurs ancêtres qui bataillèrent à Cassel, ils vont entrer dans la mêlée électorale à la suite de leur abbé-député, résolus, semble-t-il, à foncer sans détours sur les forces jésuitiques que les pontifes de la réaction ont armées contre lui.

» On suivra avec curiosité cette ardente querelle qui aura sa première escarmouche jeudi soir à la Fleur de Lys. Dans les paisibles rues d'Hazebrouck, animées seulement du battement assourdi des métiers de tisserands, les partisans se mesurent du regard, et, dans le bourdonnement des cloches le soir, il y a comme une rumeur de bataille. »

Tout cet article du *Réveil du Nord* répond bien à son titre : Verrons-nous le prêtre-député devenir maire d'Hazebrouck ?

Cette perspective crée une situation très difficile pour ceux qui ont à endosser des responsabilités et qui ne peuvent pas éviter de prendre

---

1. Comment s'étonner, qu'au bout de quelques semaines, on ait vu surgir un projet d'organisation nouvelle, à l'usage des *abbés démocrates?* — Ce n'est pas le *Réveil du Nord* qui l'a indiqué; c'est *Le Cri des Flandres*.

position devant leur public. Quoi qu'il advienne, — et ils le savent, — on les rendra partiellement responsables du résultat.

Pour montrer cette perplexité, il n'y a rien de mieux que l'attitude des journaux locaux, dont la clientèle est catholique.

La Croix du Nord donne un article intitulé *rébellion;* mais le rédacteur est tellement embarrassé, qu'il ne sait pas indiquer le devoir aux catholiques d'Hazebrouck : il promet de le faire ultérieurement; jusque-là il esquive l'accomplissement de sa fonction de journaliste.

La Dépêche de Lille observe un silence encore plus complet : la nouvelle a trop d'importance pour être présentée comme banalité. Dans le but de ne pas sortir de la sage mesure, il faut savoir temporiser : on se tire de la difficulté, parce qu'on tient le fait pour inexistant.

Il ne faut pas s'y tromper : les deux quotidiens locaux s'inspirent du même argument : tous deux sont soumis à l'autorité ecclésiastique. — Or il s'agit d'un acte de révolte contre l'autorité diocésaine. — Donc il leur convient d'attendre la sanction, non de la devancer, tandis que cette sanction est prévue par tout le monde, même par un rédacteur du *Réveil du Nord*.

Que cette temporisation soit désastreuse pour le bon renom du Catholicisme dans la région, il n'y a personne qui le conteste. Ainsi qu'on le voit toujours en pareille occurrence, la propagande révolutionnaire pénètre sans réfutation, sans obstacle; et elle augmente subrepticement, parmi les âmes défaillantes, une sorte de corruption de l'esprit par le poison révolutionnaire.

La Providence a fait surgir l'acte libérateur du sein même des chrétiennes populations des Flandres. On l'a vu dès le soir du 5 mai 1912 : leur sens chrétien leur a dicté leur conduite de fidèles catholiques (1).

1. « La seule *vérité de foi*, bien gravée dans une âme, est suffisante pour l'encourager à faire des œuvres très parfaites : c'est elle qui *fortifie l'homme* et qui augmente sa charité. » (*Vie de Ste Thérèse*, chap. XXXV).

La Conférence électorale du jeudi 2 mai 1912 à Hazebrouck.

« Dès sept heures et demie, on se pressait dans le Gallodrome. Une foule énorme s'y entasse qu'on évalue à plus de 1200 hommes. 300 stationnent sur la Grand'Place (1).

» L'abbé Lemire arrive à la tête des 26 candidats ; il est accueilli par d'immenses acclamations.

» Le bureau est composé de M. Lernout, adjoint, président, assisté du Docteur Samsoen, conseiller sortant, et des plus âgés et des plus jeunes candidats nouveaux : MM. Théry et Théophile Legrand ; Paul Houcke et Jules Legrand (2).

---

1. Tout ce compte rendu est celui que le *Cri des Flandres*, organe de M. l'abbé Lemire à Hazebrouck, a publié lui-même à la date du dimanche 5 mai 1912.

Ce numéro a été mis en vente la veille, samedi 4 mai, avant l'heure de la seconde conférence, celle qui a été décisive.

2. On remarquait particulièrement la présence de M. Henri Bouquet-Fermaut, autrefois cultivateur, actuellement président de l'Association agricole d'Hazebrouck. On le remarquait à cause de l'action néfaste du *Lemirisme*,

» Quand l'abbé Lemire commence son discours, un bruit intense se fait au fond de la salle. La foule proteste. Le bruit continue. Au bout d'un quart d'heure, on expulse les manifestants et tout rentre dans l'ordre.

» *Pourquoi je suis candidat?* Tel est le thème que développe l'orateur. Je suis candidat: 1° pour la ville d'Hazebrouck, pour les 2.000 électeurs qui m'ont donné leur confiance en 1910 et qui depuis ce jour-là sont attaqués dans ma personne.

» Quel a été mon tort? Que me reproche-t-on?

» De ne pas m'être soumis à la *coterie royaliste* qui trône à la *Botte de Paille.*

» Je ne suis pas l'homme de quelques-uns, je suis l'homme de tous.

» A vous de dire si vous voulez que cette même coterie règne indéfiniment parmi vous avec l'agence de diffamation qui est son organe : Hier l'*Eveil populaire*, aujourd'hui l'*Indépendant*, ligués avec l'*Indicateur* qui débite en détail les injures que les autres fabriquent en gros.

---

qui a introduit la division dans cette famille. — Tandis que le père se trouvait publiquement dans les rangs lemiristes, on voyait le fils, M. Paul Bouquet-Blanckaert, cultivateur, président de l'Association des anciens élèves du Collège libre de Saint-Jacques, sur la liste des candidats antilemiristes.

C'est le fils qui a été élu contre son père, dès le premier tour de scrutin.

» *Je suis candidat :* 2° *pour la République.* J'ai été chargé de faire une liste d'union. J'ai accepté ce mandat. Pour qu'il puisse être rempli plus facilement, de vieux militants se sont sacrifiés mettant *la cause* plus haut que *leurs personnes.* Le divorce entre la Flandre et la France républicaine doit cesser. Quand il y avait à Paris un *pouvoir d'autorité,* et que ce pouvoir s'appelait Bonaparte, Charles X, Louis-Philippe, Napoléon III, on disait qu'Hazebrouck devait être la tête et le cœur de notre arrondissement et vivre en harmonie avec les grands courants qui traversaient la France. Aujourd'hui qu'il y a un *pouvoir de Liberté,* pourquoi serait-ce le désaccord et la lutte, quand la liberté, c'est la tradition de la Flandre! (1).

» *Je suis candidat :* 3° *pour la Liberté.* J'ai vécu des jours durs ; des amis m'ont supplié de ne pas engager la bataille ; de divers côtés, on m'a conseillé d'être prudent, de ne pas faire figurer mon nom sur la liste que j'allais patronner, d'at-

---

1. Aujourd'hui, le *Pouvoir occulte* opprime les catholiques de France. Les meilleurs, ceux qui sont *en Religion*, n'ont même pas la liberté qu'on a en Angleterre ou en Prusse!

En Flandre, on sait soutenir la lutte *pour la Liberté.* On veut *toutes les libertés,* que réclame le Pape *pour l'Eglise catholique.*

tendre un changement dans la politique du clergé, etc...

» La seule question qui s'est posée devant ma conscience fut celle-ci : Y a-t-il pour moi un devoir à remplir? Oui, il y a un devoir, un triple devoir de fidélité à mon programme, d'attachement à la Ville d'Hazebrouck, de revendication de mon droit civique.

» Me dérober dans ces conditions eût été une lâcheté; pousser les autres au combat en me cachant derrière eux, c'était abdiquer le rôle d'un chef, pour encourir l'humiliation d'un déserteur.

» Suis-je, en faisant cela, un *révolté?* On le dit dans l'*Indicateur*, dans la *Croix du Nord*, et dans certains petits papiers que l'on colporte (1).

» Eh bien! non, c'est une indigne calomnie. Comme candidat aux *élections législatives*, je n'ai rien à demander; le Pape a déclaré que l'abbé Gayraud et l'abbé Lemire, ayant, comme députés, une situation acquise, possédaient un droit exceptionnel (2).

1. La forme interrogative n'indique rien qui soit *douteux* dans l'esprit du conférencier-politicien. C'est l'artifice banal de la rhétorique, pour solliciter l'attention de l'auditeur sur le point principal du discours.

2. Ici le *confusionnisme* est double par superposition. En 1906, il s'agissait d'élections *législatives*, et non mu-

» L'abbé Gayraud est mort et ce n'est pas parce que je suis seul que j'ai perdu mon droit.

» Comme candidat *aux élections municipales*, je suis régi, comme tous les prêtres, par les statuts du diocèse. Or, dans ces statuts, rien, absolument rien, ne défend à un prêtre d'être candidat. Si par raisons de convenances, un évêque dans son diocèse, un curé dans sa paroisse, ne briguent pas les suffrages, cette raison ne s'applique pas à un prêtre *libre* de toutes fonctions ecclésiastiques (1).

» Si donc il y a une défense exceptionnelle pour moi, elle ne peut être que la punition d'une faute (2).

» Où est cette défense?... (3)

---

nicipales. — Le Pape a fait droit à une situation *acquise* comme député; il refuse implicitement ce droit à une situation *nouvelle*, comme était celle de M. l'abbé Lemire en mai 1912, puisqu'il n'a jamais été conseiller municipal.

Il y a donc deux confusions voulues.

1. Cette discussion n'est pas à sa place devant un public mélangé pendant une période électorale.

2. Dans la bouche du prêtre dévoyé, ce propos prouve une profonde inconscience.

3. Elle est dans la lettre de S. G. Mgr l'Archevêque-coadjuteur Delamaire, notifiée le 9 juillet 1911 par M. l'abbé Dehandschoewercker à M. l'abbé Lemire.

Elle est répétée par le communiqué de l'Archevêché de Cambrai en avril 1912.

» Où est cette faute?... (1)

» *Un silence impressionnant pèse sur l'assemblée tout entière, saisie, haletante, quand l'orateur d'une voix étouffée pose ces questions! Il n'est personne, personne qui ne sente l'émouvant combat qui s'est livré dans l'âme de ce prêtre. On descend avec lui dans l'intime de sa conscience, on la fouille dans ses replis. Mais on se redresse, on respire, on est heureux, quand avec une fermeté inébranlable et une décision définitive, il s'écrie :*

« C'est donc dans la plénitude de mon droit que je viens à vous; c'est en pleine sécurité de conscience que je me mets à votre service. Dans ma personne, avec l'habit que je porte, celui qui marche à votre tête représente une *Liberté*. Voilà pourquoi je suis candidat (2).

---

1. Ce n'est pas d'une seule faute qu'il s'agit; c'est d'un grand nombre; et ce n'est pas le lieu d'en présenter une énumération.

Le défi, publiquement lancé par le prêtre révolté, a déconcerté tout l'auditoire, qui a connu (en d'autres temps) la souplesse de cet orateur rusé.

Le scandale a été si grand, qu'il a stupéfait toute cette masse électorale, qui conserve le respect de la personne sacrée du prêtre.

On n'en croyait pas ses oreilles. Il y avait quelque chose comme une impression d'épouvante, qui pesait lourdement sur tous les auditeurs.

2. M. l'abbé Lemire a pu dire *une* liberté; mais ce n'est pas la bonne : la *liberté du bien*, la liberté des enfants

» *Avec qui suis-je candidat?*

» A ces mots, l'orateur se retourne vers les nouveaux candidats debout près de lui, il les présente, tour à tour, aux acclamations de l'assistance.

» Il distingue parmi eux des hommes qui représentent la fidélité à l'amitié, des agriculteurs, des commerçants, des industriels, des employés de chemin de fer, et d'humbles artisans, tous hommes de cœur, en qui l'assemblée reconnaît et salue l'honnêteté, le travail, le dévouement, tout ce qu'il faut pour composer un conseil municipal vraiment populaire, vraiment hazebrouckois vraiment digne d'une république et d'une démocratie (1).

» *Contre qui sommes-nous candidats?*

» *Contre personne.* Il n'entre dans notre cœur et notre programme ni récrimination, ni vengeance, ni hostilité (2).

---

de Dieu et de l'Eglise;... c'est l'autre, celle, qui de son vrai nom s'appelle la *licence*.

Les catholiques ont reçu un sacrement dans le but spécial d'affermir leur volonté pour faire le bien et éviter le mal. Fidèles à leur Confirmation ils savent, même en silence, distinguer la liberté et la licence.

1. Toutes les séductions personnelles ont donc eu leur place. Tous les grands mots du tribun sont venus coup sur coup, avec la longue expérience d'une faconde entraînée. M. l'abbé Lemire a donc dépensé toutes ses ressources oratoires.

2. Deux jours plus tard, le même orateur disait et

» *Et dans quel but le sommes-nous?*

Pour assurer la concorde, pour délivrer le pays du joug économique qui pèse sur l'ensemble de la population, et faire en sorte que les droits politiques puissent enfin s'exercer sans crainte par le plus humble de nos concitoyens (1).

» Le drapeau que nous arborons ici est déployé à Arnèke, à Merville, à Estaires, à Bailleul, et dans 20 autres localités de l'arrondissement. Je le salue en votre nom. Je souhaite qu'il soit partout victorieux et que notre chère Flandre, retrouvant sa traditionnelle fierté, aille à la République pour y jouir de tous ses droits, pour y exercer toutes ses franchises, pour y faire consacrer toutes ses libertés : *Vive Hazebrouck! Vive la République!* » (2)

La Croix du Nord n'a pas attendu ce compte-rendu; et, dès le samedi 4 mai 1912, la rédac-

---

expliquait *le contraire* dans la même salle et devant les mêmes auditeurs.

1. La haine excite les querelles; et la charité couvre toutes les fautes. (*Prov.* X, 12).

Le *joug* de Dieu n'est pas odieux. La grande science de l'homme consiste à savoir qu'il n'est rien par lui-même, et que tout ce qu'il est, il l'est par Dieu et pour Dieu. (S. Augustin; *in psalm.* 70).

2. *Cri des Flandres*, 3e année, nº 162. Hazebrouck, dimanche 5 mai 1912, p. 2.

tion a écrit : « pour les électeurs catholiques d'Hazebrouck » (1).

Avant d'en prendre connaissance, il vaut mieux savoir plus complètement ce qui s'est passé à la Conférence d'Hazebrouck, du jeudi 2 mai 1912. *Le Réveil du Nord* en a rendu un témoignage qui n'est certes pas celui d'un adversaire.

Son article est publié par le numéro du vendredi 3 mai 1912. Placé en première page, il est ornementé d'une photo-zincographie, qui représente l'affiche électorale du parti lemiriste, avec un grand trou noir vers le bas. C'est de là, que sort la tête de M. l'abbé Lemire, avec une allure plus juvénile que nature.

Pour apprécier le récit primesautier de M. Alex. Will, il faut savoir que *M. l'abbé Lemire se solidarise du fond du cœur avec la majorité radicale-socialiste :* il l'a dit du haut de la tribune de la Chambre des députés le mardi 4 juin 1912. Le récit du *Réveil du Nord* n'est donc suspect, ni de malveillance, ni d'exagération.

« Hazebrouck, 2 mai. — A huit heures du soir, conférence publique par l'abbé Lemire, candidat aux élections municipales, dans la salle de la « Fleur de Lys ».

1. *La Croix du Nord*, XXVIe année, nº 7854. Lille, samedi 4 mai 1912, p. 3, col. 1, 2, 3.

» Cette annonce placardée dans tout Hazebrouck, avait remué depuis l'aube la paisible cité.

» Dès le crépuscule, du lointain des faubourgs étaient descendus vers la Grand'Place des cultivateurs, des tisserands endimanchés. Des conciliabules mystérieux s'engageaient devant les affiches où le nom de l'abbé Jules Lemire s'étalait en tête d'une liste de vingt-six autres noms. Les faces bien rasées des vieux paysans, les figures rudes des ouvriers flamands prenaient un air farouche et comme contristé.

» C'est que sur la ville tout entière pesait cette angoisse :

» L'abbé se présente : Le coadjuteur Delamaire ne lui a-t-il pas interdit de poser sa candidature? Que va-t-il se passer?

» Dans quelques boutiques, un article de la *Croix* colporté par des mains sournoises et intitulé « Rébellion » avait épouvanté des âmes bigotes dont l'émoi s'était étendu promptement comme un souffle d'orage.

» Qu'allait-il se passer?

» Cette question alarmait la foule qui se pressait vers 7 heures et demie devant l'auberge de la Fleur de Lys en envahissant peu à peu la

salle où mille personnes bientôt étaient entassées, ruraux attentifs, bons bourgeois en chapeau haut-de-forme à l'ancienne mode, curieux venus de fort loin pour entendre parler un prêtre républicain en Flandre !

» L'abbé arriva. Il semble plus droit et plus gaillard encore depuis que les coups de ses ennemis pleuvent dru sur lui. A ses côtés, voici « ses » candidats, des petits fermiers, des commerçants modestes, un cordonnier, quelques messieurs, mais à vrai dire il a l'air d'un apôtre, au geste net de celui qui pense et dirige, et que regardent en souriant d'admiration, un peu à distance, la cohorte des humbles qui s'est attachée à ses pas.

» Il grimpe sur une chaise. Il domine la houle d'un mot. Quelle puissance quasi-magnétique ! Quel tableau étonnant pour l'étranger que ce prêtre qui drape sa ceinture comme une écharpe de conventionnel, de deux mains nerveuses, en parlant à ces paysans de la République, dans le langage des paraboles, et comme d'autres parlent du Ciel !

» A peine la conférence est-elle commencée qu'une poignée de Camelots du Roy dispersés dans le fond de la salle veut faire de l'obstruction.

» L'abbé commande aux siens le silence :

« Au nom de la loi, s'écrie-t-il, je requiers M. le commissaire de police de mettre l'ordre dans la salle et d'expulser les manifestants ! »

» Des gendarmes arrivent. L'ordre renaît : On arrête un récalcitrant. Et la conférence commence.

» *Pourquoi me fait-on la guerre ?*. — Je n'en retiendrai ici que l'essentiel. Durant une heure et demie, l'orateur parla, sans faiblesse, tour à tour, ému, ironique, violent...

» On a dit que je n'oserais pas me présenter ! Que ma liste aurait 26 noms et que ma place y serait réservée en blanc !

« Un général qui n'est pas à la tête de ses troupes est un lâche et un renégat ! Je me présente donc avec mes amis ! » (1).

» Il sait que la guerre qu'on lui fait est sans merci :

« J'avais un journal pour me défendre et on l'a supprimé. On m'a dit : Abbé Lemire, plante-toi là tout seul, exposé au soleil, à la pluie, aux vents, sans murmurer, et défends-toi avec une épée brisée à la main ! »

1. Le mot *renégat* est une imprudence ou une provocation de la part du journaliste révolutionnaire.

Pour un prêtre catholique, ce mot est la flétrissure infligée à Judas, lorsqu'il a renié son Dieu !

» Pourquoi lui a-t-on fait cette guerre acharnée ?

« Parce que j'ai dit hautement le respect que j'avais des instituteurs laïques comme des autres, parce qu'en 1910, j'ai battu avec 2.000 voix contre 800 M. Margerin du Metz, parce que j'ai envoyé des condoléances à la famille de M. Brisson, comme si, parce qu'on porte la soutane, on doit être un malotru et ne pas saluer, député, la dépouille de son président mort !

» On aurait voulu que j'aille m'humilier près de mes adversaires, implorer le pardon de mon indépendance !

» Mais est-ce qu'en 1910 j'avais reçu, moi, prêtre, l'argent quêté dans les maisons catholiques ?

» Alors, quels comptes avais-je à rendre à la coterie qui me combat ? »

Je ne suis pas un rebelle. — Ici l'abbé prend un temps, puis — d'une voix faible et tremblante, — il dit :

« Ce n'est pas sans avoir passé des heures d'émotion poignante que je me suis décidé à venir ici, à accepter d'être candidat !

» J'ai reçu des lettres qui m'ont arraché des larmes.

» On m'y disait : N'allez pas plus avant! Vous allez sacrifier votre sacerdoce pour faire une manifestation peut-être inutile.

» Et l'on m'a montré l'article paru ce matin, dans la *Croix du Nord*, où l'on disait que j'entrais en rébellion contre l'autorité ecclésiastique, que j'oubliais les serments de ma jeunesse!

» Et je sais bien que des perfides ont colporté déjà ce bruit dans tout le pays : l'abbé Lemire est un révolté!

» On dit que j'oublie que je suis chanoine d'Aix, que j'ai reçu à Bourges, en 1900, le camail des mains d'un noble vieillard qui cependant m'a dit : Dans votre personne, ce sont les 800 prêtres de la région d'Hazebrouck qui veulent être fidèles à la République que l'on veut honorer!

» On dit que j'oublie Saint-François d'Assise et son vieux cloître, mon collège Saint-Jacques, tout mon passé de prêtre enfin! On dit que c'est abominable!

» Oui, ce serait abominable si c'était vrai, mais cela n'est pas vrai!

» Je n'en veux pas d'autre preuve que celle-ci :

» Il y a huit jours, mon chef, l'archevêque, a traversé ce pays — où je me trouvai — en

tournée de confirmation. Il s'est arrêté à Vieux-Berquin, Il y a été vu par mes parents, — car je ne veux pas qu'on dise que les miens manquent aux devoirs de la religion, si moi je suis parfois victime de ceux qui la représentent !

» Mon chef, mon supérieur a-t-il dit un seul mot me concernant ? Peut-on rapporter d'une conversation quelconque une phrase me condamnant ?

» Non !

» Alors, si mon chef ne dit rien, c'est que tous les bruits qu'on répand sont calomnieux ! »

Mon droit d'être candidat. — L'abbé continue : « Pourquoi, d'ailleurs, n'aurai-je pas le droit d'être candidat ?

» En 1893, lorsque pour la première fois je voulus être candidat, j'ai écrit à mon archevêque pour lui en demander l'autorisation. Après quelques difficultés, on me répondit que si je voulais donner suite à ma résolution il me fallait quitter le Petit Séminaire.

» Je fis ce sacrifice !

» En 1906, nouvelle alerte. Un nouveau règlement élaboré par Pie X disait qu'il fallait pour être candidat une autorisation spéciale. Je la demandai.

» On me répondit : Vous êtes nommé curé-doyen !

» Je refusai. Je demandais seulement l'autorition d'être candidat. On me répondit à nouveau : Vous êtes socialiste. On vous nomme curé à Denain. Vous vous entendrez ainsi avec les paroissiens et vous convertirez les autres.

» Las de ne pas avoir de réponse j'allais la chercher moi-même, quand j'appris que la décision de Pie X comportait un post-scriptum où il était dit que les abbés-députés sortants Gayraud et Lemire pouvaient se passer de l'autorisation archi-épiscopale.

» Mon collègue Gayraud est mort. Le droit d'être candidat sans autorisation ne m'en est pas moins resté !

» Je sais bien qu'on m'a dit : Ne vous présentez pas. Attendez deux ans. D'ici là bien des choses seront changées. Vous avez été bien haut placé sous Léon XIII quand le Cardinal Vanutelli vous félicitait à Rome, ne voulez-vous pas attendre de meilleurs jours ? Vous feriez l'affaire de Mgr l'archevêque et vous lui éviteriez la peine de vous frapper ! C'est si douloureux !

» Mais je ne pouvais entendre cette voix. Il

n'y a rien dans les statuts du prêtre qui m'interdise d'être candidat. Je le reste!

» N'y a-t-il pas d'autres prêtres en ce moment qui briguent les suffrages des électeurs? Un évêque, celui de Rodez, qui possède toutes les terres d'un village, est bien candidat dans ce village?

» Moi, je ne possède ici que des cœurs, mais je ne vois pas pourquoi on me refuserait à moi ce qu'on accorde à d'autres!

» On a parlé dans les journaux de certaine défense d'être candidat qui m'aurait été signifiée le 9 juillet 1911, à Hazebrouck.

» Ce qui s'est passé ce jour-là, je ne le dirai pas si on ne me force pas à le dire. Je puis affirmer en tous cas que je suis libre et que je n'ai abdiqué aucun de mes droits.

» Pour qu'un ordre soit suivi, il faut qu'il soit authentique, précis. Je n'ai pas reçu d'ordre pareil m'interdisant d'être candidat.

» En tous cas, je puis dire que si j'étais frappé pour avoir fait acte de candidat, c'est-à-dire usé d'un droit absolu, je n'hésiterais pas à faire usage du droit d'appel; car, au-dessus de l'archevêque, il y a une autorité supérieure!... »

Un silence de funérailles s'était produit durant

l'exposé de l'abbé, fait d'une voix vibrante, scandée de gestes énergiques.

Un rugissement d'acclamations salua la conclusion que nous venons de transcrire. Le vent n'était pas favorable au coadjuteur, ce soir, à la Fleur de Lys.

Soudain, se reprenant, dans une envolée pleine de promesses ou lourde de menaces, l'abbé s'écria :

« Après tout, je dirai samedi soir, ici même, ce qui s'est passé le 9 juillet 1911, et quelle est la vérité sur tous les bruits qui courent à ce sujet ! »

Ce soir-là, on connaîtra donc quel secret sépare le coadjuteur de M. l'abbé Lemire !

La conférence d'hier se termina par des considérations d'ordre local, et, en flamand, l'abbé interpella l'un et l'autre, tant et si bien que la réunion se termina jovialement.

Et à la sortie, comme j'essayai de demander à M. l'abbé Lemire sur quel programme il entendait entrer en lice pour les élections municipales, il me tendit avec un malicieux sourire le programme de son parti, épreuve toute fraîche de l'imprimerie, où je lus, entr'autres choses :

« Nous avons, au vu et au su de tout le

monde. nos fils et nos filles, les uns dans les écoles laïques, les autres dans les écoles libres, mais, sans exception et sans arrière-pensée, tous nous voulons le respect des maîtres, le bien des enfants, la paix scolaire dans l'estime réciproque et dans une noble émulation profitable à tous.

» Quant à la religion, sans mêler à la politique ce qui regarde la conscience, nous pouvons dire hautement qu'il n'est aucun d'entre nous qui ne la respecte, et qui ne la veuille librement exercée avec toutes les garanties publiques que son indépendance requiert. »

Déjà, sur la Grand'Place, la foule s'éparpillait et sous la lune brillante, à l'heure où de coutume tout dort ici, ces paysans, en groupes chuchoteurs et lents, semblaient réunis pour quelque complot mystérieux, au temps jadis des guerres pour les libertés communales. — Alex Will. *Réveil du Nord*.

M. l'abbé Lemire a dit qu'il n'hésiterait pas à *faire usage du droit d'appel;* car, au-dessus de l'Archevêque, il y a une autorité supérieure : c'est le Pape !

Le reporter du *Réveil du Nord* l'a entendu et il en a rendu un témoignage public;... mais le *Cri des Flandres* ne l'a pas répété.

M. l'abbé Lemire n'a pas fait appel au Pape. Il s'est borné à une bravade (1) contre l'autorité diocésaine; il a encore fait du bluff.

Quant à la Religion, c'est en vain que le prêtre politicien prétend ne pas mêler à la politique ce qui regarde la conscience. C'est pour le monde entier que le Pape donne ses enseignements.

En mai-juin 1912, en Allemagne, on a beaucoup disserté sur les syndicats ouvriers : la direction de Cologne tenait pour les groupements simplement chrétiens, c'est-à-dire interconfessionnels; la direction de Berlin se limitait aux ouvriers tout à fait catholiques, c'est-à-dire entièrement conformes à la Doctrine et à la Discipline. — Le Pape Pie X l'a rappelé par deux lettres : Il n'y a pas deux hommes dans l'individu qui puisse se dédoubler, le catholique et le citoyen. Ou plutôt les deux ne font qu'un, ou plutôt encore, c'est le premier qui doit inspirer l'autre. C'est aussi la conviction sincère et loyale des catholiques de France.

M. l'abbé Lemire a dit... je suis candidat pour la République...; le divorce entre la Flandre

1. Celui qui méprise le Vicaire du Christ méprise le sang du Christ, dit Sainte Catherine de Sienne; celui qui agit contre l'un agit contre l'autre, car ils sont unis ensemble.

et la France républicaine doit cesser, (comme s'il y avait jamais eu mariage entre la Flandre et la République française).

Les catholiques de Flandre ne reculent ni devant les railleries, ni devant les persécutions. Ils ont compris l'avertissement : « *Si quelqu'un,* dit Notre-Seigneur, *rougit de moi ou de mes paroles devant les hommes, je rougirai aussi de lui devant mon Père céleste.* »

Et ils répètent avec S. François de Sales (1). — « Hélas ! qu'avons-nous à souhaiter autre chose que cela : VIVE DIEU ! Ou rien, ou Dieu ! »

---

1. S. François de Sales. *Vraie et solide piété,* chap. XXV.

A qui doit-on le respect?

La question est posée en ces termes par le Catéchisme diocésain de Cambrai (1) : — Quels sont les devoirs des inférieurs et des supérieurs? — Les inférieurs doivent à leurs supérieurs respect et obéissance, et les supérieurs doivent à leurs inférieurs charité, justice et bon exemple.

Dans le parti lemiriste, on sait que M. l'abbé Lemire doit l'*obéissance* à l'Archevêque, qui a l'autorité *ordinaire* dans le diocèse de Cambrai; mais il n'est question de ce devoir que pour établir des distinctions, dont la subtilité donne un moyen pour esquiver l'obéissance.

On sait aussi que le *respect* est un devoir.

En période électorale, l'organe du parti (2)

---

1. Edition de 1910, imprimée par permission de Mgr François-Marie-Joseph Delamaire, Arch. de Métymne, etc., p. 102. — La même question se trouve dans le *petit catéchisme*, aussi complète que dans le *grand*.

2. *Le Cri des Flandres*, journal républicain, paraissant tous les samedis, Hazebrouck, 3e année, no 159, dimanche 14 avril 1912, p. 1, col. 2. L'article est inti-

change l'affectation du respect : il cesse de l'attribuer à la personne constituée en autorité; et il réserve tout ce qu'il a de respect pour ce qui n'est pas un supérieur ni un acte complet (1) de religion. — « A l'heure actuelle, en France, et dans notre pays de Flandre en particulier,... 1° il faut assurer l'ordre, les libertés publiques, le respect des consciences et des cultes (2) : ce

tulé : *le devoir électoral;* il est adressé aux électeurs des Flandres; il est signé : « *le Cri* ».

1. Pour être complet, il ne suffit pas que l'acte de *religion* soit extériorisé par une forme *cultuelle;* il est nécessaire que s'y trouve simultanément l'hommage de ce qu'il y a de plus intime dans l'homme; c'est l'âme avec ses facultés d'intelligence, de volonté et d'affection.

Cet hommage de *religion* ne peut être reçu par Dieu, que dans la mesure où il est conforme aux règles établies par *l'autorité religieuse.*

Les actes du culte ne sont donc défendables qu'à la condition d'avoir leur point de départ dans la *soumission à l'autorité religieuse.*

Dans le parti lemiriste, on est très loin de s'y trouver. Le mot de *religion* ne se trouve même plus dans le manifeste du *parti,* qui est présenté comme *le devoir électoral* pour les 5 et 12 mai 1912... Il n'est plus question de catholicisme, ni même de christianisme. Pour le parti lemiriste, le terme vague « *les cultes* » suffit à tout.

2. Le simple *respect* ne suffit pas.

La *liberté* banale n'est pas encore assez pour la Religion.

Léon XIII l'a écrit : « *Sanctum igitur oportet apud principes esse Dei nomen...* Les chefs d'Etat doivent donc tenir pour saint le nom de Dieu et mettre au nombre de leurs principaux devoirs celui de favoriser la religion... *religionem gracia complecti,* de la protéger de leur bienveillance, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois,... *benevolentiâ tueri, auctoritate nutuque legum tegere,* et

sont les biens fondamentaux, qui sont la raison d'être de la République... » Tel est le seul passage du programme électoral, où il est question d'un souci, qui ressemble à une préoccupation en matière de religion.

Le même jour, on trouve, dans le *Réveil du Nord* (1), dans quelle mesure le parti lemiriste a le *respect* de l'autorité diocésaine.

« L'approche des élections municipales a ravivé la lutte des cléricaux réactionnaires groupés autour de Mgr l'archevêque coadjuteur Delamaire contre M. l'abbé Lemire.

» Un instant, on avait semblé faire trêve, mais voici qu'armé de sa crosse, Mgr le Coadjuteur recommence la bataille.

» Comptons les coups! (2).

---

de ne rien statuer ou décider qui soit contraire à son intégrité. Et cela ils le doivent aux citoyens, dont ils sont les chefs. *Id et civibus debent, quibus præsunt* ». (Encycl. *Immortale Dei*, 1er nov. 1885). Telle est la Doctrine de l'Eglise catholique. Personne n'y peut rien changer.

Le *devoir* est de *protéger la Religion.*

1. Le *Réveil du Nord*, fondé en 1889. Lille, dimanche 14 avril 1912; p. 1, col. 5, 6. L'article intitulé : *Archevêque contre Prêtre*, porte en sous-titre : « la campagne de (Mgr le) Coadjuteur Delamaire contre M. l'abbé Lemire reprend une nouvelle vigueur à la veille des élections ». Il est signé : Alex. Will. (Alexandre Guillaume).

2. En sous titre : « une nouvelle condamnation du *Cri des Flandres* »; et c'est exact.

» Nous annoncions, il y a quelque temps, la réapparition du journal lemiriste d'Hazebrouck, le *Cri des Flandres.* La direction de ce journal disait dans une note son intention de continuer à paraître désormais. On sait qu'il y a trois mois environ, la lecture du *Cri des Flandres* avait été interdite par Mgr le coadjuteur; cette interdiction ayant été lue en chaire dans la grande église d'Hazebrouck, notamment. Naturellement, le geste d'indépendance du *Cri des Flandres,* — qui se figure que la liberté de la presse n'est pas un vain mot, — fait hurler les adversaires bigots de M. l'abbé Lemire.

» La *Semaine Religieuse du Diocèse de Cambrai* insère à ce sujet deux notes. La *Semaine Religieuse* est en quelque sorte le Journal Officiel de l'Archevêché. Il donne la note qui plaît à S. G. Mgr le Coadjuteur. Sa lecture est recommandée par Mgr Delamaire à tous les prêtres. Son esprit est nettement royaliste. On lit dans le dernier numéro : « De 1789 à 1799, de la prise de la Bastille au Consulat, la Révolution fit de la France une immense caverne. »

» Donc, la *Semaine Religieuse* a publié les lignes suivantes (1) :

1. Cf. *Semaine religieuse du Diocèse de Cambrai,* 47e année. Lille, 13 avril 1912, p. 347.

« Le *Cri des Flandres* vient donc de réapparaître le saint jour de Pâques et il annonce qu'il ne cessera plus sa publication. C'est le moment de se remettre plusieurs choses en mémoire :

1° Ce journal a été créé entre les deux scrutins de la dernière élection législative pour soutenir la candidature de M. Lemire qui périclitait, puis « pour exposer et défendre son programme au point de vue politique, au point de vue social et au point de vue religieux » (1).

2° M. l'abbé Lemire a été prévenu, le 9 juillet 1911, que « Mgr le Coadjuteur lui interdisait à l'avenir toute candidature électorale de quelque nature qu'elle soit. » Or, le *Cri des Flandres* fait sa réapparition à la veille des élections communales.

3° Une note publiée le 14 février 1912 dans le *Bulletin de la Semaine*, qui jouit de la collaboration de M. Lemire, avait dit : « On ne sait pas encore quel accueil M. Lemire fera à l'interdiction, qui lui est ainsi signifiée. »

4° Le 19 février 1912, M. Lemire, à la tribune, fit cesser cette incertitude : « Je suis ici en vertu de mon droit et j'y resterai. »

5° Dans le premier numéro de la nouvelle sé-

1. Personne ne l'a contesté, M. l'abbé Lemire l'a dit lui-même du haut de la tribune de la Chambre. (*Journal officiel*, Paris, février 1912).

rie, publié le jour de Pâques, le *Cri des Flandres* dit: « Notre programme n'a pas changé d'un mot. Et chaque jour en démontre l'opportunité: *Paix religieuse, Progrès social dans la République* (ainsi souligné), voilà ce que nous voulons. »

Et plus loin: « Voilà trois mois que la Vérité (avec un grand V) est muette dans notre pays. Vous trouvez que cela va bien? » (1).

---

1. Cette expression se trouve dans le numéro de dimanche 7 avril 1912, (une faute typographique indique 5, au lieu de 7), page 1, colonne 6, dans un article intitulé : « chez Tis'je Tas-je », qui parait en flamand, puis en français.

Immédiatement après la question : « Vous trouvez cela bien? » il y avait un... *(à suivre)*;... mais l'insinuation perverse donnait à entendre que Mgr le Coadjuteur se faisait adversaire de la Vérité.

Non seulement, il n'y avait plus rien du respect, qui est et demeure un devoir à l'égard du personnage constitué en autorité pour le diocèse; mais encore il se trouvait, dans cette insinuation, hypocritement laissée en suspens, le commencement d'une accusation très grave.

Le dimanche suivant, 14 avril 1912, sous le même titre : « chez Tis'je Tas'je *(suite)* », la même question est posée : « Voilà trois mois que la vérité, (cette fois, le V est minuscule), est muette dans notre pays. Vous trouvez cela bien? » — A la question il est répondu : Non certes!... Puis la Justice est mise en cause; puis encore la Liberté... « La Liberté elle-même est malade... Il y avait un moyen de guérison à Hazebrouck... Oui, le *Cri des Flandres!*... Le soleil luit pour tout le monde... etc., etc. ».

Cette fois le journal du parti lemiriste fait à son public une dénonciation très claire.

Parce que le *Cri des Flandres* a été frappé d'interdit, il y a trois mois, il y aurait moins de vérité, moins de justice, moins de liberté.

L'accusation n'est plus même voilée; elle est nette-

Voilà trois mois que Mgr le Coadjuteur avait fait interdire en chaire la lecture du *Cri des Flandres.* »

A cette note fielleuse, vient s'ajouter ce petit communiqué de l'Archevêché qui vise à travers le mot « clergé » M. l'abbé Lemire (1) :

« Le journal *Le Cri des Flandres* ayant reparu à titre définitif, malgré le blâme qui lui avait été infligé en novembre dernier, Nous prévenons de nouveau le Clergé et les fidèles du diocèse et plus spécialement des Flandres que sa lecture reste interdite à tous ceux qui se font un devoir de respecter les directions religieuses de l'Autorité épiscopale.

» De plus, Nous défendons expressément au clergé d'écrire dans les colonnes de ce journal des articles soit signés soit anonymes. » (2).

» Pour la seconde fois, Mgr le Coadjuteur vise

---

ment formulée, comme une récrimination et même une provocation.

1. Dans le *Réveil du Nord* cette précision est significative, parce que ce quotidien, par la plume du même rédacteur, s'est fait l'avocat de M. l'abbé Lemire, en mainte circonstance et encore plus récemment.

2. Ce *Communiqué* a été reproduit par *la Dépêche* de Lille, *la Croix du Nord, l'Indicateur de la région flamande* et beaucoup d'autres journaux.

Après cette citation, le *Réveil du Nord* place, en sous-titre : « la tournée électorale *(sic)* de (Mgr le) Coadjuteur ».

donc le *Cri des Flandres* et sa propagande anti-réactionnaire. Cette intrusion de l'Archevêque en second dans la politique hazebrouckoise produit là-bas le plus fâcheux effet. Nous avons dit déjà qu'une grève de paroissiens avait failli éclater (1). La rumeur en est venue jusqu'à l'Hôtel de la rue Royale à Lille, où Sa Grandeur joue les « Primat des Flandres »... Emoi... On ne consentit pas à cesser « les poursuites » contre le prêtre-député que la coterie monarchiste veut abattre; mais on trouva nécessaire l'organisation d'une « tournée » quasi-électorale (2).

» Sous le prétexte d'aller administrer la Confirmation à ses jeunes ouailles, Mgr le Coadjuteur va parcourir la région d'Hazebrouck, réunir des notables, stimuler les vicaires fougueux, bousculer les curés hostiles, sermonner les indifférents. Lundi 15 avril, il va à Armentières et couche à Nieppe. Mardi il est à Steenwerck, à la Croix-du-Bac, à Vieux-Berquin. Mercredi, il voit Merris, Sec-Bois, Strazeele, Borre et couche au Petit-Séminaire d'Hazebrouck.

» Jusqu'au lundi suivant, il parcourt dans sa luxueuse automobile tout le pays situé entre Hazebrouck et Cassel. C'est le vrai voyage du

1. C'est le titre d'un précédent article du même *Réveil du Nord.*

2. L'expression est atténuée par une ruse mesquine.

propagandiste. Mgr le Coadjuteur veut payer de sa personne pour mieux écraser l'homme paisible à qui il a voué la haine ordinaire des obligés envers leur ancien bienfaiteur (1).

» Il serait piquant d'assister à une rencontre du prêtre à pied et du prélat en limousine.

» Notons encore un épisode de la lutte de Mgr le Coadjuteur contre le prêtre-député. On reproche à ce dernier d'avoir visité une école laïque, une école sans-Dieu, pensez donc !

» On pourrait croire que les cléricaux doivent être bien contents quand un prêtre sanctifie ce lieu maudit; mais la logique perd ses droits ici (2).

» Le réactionnaire *Indicateur de la Région Flamande* a publié cette note dans son numéro du 31 mars 1912.

« On dit que M. Lemire s'étant rendu dernièrement à Arnèke pour assister à des funérailles,

---

1. Ici se place, en sous-titre : « l'incident de l'école laïque d'Arnèke ».

2. L'anticlérical rédacteur du *Réveil du Nord* ignore les règles, ordonnancées avec précision pour tout le Diocèse de Cambrai, sur la question des écoles dites « neutres ».
Si M. l'abbé Lemire est *dispensé* de ces règles, il a de nombreux moyens de le faire connaître.
Si non, il fait *scandale.*

aurait employé ses instants libres à visiter l'école laïque. Le député-prêtre paraît affecter une extrême bienveillance pour les écoles laïques. On n'a pas ouï dire qu'il ait honoré de sa visite quelque école libre, ni même qu'il contribue à alimenter la caisse de celles d'Hazebrouck. Aurait-il pour l'enseignement libre de la froideur marquée? » (1).

» Ah! l'abbé, vous croyez pouvoir disposer de vos « instants libres » ? Vous ne savez donc pas ce que veut dire « libre » à l'école de ce nom ou chez les « libéraux »? (2).

---

1. M. l'abbé Lemire a donné son explication.

« Le jour des funérailles de M. Quenson, juge de paix, M. l'abbé Lemire et M. le Sous-Préfet, venus ensemble par le train de 8 h. ½, ayant une heure à attendre avant le service, visitèrent la nouvelle mairie; ils saluèrent l'instituteur et son adjoint, et l'institutrice qui demeurent à droite et à gauche de la mairie; puis ils firent visite à l'hospice Van Kempen et saluèrent les sœurs, les vieux et bonnes vieilles. — C'est ce qu'on appelle un scandale! — Et ceci se passe dans la commune, où, il y a tout juste un an, le clergé interdisait l'autel contre tout droit à un prêtre; et ce prêtre ainsi diffamé, demande justice depuis un an... sans l'obtenir! » (*Le Cri des Flandres*, Hazebrouck; dimanche 14 avril 1912, p. 2. col. 5).

Ce dernier mot est absolument *irrespectueux* à l'égard du Tribunal, devant lequel M. l'abbé Lemire a porté sa plainte. — Depuis cette époque, on a su que M. l'abbé Lemire n'avait même pas porté plainte; et que tout le bruit organisé dans la presse par ce prétendu procès ecclésiastique n'était que du « *bluff* ».

2. Ici vient, en sous-titre : « la liste des 26 noms ».

» La liberté est maintenant, à proprement parler, le principe dont se réclament ceux qui n'en ont jamais voulu pour les autres. Les royalistes en sont férus. Les jésuites l'acclament. Le journal *L'Univers* ultra-montain et archi-monarchiste, y souscrit, mais, comme par hasard, ne veut pas que les électeurs d'Hazebrouck non plus que M. l'abbé Lemire s'en servent.

» Voici le plaisant filet que l'*Univers* insérait mardi dernier, sous le titre : « Lemirisme » :

« Des nouvelles de Lille nous annoncent qu'à mesure que la période électorale devient prochaine, l'intrigue lemiriste prend un caractère plus nettement anti-religieux. Du côté lemiriste, on devient anticatholique, à la remorque du grand maître Debierre, du Grand-Orient de France. Un dimanche de mars 1912 (le 7 peut-être) un ministre était à Lille. Au banquet officiel, M. le sénateur Debierre était presque voisin de M. le député Lemire : un seul convive les séparait, et tout le monde a remarqué l'ardeur joyeuse de la conversation, qui se poursuivait, tantôt par devant, tantôt par derrière le malencontreux voisin. Le plus intempérant des deux interlocuteurs a été le grand-maître de la Franc-Maçonnerie : dans un wagon de chemin de fer, il a dit que

M. l'abbé Lemire n'était nullement disposé à se soumettre aux ecclésiastiques (1).

» Mais ce complot n'est rien à côté de cet autre, que *l'Univers* a découvert :

« Du côté lemiriste, on prévoit de plus en plus l'insoumission du prêtre dévoyé : on en parle en ces termes jusque dans les salles de rédaction des journaux. L'article haineux du *Réveil du Nord* en est l'écho. Cet état de choses donne un intérêt général aux prochaines élections municipales de la ville d'Hazebrouck. Le plan actuel du parti lemiriste pour ces élections consiste à présenter aux électeurs une liste portant vingt-six noms de lemiristes, au lieu de vingt-sept. Chaque électeur écrirait lui-même le nom de M. l'abbé Lemire en tête ou en queue de sa liste. Ainsi serait tournée l'interdiction portée par S. G. Mgr l'archevêque Delamaire; M. l'abbé Lemire serait élu sans avoir été candidat et il conserverait tous les droits sacerdotaux, et surtout le

1. Le propos n'est pas démenti... On est cependant à la source de la vérification dans les salles de rédaction du *Réveil du Nord*.

Le jour même, où M. Alex. Will prenait sa découpure dans *l'Univers*, son journal donnait, en Premier-Lille, un article de « tribune radicale » avec le titre : « le chaos des temps présents ». Il y est question de « moines et prêtres » (qui) se hâtent de mettre à profit une heure de somnolence du Parti républicain,... etc., etc.) »; et c'est signé : Ch. Debierre, Sénateur du Nord.

prestige du prêtre, dont les meneurs de la Séparation ont si grandement besoin pour couvrir toutes leurs ruses auprès des naïves mais chrétiennes populations des Flandres. »

» Si nous en croyons les « potins » qui courent Hazebrouck, il y aurait en effet « sous roche » une liste plus ou moins lemiriste ne comportant que vingt-six noms de candidats (1).

» Quel est le vingt-septième? Grave question. Sûrement cette énigme doit dissimuler quelque conspiration contre la sainte Eglise. Mais celle-ci ne recommande-t-elle pas de ne point chercher à pénétrer les mystères?

» Le dernier numéro du *Cri des Flandres* ne souffle mot de cette histoire tout en laissant à penser qu'une liste de ses amis s'opposera à celle, monarchisante, de la municipalité actuelle. Une protestation signée LUX est dirigée contre la campagne de la *Semaine Religieuse* et de l'*Indicateur* qui s'en fait l'écho :

« Qui espère-t-il tromper par là? Tout le monde sait et l'*Indicateur* autant que quiconque, que la Semaine religieuse de Cambrai est la propriété de M. le Chanoine Delassus, adversaire déclaré et personnel de notre député.

---

1. Le *Réveil du Nord* ne l'ignore pas.

» Dès lors quoi d'étonnant de trouver dans cette publication qui lui appartient, des attaques contre celui qu'il poursuit avec une ténacité farouche ?

» Il y a une certaine indélicatesse, pour ne pas dire plus, de la part de l'*Indicateur*, de présenter à son public *sous une autorité qu'elles n'ont pas*, des critiques aussi suspectes ! »

» Que sortira-t-il de ce remue-ménage ?

» La défaite du Coadjuteur et de ses partisans ? La condamnation de M. l'abbé Lemire ?

» Hazebrouck est tout inquiète. Le soir, des groupes se réunissent sur le pas des portes pour discuter les chances de ces singuliers adversaires : archevêque et prêtre. Il y a le « parti de l'abbé. » Il y a le « parti du Coadjuteur. » L'un fait les méchants yeux à l'autre. C'est amusant comme un chapitre de Balzac. (Alex. Will.) »

Quant au *respect*, qui demeure un devoir pour le Chef du Diocèse, il n'en est plus question.

Qu'on ne dise pas que le *Réveil du Nord* est seul coupable d'un pareil oubli... *Le Cri des Flandres* de ce même jour, 14 avril 1912, annonce, lui aussi, l'itinéraire de S. G. Mgr l'Archevêque-Coadjuteur ; mais ce n'est pas en première page ; ce n'est pas même dans la chronique locale

de la ville d'Hazebrouck, qui, cette fois, accumule une série de dix-sept articles. Les indications relatives à la confirmation sont reléguées parmi les petites nouvelles des villages voisins, entre celles de Lynde et celles de Sercus.

A la colonne précédente se trouvent, en caractères gras, une demande et une réponse. — D. Que pensent de la République MM. les membres de l'Action Libérale? — R. Nous sommes sous un régime abject! Voilà la réponse de l'*Indicateur;* numéro du 11 avril 1912.

Le Cri des Flandres n'a jamais cessé de se trouver accaparé par ce souci; il persiste à lui attribuer une importance prépondérante; et il ne sait plus à qui *on doit* le respect.

Il méconnaît cet enseignement de Léon XIII: — « Comme la fin, à laquelle tend l'Eglise, est de beaucoup la plus noble de toutes, ainsi son pouvoir l'emporte sur tous les autres; il ne peut, par conséquent, ni être réputé inférieur à l'autorité civile, ni lui être assujetti en rien. » (1). —

1. Léon XIII. Encyc. *Immortale Dei*, 1 nov. 1885, p. 13.

On peut juger combien le Lemirisme s'éloigne du Catholicisme intégral, quand on sait ce mot : — « Regarde Pierre, vierge et martyr, qui combattit l'erreur avec son sang. Au moment d'expirer, il trempa son doigt dans le sang de sa blessure, et s'inclina vers la terre pour y

Ce privilège de l'Eglise oblige tous les catholiques ; il oblige les prêtres davantage que les laïques.

Joseph de Maistre va plus loin dans les pages, aussi judicieuses que hardies, de ses *Considérations sur la France* (1). — « Toutes les institutions imaginables reposent sur une idée religieuse ou ne font que passer. — Elles sont fortes et durables à mesure qu'elles sont *divinisées*, s'il est permis de s'exprimer ainsi (2). — Non seulement la raison humaine, ou ce qu'on appelle la *philosophie*, sans savoir ce qu'on dit, ne peut suppléer à ces bases qu'on appelle *superstitieu-*

écrire cette profession de foi : *Credo in Deum !* » (Ste Catherine de Sienne, *Dial.*, 158). — Pendant la période révolutionnaire, des milliers de Français ont accompli le même geste : il y en avait de tout âge et de toutes conditions.

Ces admirables modèles ne sont pas reniés par leurs enfants.

Si Dieu le veut, *où est passé le père passera bien l'enfant !*

1. *Considérations sur la France*, par M. le Comte Joseph de Maistre. Paris, Lyon, 1870, p. 67.

2. Rapportées à la gloire de Dieu, les institutions se conforment à l'harmonie dans l'ordre de la Création.

Si elles reconnaissent le souverain domaine de Dieu, elles sont encore acceptables.

Dès qu'elles font abstraction de la part de Dieu (le tenant pour inexistant), elles se dérobent au *devoir*, qui est le premier. Elles se placent en attitude de révolte, à tout le moins tacite.

Pour un prêtre, c'est un reniement de fonction.

ses, toujours sans savoir ce qu'on dit; mais la philosophie est, au contraire, une puissance essentiellement désorganisatrice.

» En un mot, l'homme ne peut représenter le Créateur qu'en se mettant en rapport avec lui. Insensés que nous sommes! Si nous voulons qu'un miroir réfléchisse l'image du soleil, le tournons-nous vers la terre?

» Ces réflexions s'adressent à tout le monde, au croyant comme au sceptique. C'est un fait que j'avance, et non une thèse. Qu'on rie des idées religieuses, ou qu'on les vénère, n'importe: elles ne forment pas moins, vraies ou fausses, la base unique de toutes les institutions durables. » (J. de Maistre).

Poujoulat n'exagère pas lorsqu'il écrit (1): — l'effrayante nouveauté de ce temps, c'est un débordement d'athéisme; — et c'est absurde.

Le droit de Dieu a toujours la valeur d'une garantie secourable pour les difficultés de la vie publique. — *Salus populi ego sum, dicit Dominus : de quacumque tribulatione clamaverint ad me, exaudiam eos : et ero illorum Dominus in perpetuum...*; et je serai leur Seigneur à perpé-

1. Poujoulat, *Les folies de ce temps en matière de religion*. Paris, 1877, préface IV.

tuité. Telles sont les premières paroles de la messe du XIXe dimanche après la Pentecôte.

C'est donc la discipline périodiquement répétée par l'Eglise. La source de l'autorité est en Dieu seul, qui demeure le maître à perpétuité (1).

Ceux-là n'ont plus aucun droit au respect, qui sont dévoyés dans l'athéisme, dans l'irréligion, et même dans l'indifférentisme de la prétendue philosophie. Ces erreurs sont condamnées dans des termes explicites par les trois premiers articles du *Syllabus*.

Ceux-là n'ont plus aucun droit au respect, qui prétendent que la raison humaine est, sans tenir aucun compte de Dieu, l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal; qu'elle est à elle-même sa loi; qu'elle suffit, par ses forces naturelles, à procurer le bien des hommes et des peuples (2).

Le respect n'est pas dû à tous les puissants indistinctement. Il faut même résister aux coupables, qui incitent à méconnaître les droits de

1. S. François d'Assise a écrit aux Chefs des peuples : « Je vous prie, autant qu'il est en moi, de ne pas oublier Dieu au milieu des embarras et des sollicitudes, auxquels vous êtes exposés ici-bas, et de ne pas vous écarter de la voie de ses commandements ».

2. Pie IX, Allocution *Maxima quidem*, 9 juin 1862.

Dieu et les libertés de l'Eglise. Le respect doit être réservé à tout dépositaire de l'autorité, qui vient de Dieu et qui conduit l'homme à réaliser la volonté du Créateur « sur la terre comme au ciel. »

D'où vient l'autorité.

La Doctrine catholique s'applique à tous, par conséquent aux lemiristes comme aux autres.

Le système du prêtre politicien a été présenté avec une adresse, qui a fait des dupes. Ce n'est pas un motif pour se laisser fourvoyer par de simples apparences. *Les hommes ne sont rien; les principes sont tout.* Et la lutte est éternelle entre la Vérité et le mensonge. Toute l'Histoire en est la preuve; et il faut parfois de longues années, même des siècles pour découvrir un fait vrai, s'il a été longtemps caché sous le masque de la fourberie. — Il n'aura pas fallu aussi longtemps pour découvrir la ruse du Lemirisme.

Les traditionnalistes n'ont jamais manqué de rétablir la vérité entière et de dresser ainsi leur opposition aux vérités diminuées.

L'Eveil populaire des Flandres en a donné maint témoignage. Son rédacteur Veritas a écrit les mots : « bluff et calomnies, » (1) en tête d'un

1. *Eveil populaire des Flandres.* Dunkerque, 28 mai 1911, p. 3.

véritable défi, qui a fait émotion dans la région d'Hazebrouck.

« A bonne renommée, pas d'enseigne! » C'est un vieux proverbe qui a conservé son actualité! Aussi les électeurs de la 1re circonscription d'Hazebrouck ont bien compris qu'après une année de *décadence* aussi rapide que celle qui vient de s'écouler, M. Lemire, le « Cri des Flandres » et leurs rares amis aient sérieusement besoin de recourir à un anniversaire à *grand orchestre* pour retaper leur popularité chancelante et redorer un tantinet leur prestige, qui s'estompe au milieu des gaffes monumentales et des impertinences inqualifiables de leur « *chef de file* ».

Comme tous les malades qui ne veulent pas mourir, M. Lemire et le « Cri des Flandres » se cramponnent à la vie politique qui leur échappe; et ils éprouvent le besoin de crier partout : que « tout va bien »!

Chacun sait cependant que malgré tous les préparatifs faits en cachette pour donner à cette cérémonie anniversaire un grand éclat, ce fut *un raté*. L'annonce du punch lancée de façon très vibrante par le « Cri des Flandres » fut partout accueillie avec une froideur bien caractéristique.

Et, tandis que dans un article «*amphigourique*»

où l'apologie du Moi tient la plus large place, M. Lemire retrace avec fracas les équipées de sa dernière campagne électorale, tandis qu'il se vante d'avoir alors électrisé les masses et surexcité les passions populaires, il doit se dire en lui-même, en ce jour d'anniversaire, devant la reculade qu'il a essuyée dans l'estime publique « qu'il n'y a pas loin en effet du Capitole à la Roche Tarpéienne. » Il doit comprendre à cette heure que, si le peuple a été un instant grisé par ses discours et dupé par ses promesses et celles d'un gouvernement qu'il s'obstine à patronner au mépris de tous ses devoirs, il se rend compte aujourd'hui de tout ce qu'il y avait de creux dans ces bruyantes déclarations. Par son indifférence ou son mépris il lui signifie désormais que son temps est fait et qu'il ne lui reste plus qu'à « *boucler ses malles parlementaires.* »

Ce bluff Lemiriste est sans importance : c'est le symptôme de la fin; et volontiers nous laisserions le malade à ses dernières manifestations extérieures, si nous n'avions relevé au milieu de tout cela deux affirmations calomnieuses que M. Lemire, avec sa mauvaise foi habituelle, a apostillées de sa signature. C'est le seul point qui nous intéresse.

M. Lemire prétend que nous calomnions quand

nous affirmons qu'il a jeté la division dans la Flandre. Il nous répond : c'est faux; et c'est nous qu'il accuse de sa mauvaise besogne!

Nous reprenons la même accusation et encore une fois nous répétons très haut : « Oui, M. Lemire, vous avez été dans la Flandre catholique un « brandon de discorde. » Vous y avez semé le vent; mais, par un juste retour des choses d'ici-bas, c'est vous aujourd'hui qui récoltez la tempête!

Dans le domaine des idées, vous avez égaré les esprits en les détournant de la vérité intégrale! Par vos atermoiements et vos palinodies, vous avez mérité le titre d' « Aumônier du Bloc » et souvent par vos votes celui d' « Abbé constitutionnel. » Dans cette chambre du Palais-Bourbon, au plus grand ahurissement de vos collègues et de vos électeurs qui ne comprennent plus rien à la soi-disant politique que vous prétendez diriger, et qui ne cadre pas avec le caractère sacerdotal dont vous portez l'empreinte, vous êtes devenu l'un des plus chauds soutiens du régime maçonnique. Par vos actes et vos discours, vous avez fait dévier bien des intelligences qui, sans vous, n'auraient rien cédé de leur intransigeance : vous les avez dévoyées à votre suite;

et, ce faisant, vous avez divisé la mentalité de la Flandre Catholique.

Votre ambiance a exercé ses ravages dans les rangs du clergé lui-même. Le germe de décomposition morale et intellectuelle que vous promenez à travers notre pays a malheureusement trouvé chez certains de vos collègues dans le sacerdoce un sol propice pour s'y développer. Vos allures démocratiques et modernistes, votre libéralisme ultra-coupable a illuminé ces esprits; et, au lieu de se cantonner dans le domaine sacerdotal qui leur est propre, ils se sont trouvé, eux aussi, l'étoffe d'un réformateur ou d'un régénérateur de l'ordre social. Avec vous, et par vous, ils ont été captivés par les « chimères constitutionnelles »; et, comme vous, ils ont « l'utopie de la confiance et de la légalité. »

Dans les rangs du clergé, la division s'est donc faite à cause de vous. Et, la cassure est tellement évidente, que certains en désignent aujourd'hui les membres sous deux noms : *clergé blanc* et *clergé rouge*. M. Lemire, voilà votre œuvre!

Bien plus, dans votre propre journal, vous avez classé les catholiques en deux camps bien distincts. Dès son apparition à la vie publique, *votre*

« Cri des Flandres » a conseillé aux lemiristes la guerre contre ceux qu'il appelait avec dédain « *les moutardiers du Pape* »; et ce mot est demeuré bien cher à tous vos amis. Malheureusement pour vous, Monsieur le Député, leur moutarde est piquante, et vous trouvez sans doute qu'elle commence à monter fortement au nez!

Sur le terrain purement social vous avez poussé plus loin encore la division. Pour vous assurer un succès facile, contrairement à tous les enseignements de votre religion, vous avez prêché la haine des classes, vous avez excité les fermiers contre les propriétaires et les ouvriers contre les patrons. Du capital vous avez fait une chose indigne, un objet d'exploitation aux mains de « jouisseurs oisifs. » Tout cela, M. Lemire, vous l'avez dit. Votre « Cri des Flandres » l'a imprimé, et vous l'avez répété au scandaleux banquet du 2 octobre.

Est-elle assez prouvée votre œuvre de division dans notre malheureux pays?

Monsieur Lemire ajoute en second lieu « que nous l'accusons de manquer à ses devoirs religieux. » Vraiment, sa façon de présenter les choses à ses lecteurs est trop subtile! Nous n'avons

jamais eu l'intention de substituer notre conscience à celle de M. Lemire. Elle porte suffisamment ses responsabilités et nous entendons bien les lui laisser entières. Toutefois, éprouverait-il par hasard quelque remords à ce sujet pour sentir ainsi le besoin de s'en expliquer à ses amis?

Quant à nous, en ce qui concerne M. Lemire, les questions de pratiques religieuses et purement personnelles ne nous ont jamais occupé. Ce que nous avons dit, ce que nous répétons encore, c'est que M. Lemire est prêtre et qu'il est député. En tant que Prêtre et Député catholique il a des *devoirs publics;* et, vis-à-vis de ces devoirs il a *gravement manqué.* Et cela, nous avons le devoir de le proclamer! A la Chambre, il est : un mauvais député pour la cause catholique; et, vis-à-vis de ses supérieurs hiérarchiques il est et demeure un exemple vivant de « *révolte et d'insoumission.* » Ses supérieurs eux-mêmes l'ont reconnu; et, que de fois ne l'avons-nous pas prouvé dans ce même journal! Quel compte a-t-il tenu de leurs blâmes, de leurs avertissements? A-t-il porté à la connaissance de ses amis les documents qui le concernaient et s'y est-il conformé dans la pratique? Si M. Lemire insiste, nous pourrions lui retracer à notre tour dans une revue complète

les *incartades nombreuses*, dont il a émaillé ses divers mandats parlementaires. On pourrait y voir de plus que bien souvent son attitude fut leste et ses propos incohérents. Signalons seulement au passage les rigolades de Tourcoing, les inepties du Banquet Fédéral des Sociétés de gymnastique radicales et les ignominieuses parades de Bordeaux.

C'est en vain que M. Lemire essaie de protester : chaque jour, il aggrave lui-même sa situation. Cette fois encore, il fait le silence complet sur *la lettre de blâme* que lui renouvelle son Archevêque en termes particulièrement énergiques et, loin de vouloir s'y conformer, il semble lui répondre par un nouveau défi. Il affirme dans son journal et au punch du 8 mai 1911 « *qu'il ne reniera pas son programme et qu'il continuera la politique républicaine qui a triomphé l'an dernier aux élections du 8 mai* 1910. » Chacun sait ce que fut le triomphe du 8 mai 1910, chacun se rappelle également l'appui que M. Lemire a fourni aux deux anticatholiques Vandenbusche et Decouvelaere. — Le Pape a demandé l'union des catholiques dans un même parti. M. Lemire déclare à nouveau dans son journal qu'il s'y opposera de toute son énergie et il le répète au

punch du 8 mai, au moment même où son Archevêque réprouve son attitude (1).

N'est-ce point là le véritable endurcissement du cœur?

Comme le dit fort bien la lettre de Mgr Delamaire, les blâmes et les reproches glissent sans l'émouvoir sur cette âme orgueilleuse. Seuls des ordres formels ou de vertes leçons du genre de celle qui lui fut infligée à Arnèke arriveront peut-être à lui faire comprendre ses « méfaits politiques ».

Impossible à lui de prétendre que, « sur le terrain soi-disant politique, il n'a d'ordre à recevoir de personne et surtout de l'Eglise ». Le Souverain Pontife Pie X n'a-t-il pas dit nettement : « Le devoir des catholiques est de se servir des armes politiques dont ils disposent? »

Qu'est-ce que la politique, sinon un ensemble d'institutions qui règlent les conditions de vie et les rapports des sociétés? Ces sociétés sont composées d'individus soumis à la loi morale; et ils ont vis à vis d'elle des obligations strictes,

1. La politique républicaine, qui a *triomphé* le 8 mai 1910, n'a plus *triomphé* le 5 mai 1912.

Il est vrai que M. l'abbé Lemire n'a pas renié son programme — il l'a même accentué. — C'est pourquoi on ne l'appelle plus *l'aumônier du Bloc*; on le nomme « *le prêtre anticlérical* ».

puisqu'elle est à la base de la religion et des sociétés elles-mêmes. Nous affirmons donc, et nous *mettons M. Lemire au défi de prouver le contraire* sans sortir de la vérité intégrale, que, dans ces conditions, la liberté politique d'un catholique a des *limites*, en dehors desquelles il ne lui est pas permis de s'exercer. S'il soutient le contraire, nous lui prouverons une fois de plus qu'il est un « *révolté* » et qu'il « prêche l'insurrection contre les enseignements de l'Autorité Religieuse ».

Cette mise au point « des racontars ridicules et malfaisants » colportés par M. Lemire et son journal à notre égard était nécessaire. Les lecteurs impartiaux auront une fois de plus la certitude que le *Cri des Flandres* s'est contenté d'opposer un démenti à nos affirmations sans avoir détruit un seul de nos arguments. C'est toujours la même tactique, mais elle est bien usée (1).

Jacques Crétineau-Joly explique (2) comment, en 1831, Louis-Philippe supplie le Pape Grégoire XVI de trancher au point de vue de l'Eglise

---

1. *L'Eveil populaire des Flandres*. Dunkerque, 28 mai 1911, p. 3.

2. *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, par J. Crétineau-Joly. Paris, 1859, II, 238 à 242.

la question si vivement débattue entre l'autorité et le pouvoir.

« En effet, depuis que l'Europe monarchique a, par une complicité sournoise, définitivement inauguré l'ère des révolutions, une doctrine nouvelle fermente comme un mauvais levain.

» Entée sur la quadruple branche du Protestantisme, du Gallicanisme laïque, du Jansénisme et du Philosophisme, cette doctrine se propose de confondre l'idée du pouvoir avec celle de l'autorité; et, en 1831, les casuistes d'insurrection se voilèrent la face pour ne pas être témoins de la sagesse de Rome dans la solution d'un cas de conscience si complexe.

» L'autorité, dans l'ordre religieux et moral, ainsi que dans le gouvernement des peuples, est la participation de la suprématie infinie sur les créatures. *Il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu.* Cette expression de l'Apôtre est une vérité que la raison démontre, que la foi enseigne, que la tradition atteste et qu'on surprend même dans les croyances instinctives des tribus sauvages. — Il faut être Créateur pour avoir le droit de commander. — Or, Dieu seul a le domaine de la puissance (1) il n'en dé-

1. *Non est enim potestas nisi a Deo ; quæ autem sunt a Deo ordinatæ sunt.* (S. Paul aux Romains. XIII. 1).

lègue à l'homme que l'exercice passager (1).

» L'Eglise n'a jamais admis d'autre doctrine. Elle ne peut pas en admettre d'autre, sans se placer en contradiction avec l'Evangile (2).

» Le peuple est souverain en ce sens que, sur la terre, il n'existe pas de puissance assez forte pour le condamner malgré lui à l'obéissance; néanmoins le principe de la souveraineté ne doit jamais résider en lui. Il est souverain pour investir de l'autorité ou pour renverser tout ce qui est au-dessus de lui (3), comme l'Océan agité par les tempêtes engloutit les vaisseaux qui le sillonnent. Mais en toutes choses, l'homme aime la consécration du temps. Il s'est donc soumis au principe de la transmission de l'autorité dans une famille, sentant bien qu'il est de son intérêt ainsi que de sa dignité d'entourer de son respectueux amour les princes qui succèdent au devoir comme au périlleux honneur de gouverner les nations.

» Presque tous les pouvoirs humains commen-

1. *Data est a Domino potestas vobis et virtus ab Altissimo.* (Sap. VI. 4).

2. *Data est mihi potestas in cœlo et in terra.* (Matth. XXVIII. 18).

3. Parmi les erreurs, que condamne le *Syllabus*, il y a la suivante : « 39. — L'Etat, comme étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite ». (Allocution *Maxima quidem*, 9 juin 1862).

cèrent par la force; les uns furent fondés par la violence, les autres par la conquête. Le Christianisme seul, la Papauté par conséquent, rattache sa sublime origine à une idée de sacrifice et à des dévouements accomplis. Seuls, Christianisme et Papauté peuvent montrer avec un saint orgueil ces titres de gloire et cette noblesse d'extraction (1).

» Dieu, ainsi parle *la Sagesse*, donne un modérateur ou un guide à chaque peuple; car, ajoute l'Apôtre, il est un Dieu de paix et non de division. Ceci posé, il sera donc très facile d'établir la distinction existant entre le pouvoir et l'autorité. L'autorité, c'est le principe et le droit inaliénable (2); le pouvoir, c'est l'exercice de cette même autorité s'appliquant sur une base plus ou moins fragile, et usant de moyens plus ou moins conformes à l'institution divine, dont elle dérive. L'autorité jouit par elle-même d'une vertu morale, qui commande à la pensée, à l'intelligence et à la volonté (3). Elle entoure le prince d'une auréole céleste; elle lui réserve tous les

1. *Magna potentia Dei solius. et ab humilibus honoratur.* (Ecclé. III. 21.)

2. *Per me principes imperant. et potentes decernunt prudentiam.* (Prov. VIII, 16; XIX, 6).

3. *Et ego potens sum super terram. qui impero sumi arma. et negotia regis impleri.*

hommages de la conscience (1). Le pouvoir, fruit prématuré de la violence ou d'une révolution, manque de fondement; il est dépourvu de tout prestige tant qu'il n'a pas directement reçu une sorte de sanction providentielle ou légitime.

» Plus et mieux que tout autre, l'Eglise romaine comprend, enseigne, met en pratique le respect de l'autorité (2); et on sent que c'est à sa source que Bossuet puisa son axiome fondamental : *il n'y a pas de droit contre le droit.* — Constituée gardienne d'un principe essentiel au bonheur des peuples, l'Eglise revendique, comme un devoir, le soin de proclamer ce principe au nom de l'Evangile. Mais, en même temps, elle refrène les injustices et les abus, elle s'oppose à l'anarchie, elle ne flatte pas le despotisme, elle ne se fait ni la complice ni l'alliée d'aucune espèce d'oppression (3). Aux époques néfastes de

1. Il y a, dans le prophète Daniel (VII, 14), une grave attribution : *Dedit ei potestatem et honorem et regnum;* mais ce texte n'est applicable qu'au Christ pour les derniers temps.

De graves enseignements sont applicables dans les autres chapitres du même prophète, spécialement dans le ch. XIV.

Il en est de même du texte de l'Apocalypse : *Data est illi potestas in omnem tribum et populum et linguam et gentem.*

2. *Potestas Dei est ; et tibi. Domine, misericordia.* (Ps. 61. *12*).

3. Une des règles de l'*Index* frappe spécialement les

l'histoire, quand le pouvoir passe d'une main à une autre main, l'Eglise ne baisse pas servilement la tête sous le joug d'une usurpation heureuse. Elle sait que, lorsque Dieu veut punir un peuple, ce peuple change souvent de maître. Alors, avec un esprit libre, elle entre dans les voies de la seule politique praticable : elle s'efforce d'atténuer le mal et de cicatriser les blessures de la société chrétienne. La vérité donne au Pontificat une expérience décisive; il n'en est donc plus à s'avouer avec Hobbes (1) : — que les ambitieux, déclamant avec le plus de fureur contre la puissance absolue, ne se mettent tant en peine de l'abolir que pour la transférer à d'autres ou l'exploiter à leur profit.

» Quand le Saint-Siège accepte les faits accomplis, et traite avec eux, il ne revêt d'aucune consécration ces pouvoirs éphémères; mais, autant qu'il en est en lui, il cherche à réconcilier l'obéissance et le commandement, l'ordre et la liberté,

---

livres propres à favoriser la tyrannie politique et ce qu'on appelle la *raison d'Etat.*

On lit dans les *Regulæ et observationes in Indicem librorum prohibitorum. De correctione.* § 11. — *Item quæ ex Gentilium placitis. moribus. exemplis. tyrannicem politicam favent, et quam falso vocant* rationem status. *ab evangelica et christiana lege abhorrentem inducant. deleantur.* (J. Crétineau-Joly ; *l. c.* II. 241, note).

1. Hobbes, *De l'Empire;* ch. VI, § 13.

la raison et la foi, le monde et l'Eglise. C'est à l'aide de cette doctrine que Rome parvient à sauvegarder la bonne administration des choses saintes; c'est par là que le Pontife suprême fait sanctionner son indépendance en face des variations de la politique humaine. Il n'a point à s'immiscer dans les rivalités des partis et dans les contentions du pouvoir; il ne porte pas de jugement sur les droits ou sur les actes des personnes (1); il ne songe qu'à pourvoir à ce qui est de Jésus-Christ; et il statue dans la limite de son office apostolique, ne cherchant point à forcer la vérité ou à dépasser le but. Le défaut de mesure ne lui sera jamais reproché.

» Telle fut la règle invariable de l'Eglise romaine en face des événements et des transformations. Elle n'en dévia jamais » (2). — Et, quand il faut prononcer en dernier ressort, le Pape seul est qualifié. « Le pape est plus qu'un homme; c'est le signe sensible et permanent de l'*autorité de Dieu* au sein de l'humanité; le pape c'est, pour ainsi dire, Dieu sur la terre » (3).

1. Ces expressions sont importantes; car l'ouvrage de J. Crétineau-Joly a été inspiré par le zèle pour le Saint-Siège; et il n'a jamais été désavoué par la Cour de Rome.

2. J. Crétineau-Joly, *l. c.*, II, 242.

3. S. Jean de Capistran, *De l'autorité du Pape*, I, 2.

M. l'abbé Lemire se montre absolu dans son amour de la République. Il existe une persécution, qui va jusqu'à dépouiller de leurs biens toutes les Eglises de France; cette persécution va jusqu'à chasser en exil les meilleurs des catholiques français; et, en présence de ces iniquités, M. l'abbé Lemire a encore pour la République un amour absolu. Il va plus loin : il prétend faire accepter cette persécution, puisqu'il choisit ce moment pour préconiser la paix sociale dans la République.

Cette attitude du prêtre-politicien est en contradiction avec les traditions françaises. Louis XIV, non plus que les autres rois de France, n'a jamais eu de prétentions comparables. Et c'est en vain que l'on voudrait opposer quelques phrases de Bossuet, qui font la part des relations ecclésiastiques avec les puissances d'ordre civil. — Bossuet cite, sans la désapprouver, cette parole de Charlemagne, que, *quand même l'Eglise romaine imposerait un joug à peine supportable, il le faudrait souffrir plutôt que de rompre la communion avec elle* (1)... Au reste, ajoute le comte de

---

1. *Sermon sur l'unité de l'Eglise*, IIe point.

Le comte Joseph de Maistre prend soin d'ajouter : — Mais Bossuet avait tant d'égards pour les princes, qu'on ne saurait rien conclure de l'espèce d'approbation tacite qu'il donne à ce passage. (*Du Pape*, 1820, p. 96).

Maistre, malgré les artifices infinis d'une savante et catholique condescendance, remercions Bossuet d'avoir dit, dans ce fameux discours :

que la puissance du Pape est *une puissance suprême* (1) ;

que *l'Église est fondée sur son autorité* (2) ;

que *dans la chaire de S. Pierre réside la plénitude de la puissance apostolique* (3) ;

que, *lorsque le Pape est attaqué, l'épiscopat tout entier* (c'est-à-dire l'Église) *est en péril* (4) ;

qu'*il y a toujours quelque chose de paternel dans le Saint-Siège* (5) ;

qu'*il peut tout, quoique tout ne soit pas convenable* (6) ;

que, *dès l'origine du christianisme, les Papes ont* TOUJOURS *fait profession, en faisant observer les lois, de les observer les premiers* (7) ;

qu'*ils entretiennent l'unité dans tout le corps tantôt par d'inflexibles décrets, et tantôt par de sages tempéraments* (8) ;

que *les évêques n'ont tous ensemble qu'une même*

---

1. *Œuvres de Bossuet*, Sermon sur l'unité de l'Eglise, tome VII, p. 41.

2. *Ibidem*, p. 31.

3. *Ibidem*, p. 14.

4. *Ibidem*, p. 25.

5. *Ibidem*, p. 41.

6. *Ibidem*, p. 31.

7. *Ibidem*, p. 32.

8. *Ibidem*, p. 29.

chaire, par le rapport essentiel qu'ils ont tous avec LA CHAIRE UNIQUE, *où S. Pierre et ses successeurs sont assis; et qu'ils doivent, en conséquence de cette doctrine, agir tous dans l'esprit de l'unité catholique, en sorte que chaque évêque ne dise rien, ne fasse rien, ne pense rien que l'Église universelle ne puisse avouer* (1);

que *la puissance, donnée à plusieurs, porte sa restriction dans son partage; au lieu que la puissance donnée à un seul, et sur tous, et sans exception, emporte la plénitude* (2);

que *la chaire éternelle ne connaît point d'hérésie* (3);

que *la foi romaine est toujours la foi de l'Église;* que *l'Église romaine est toujours vierge;* et que *toutes les hérésies ont reçu d'elle, ou le premier coup, ou le coup mortel* (4);

que *la marque la plus évidente de l'assistance, que le Saint-Esprit donne à cette mère des Églises, est de la rendre si juste et si modérée, que jamais elle n'ait mis* LES EXCÈS *parmi les dogmes* (5).

Le comte de Maistre remercie donc Bossuet en des termes parfaitement explicites; mais il ajoute

1. *Ibidem*, p. 16.
2. *Ibidem*, p. 14.
3. *Ibidem*, p. 9.
4. *Ibidem*, p. 10.
5. *Ibidem*, p. 42.

dans un chapitre suivant: — « Fénelon (1) était plus clair, lorsqu'il disait dans sa propre cause : — *Le Souverain Pontife* (2) *a parlé ; toute discussion est défendue aux évêques ; ils doivent purement et simplement reconnaître et accepter le décret* » (3).

Dans l'archidiocèse de Cambrai, on connaît le bel exemple donné par Fénelon et on demeure fidèle à toute la doctrine enseignée par S. Vaast et conservée par Fénelon et par les autres successeurs des Apôtres dans la région du Nord de la France : l'aventure du *Lemirisme* n'y aura rien changé.

On a compris et retenu l'enseignement de Léon XIII dans son Encyclique *Immortale Dei.* — « Dans ce régime politique qui obtient aujour-

---

1. Mgr de Salignac-Fénelon, Archevêque-Duc de Cambrai, Chevalier de l'Ordre royal du Saint-Esprit, l'un des Quarante de l'Académie française, etc.

2. « Le Pape ayant jugé cette cause *(les maximes des Saints)*, les évêques de la province, quoique juges naturels de la doctrine, ne peuvent, dans la présente assemblée et dans les circonstances de ce cas particulier, porter aucun jugement, qu'*un jugement de simple adhésion à celui du Saint-Siège et d'acceptation de sa constitution* ». (Fénelon à son assemblée provinciale des évêques, 1699. Dans les *Mémoires du clergé;* tome I, p. 461).

3. *Du Pape,* par le Comte de Maistre. Anvers, 1820, p. 134.

d'hui (1) la faveur presque générale, il y a une tendance et un parti-pris manifeste de faire disparaître complètement l'Eglise, ou de la tenir assujettie et asservie à l'Etat (2). — La plupart des actes de l'autorité publique poursuivent ce but. Les lois, l'administration, l'éducation sans religion, la spoliation et la destruction des Ordres religieux, la suppression du pouvoir temporel des Pontifes romains, tout vise à ruiner les institutions chrétiennes, à entraver la liberté de l'Eglise catholique, à annihiler ses autres droits.

» La simple raison humaine démontre combien ces théories politiques s'éloignent de la vérité. — En effet, la nature elle-même atteste que tout ce qu'il y a d'autorité parmi les hommes découle de la source la plus sainte, la plus auguste, qui est Dieu... » (3).

1. Léon XIII, Encyclique *Immortale Dei* sur la constitution chrétienne des Etats; 1er novembre 1885, édition de la Soc. S. Augustin, Lille, 1888, p. 27.

2. Il y a donc vingt-sept ans que Léon XIII a dénoncé la ruse lemiriste, qui préconise « la paix religieuse dans la République ».

Sous le masque d'une *légalité injuste et condamnée trois fois par le Pape Pie X*, le parti lemiriste s'obstine à tenir l'Eglise assujettie et asservie à l'Etat.

Les catholiques de Flandre n'y consentiront jamais. Ils veulent, pour l'Eglise de France, « le respect de sa hiérarchie, l'inviolabilité de ses biens et *la liberté* », selon que le Pape Pie X l'a écrit à tout le peuple de France le 6 janvier 1907.

3. Léon XIII, Encycl. *Immortale Dei*, p. 27.

Les deux épopées.

Un mois avant les élections municipales de 1912, M. l'abbé Lemire a pris une attitude de candidat, malgré l'interdiction de l'autorité diocésaine en des termes formels, publics et désignant nommément le prêtre-député.

Le Nord patriote a judicieusement reconnu la valeur de cet incident; et il a écrit ce que sont « *les deux épopées* » (1).

« Le *Cri des Flandres* a prétendu ressusciter, ce dimanche de Pâques. L'organe de M. Lemire annonce qu'il paraîtra désormais toutes les semaines, et le *Gil-Blas* nous fait savoir que *c'est un événement considérable.* Peu connu dans les provinces, peu connu même à Paris, le *Gil-Blas* voudrait être une sorte de *Gaulois* du Bloc, un *Figaro* plus accentué, un journal pour hommes du monde républicains. Mais le high life républicain exècre la religion jusqu'à l'heure de la

1. *Le Nord patriote* (hebdomadaire), royaliste, organe des libertés régionales et syndicales. Lille, 3e année, no 15. Lille, 13 avril 1912.

mort, exclusivement. Le *Gil-Blas* est donc anticlérical avec frénésie. Et il adore l'abbé Lemire. Ces deux états d'âme ne sont pas contradictoires. En conséquence, il applaudit de toutes ses forces au réveil du *Cri des Flandres.* Il loue M. Lemire d'être *opiniâtre* et de prolonger *sa belle défense.* Il nous trace ce petit portrait : *L'abbé Lemire, qui est régulier d'idées et de mœurs, qui vit modestement, sagement, qui est discret et pieux,* QUI CROIT PEUT-ÊTRE EN DIEU...

» Un pareil certificat, venant du *Gil-Blas*, nous semblerait un opprobre. Soyez sûrs que l'abbé Lemire en est très fier. Il dépense autant de zèle à conquérir les blâmes de la Droite qu'à solliciter les flatteries de la Gauche. C'est un esprit faussé. C'est une cervelle républicaine (1).

» On se plaint parfois que les royalistes cherchent à compromettre l'Eglise dans le camp de la Monarchie. On l'a dit du *Nord Patriote.* On l'a dit de l'*Univers*, quand M. le comte de Lur-Saluces, avec le beau geste d'un gentilhomme qui ne songe qu'à *bien servir*, a aidé au relève-

1. J. Crétineau-Joly l'a remarqué naguère, « la monomanie des fonctions publiques, mais *salariées*, a envahi toutes les cervelles électorales. L'amour-propre s'est tendu; les espérances se sont enflammées; la soif du commandement s'irrite; et chacun admire le sot et l'ignorant qui se délivrent du sentiment de leur nullité ». (*L'Eglise romaine en face de la Révolution.* Paris, 1859, II, 508).

ment du grand journal de Veuillot. On s'est trompé. Mais il est bien évident que vous ne trouverez jamais chez nous un Dabry ou un Lemire. Nous sommes préservés de ces erreurs lamentables, qui affligent nos chefs spirituels et enchantent l'ennemi. Notre sauvegarde, c'est la Tradition, c'est l'Histoire; et nous estimons que l'on a plus de chances, si l'on est un royaliste sans peur, d'être un chrétien sans reproche (1).

» Les catholiques républicains!... Il en est de très dignes. Il en est de fort méritants. Mais

1. Le roi Salomon l'a écrit : « Considérez où vous mettez le pied, lorsque vous mettez le pied en la maison du Seigneur, et approchez-vous pour écouter : *Custodi pedem tuum ingrediens domum Dei, et appropinqua ut audias;* car l'obéissance vaut beaucoup mieux que les victimes des insensés, qui ne connaissent pas le mal qu'ils font : *Multo enim melior est obedientia, quam stultorum victimæ, qui nesciunt quid faciunt mali.* (Ecclésiaste, IV, 17).

Il devient facile d'obéir à Dieu et à l'Eglise, quand on a une longue habitude d'obéir à son père, à son roi, à son chef légitime.

Il existe une logique dans les faits, tout comme il y a de l'esprit de suite dans les Doctrines, qui s'enchaînent par voie de conséquences.

Relativement au *sens* de la soumission, de l'obéissance, de la discipline, il y a deux pôles, qui sont opposés par nature; l'un est le pôle du *Démocratisme,* l'autre est celui du *Catholicisme intégral...* Chacun des vivants est en situation de s'orienter vers l'un ou vers l'autre. L'habitude y a peu de part. C'est l'aptitude, qui est l'élément fondamental de la manière de vivre.

L'orgueilleux est dépourvu du *sens* de la Discipline.

Le serviteur de Dieu n'hésite pas sous la garde de la Providence. — *Servire Deo, regnare est;* cela lui suffit.

à quoi se rattachent-ils? L'épopée républicaine, l'épopée révolutionnaire n'a été qu'une longue suite d'attentats contre le catholicisme. L'épopée royaliste, au contraire, a été comme un pacte d'alliance entre Dieu et la nation française. Voyez et comparez :

« Au cinquième siècle, la marche des Huns dans les Gaules fut affreuse. Ils avaient, en ces temps de misère, consommé la désolation humaine. Toutes les villes entre le Rhin, la Moselle, la Seine et la Marne, avaient été saccagées. Mais le fléau de Dieu n'en était pas l'élu. Une puissance mystérieuse fit reculer Attila. A Paris, une jeune fille qui était une sainte, Geneviève; à Orléans et à Troyes, deux évêques qui étaient des saints, Aignan et Loup, vainquirent l'homme terrible. Plus tard sa défaite s'achevait, parmi les champs catalauniques, dans une mêlée gigantesque, dont l'historien Goth Jornandès a dit que *l'antiquité n'a rien de plus tragique ni de plus épouvantablement grandiose à nous raconter.*

» Quarante-cinq ans se passent; l'un des chefs de ces peuplades barbares qui ont écrasé Attila, Clovis, roi des Francs, se plonge et replonge, comme un glaive qu'on retrempe, dans la piscine symbolique. Et c'est le premier des rois très chrétiens. Le Dieu de Clotilde habite son

âme régénérée. Les saints des Gaules, morts ou vivants, ont prié pour lui. Saint Waast, qui sera évêque d'Arras, l'a instruit; saint Rémi, évêque de Reims, le baptise; saint Soleine, l'évêque de Notre-Dame de Chartres, l'a béni. Lui-même, qui est avant tout un guerrier, a fait sa veillée des armes au tombeau de saint Martin, évêque de Tours, le soldat devenu prêtre.

» Treize siècles se passent, et les hordes républicaines veulent établir un fossé entre la France née au baptistère de Reims et l'Eglise Catholique. Aux deux tiers du clergé, l'Assemblée retire le pain, la petite pension alimentaire qui est la rançon des biens confisqués; elle supprime toutes les congrégations d'hommes et de femmes, même celles qui se vouent uniquement au service des malades, même celles qui donnent l'enseignement primaire et dont l'abolition ôte à six cent mille enfants les moyens d'apprendre à lire et à écrire; elle décrète sous quelle forme on aura le droit d'adorer Dieu; et une persécution acharnée, inquisitive, s'élève contre les prêtres et fidèles qui tentent de désobéir à cette décision arbitraire.

» 496-1791; date de gloire — et date de honte!

» En 496, la France se libère; elle donne pour support à sa monarchie, dans le travail de dis-

solution et de fermentation qui remplit l'Europe, la Chaire de Pierre; adossée à ce centre immobile, notre jeune royauté se dresse en dehors et au-dessus des royautés ariennes, qui, rebelles au Christ, subirent le sort des choses purement humaines; l'Eglise catholique pénètre de ses profondes influences la nation française; elle met dans son sang, dans son cœur, dans son génie le rayonnement universel dont elle est le foyer.

» En 1791, la France célèbre à nouveau son affranchissement. Des institutions d'autrefois, plus rien ne subsiste. Rois de Neustrie et d'Austrasie, ducs d'Aquitaine, de Bretagne, de Normandie ou de Bourgogne, comtes d'Anjou, de Flandre ou de Provence, où êtes-vous? Le plus grand de tous, qui les a engloutis dans sa grandeur, le Roi de France lui-même va mourir... Avec lui l'Eglise s'étiole et souffre. Du jour où la Monarchie s'écroule, le pouvoir de l'Eglise s'amoindrit. Parce qu'ils ont vécu côte à côte, et s'appuyant l'un sur l'autre, le Catholicisme et la Royauté devaient saigner en même temps.

» Nous voilà loin, en apparence, de M. l'abbé Lemire, de son *Cri des Flandres* et du *Gil-Blas*. Mais en apparence seulement. Ce prêtre s'est

égaré pour avoir suivi jusqu'au bout ses passions républicaines. Il ignore 496. Il ne veut connaître que 1791. Logiques sont ses actes, logiques ses amitiés. Quant à nous... qui contemplons avec mélancolie, mais sans trop de surprise, cette déchéance, nous nous refusons, certes, à compromettre l'Eglise avec la Monarchie. Elle domine de toute sa hauteur nos controverses politiques. Mais, éclairés par la Tradition et par l'Histoire, nous qui voulons rendre la couronne aux successeurs de Clovis, nous revendiquons, parmi les défenseurs de l'Eglise, la première place. Nous croyons la mieux servir que le député d'Hazebrouck; et, pour reprendre le mot où Montalembert opposait les fils des Croisés aux fils de Voltaire, nous dirons que l'épopée monarchique est une meilleure boussole que l'épopée républicaine : les héritiers de 496 seront toujours dans un plus droit chemin que les héritiers de 1791 » (1).

Le jour même de l'élection municipale de 1912, (5 mai), quelqu'un qui prononce en maître a donné, avec une allure prophétique, un article dans le *Cri des Flandres*, avec le titre : justice sera faite (2).

1. *Le Nord patriote*. Lille, 13 avril 1912, p. 1, col. 3, 4.
2. *Le Cri des Flandres*, journal républicain, parais-

« Que ce soit à tort ou à raison, l'Autorité a parlé; nous avons, nous catholiques, le devoir d'obéir. — Ainsi me parlait dernièrement (1) un ami timoré. — Eh bien, non, nous n'acceptons pas une telle manière de voir! Jamais nous ne consentirons à prendre pour vraie une chose qui nous paraît fausse (2), et couvrir, fût-ce même par notre silence, ce que notre conscience nous fait voir comme une injustice (3). Nous continue-

sant tous les samedis. IIIe année, no 162. Hazebrouck. dimanche, 5 mai 1912, p. 2, col. 3, 4.

1. M. l'abbé Jules Lemire, député d'Hazebrouck, est *le seul catholique*, auquel un ecclésiastique, constitué en *autorité, a parlé*, sur la question électorale, qui était en suspens ce jour-là même.

Ce n'était pas la peine de se couvrir du pseudonyme *Lux*, pour se laisser reconnaître avec une si grossière naïveté.

2. J. Crétineau-Joly l'a bien dit au sujet des remorqueurs de la Révolution : « Ceux qui dorment ne peuvent souffrir qu'on les réveille ». (*L. c.* Paris, 1859, I, 119). — Pour ceux-là et pour leurs semblables, Salomon l'avait annoncé : « L'homme sera connu par sa doctrine; mais celui qui est vain et n'a point de sens tombera dans le mépris ». (*Prov.* XII, 8).

3. C'est par une répétition presque maniaque, qu'un démocrate substitue ainsi sa conscience à un ordre formel, dont tous les autres ont compris la valeur inéluctable.

Parmi les prêtres de France, il y en a un qui s'est rendu célèbre comme *prêtre social :* c'est saint Vincent de Paul. Quand l'Autorité lui a parlé, il a envisagé sa situation d'une tout autre manière que le font les modernes abbés démocrates. — « Un seul acte, dit-il, de résignation à la vonté divine en tout ce qu'elle ordonne de contraire à nos désirs, vaut plus que cent mille succès conformes à notre volonté et à nos goûts ».

rons donc à protester contre les calomnies et les mensonges de nos adversaires, persuadés que la vérité finira par se faire jour. Le public saura alors, au moyen de quels ignobles procédés (1) la situation, qui est faite, a été préparée. Jusque-là, respectueusement (2) mais fermement, nous défendrons notre droit... (3). Dimanche prochain, sans aucun doute, *justice sera faite.* — Lux » (4).

L'attention a été provoquée, non seulement sur place, mais aussi à grande distance. L'agence internationale *Roma* (5) en a rendu ce témoignage. — « L'aumônier du Bloc a eu (le soir du

1. Les expressions : calomnies mensonges, ignobles procédés, sont adressés aux adversaires en période électorale; mais rien ne dispense l'auteur des propos injurieux d'accomplir son devoir, c'est-à-dire de préciser et de fournir des preuves.

2. V. tome II, p. 94, à qui doit-on le respect?

3. Le rédacteur *Lux* ajoute ici cette phrase, que les rieurs se montraient les uns aux autres après le dépouillement du scrutin du 5 mai 1912 : — « Déjà d'ailleurs la réparation commence : l'enthousiasme, avec lequel a été accueillie la liste de nos candidats (lemiristes) aux élections municipales prochaines, montre l'impatience de nos concitoyens à protester contre cette scandaleuse machination ». *(Cri des Flandres).*

On peut supposer que cet article a été écrit le vendredi 3 mai 1912.

5. C'est dans son numéro du 8 mai 1912, que l'agence internationale *Roma* publie, sous les initiales L. E., une lettre datée de Lille, 6 mai 1912. Cette lettre est reproduite par la *Chronique de la presse*, (13e année, n° 607. Paris, 16 mai 1912, p. 309, col. 2).

5 mai 1912) sa première punition : son ballottage est, pour lui, une défaite morale, qui aura une bien grande portée. — En attendant, il est nécessaire de fixer le fait de sa rébellion à l'autorité ecclésiastique (1); le rusé parlementaire mérite d'être mis au pied du mur; comme toujours, mieux vaut tard que jamais. — Donc, M. Lemire a passé le Rubicon. Pour être exact, il vaut mieux dire qu'il vient de déclarer officiellement ce passage, qu'il avait accompli sournoisement depuis quelque temps. — Ses déclarations de rebelle à l'autorité diocésaine, qu'il a faites à sa réunion électorale d'Hazebrouck du 4 mai 1912, ont été de telle nature que les plus condescendants ont dû parler de « l'*irréparable* ». — Pour décrire cette réunion scandaleuse, l'agence Roma reproduit le récit publié par le *Progrès du Nord et du Pas-de-Calais*, du 5 mai 1912.

Les intrigues du modernisme sont parvenues à ne plus laisser la vérité dans sa simplicité

1. Il y a plusieurs faits de rébellion : — celui de poser sa candidature, malgré l'interdiction de le faire; — celui de reprendre la publication du *Cri des Flandres*, après que ce périodique eut été mis en interdit; — celui d'y écrire, étant prêtre, des articles, soit signés, soit déguisés par quelque pseudonyme.

primitive; elles l'ont *modifiée* sans s'apercevoir que cette modification supplante la vérité par l'erreur. Il est donc nécessaire d'aller jusqu'au bout de l'enseignement, que l'Eglise renouvelle chaque année, dans le monde entier, (et sans aucune dispense), le jour même de Pâques : chacun doit s'alimenter « de sincérité et de vérité » (1).

M. Alb. de Mun rappelle à propos (2) quelle grande leçon lui a été faite naguère : — « Il y a trente-six ans, Louis Veuillot m'écrivait, dit-il, au milieu de la lutte électorale, où j'entrais pour la première fois avec un programme exclusivement catholique, et qui, tout de suite, était devenue très vive : — « « Ne songez qu'à reparaître le même ! Mieux vaut la défaite sur un tel cheval qu'un succès obtenu en rampant. Une telle défaite ne peut que servir la cause ; un tel succès ne pourrait que lui nuire. — Nous n'avons pas besoin de réussir (3) : nous avons besoin d'être, en toutes circonstances, les hommes de la Croix. — Quand nous avons été cela, que Dieu se charge

1. C'est le dernier mot de l'Epître du dimanche de Pâques (S. Paul aux Corinthiens).

2. *La Vie Nouvelle ;* Paris, 21 avril 1912. — Cf. *Chronique de la presse.* Paris, 16 mai 1912, album du militant, p. 313, col. 1.

3. Ce qui paraît en Dieu une folie est plus sage que la sagesse de tous les hommes. (*Epistola B. Pauli, prima ad Corinthios*, I, 25).

du reste! Nous avons accompli notre tâche et fait ce qu'il veut (L. Veuillot). »» — La leçon est haute et nette, comme un écho tardif de la grande épopée chrétienne » (1).

Dans les luttes modernes, l'épopée révolutionnaire est inachevée. J.-J. Rousseau connaissait l'infatuation des hommes de son entourage. « Chacun sait bien, dit-il, que son système n'est pas mieux fondé que les autres; mais il le soutient parce qu'il est à lui. Il n'y en a pas un seul (2), qui, venant à connaître le vrai et le faux, ne préférât le mensonge qu'il a trouvé à la vérité découverte par un autre. Où est le philosophe, qui, pour sa gloire, ne tromperait pas volontiers

1. Plus une vérité est odieuse, plus celui qui n'en dissimule rien se fait détester; mais un moyen sûr de plaire à ceux qui la persécutent, c'est de la déguiser et de l'altérer. (Tertullien, Apologétique, p. 52).

2. Le sophiste genevois parle pour son personnel. Depuis lors, on a vu que c'est le personnel de la Franc-Maçonnerie.

Par une circulaire datée du 17 janvier 1912, le Grand-Orient de France, (prés. par Ch. Debierre), *décide une grande fête, purement Maçonnique*, consacrée à la gloire de J.-J. Rousseau, à l'exaltation de ses idées,... parce que la Maçonnerie doit une reconnaissance émue à cet *inspirateur de la Révolution*... pour grouper dans une même pensée toutes les opinions représentées dans les Loges; pour unir dans un unanime élan, athées et déistes, communistes et individualistes, au nom de la souveraineté de la raison, au nom aussi de la valeur propre qu'il sut reconnaître au sentiment et à l'émotion. (*Circulaire nº 7*, an. 1912. — Cf. *La F.-M. démasquée*. Paris, 10 juin 1912, pp. 174, 175).

tout le genre humain? Où est celui qui, dans le secret de son cœur, se propose un autre objet que de se distinguer? Pourvu qu'il s'élève au-dessus du vulgaire, pourvu qu'il efface l'éclat de ses concurrents, que demande-t-il de plus?...» (1).

Le parlementarisme ajoute une influence extérieure à l'infatuation personnelle de ceux, qui ont substitué les prétendus droits de l'Homme aux Droits réels, que Dieu lui-même se réserve. J. Crétineau-Joly l'a écrit en termes impitoyables : « La popularité, comme certaines fleurs éclatantes, a toujours quelque chose de vénéneux. Dans l'histoire, il serait impossible de trouver une idole du peuple, qui ait été véritablement un grand homme » (2).

Le suffrage populaire est connu pour ses caprices fantasques et parfois néfastes; mais il faut se bien garder de faire la confusion entre le peuple lui-même et ses mandataires de rencontre. « Le peuple résiste; car le peuple ne se dépouille pas aussi vite de ses principes et de sa foi que peut le faire un prêtre ambitieux » (3), ou un parlementaire élégant en évolution (4).

1. Cf. J. Crétineau-Joly, *L'Eglise romaine en face de la Révolution.* Paris, 1859; I, 10.

2. *Ibidem*, II, 406.

3. *Ibidem*, I, 353-354.

4. Dans le personnel de la République maçonnique,

La Révolution, écrit J. Crétineau-Joly, « fut l'œuvre, ou plutôt le crime imprévu des hommes d'Etat, modérés et conciliateurs par métier (1). Ces hommes d'Etat, se faisant gloire et profit surtout (2), de n'appartenir à aucune opinion tranchée, et se dévouant aux emplois lucratifs sous tous les régimes, ressemblent à ces lagunes entre

---

on ne perd pas l'habitude de l'*évolution*. En 1912, on arrive à y mettre une duplicité déconcertante.

Comprenne qui pourra ! c'est le titre de la divulgation suivante :

Le franc-maçon Paillard, membre du Conseil de l'Ordre. qui, après avoir été marchand de vins à Mâcon, exerce en 1912, la fonction d'inspecteur au journal *Le Progrès de Lyon*, présidait, le 28 mai 1911, la fête solsticiale de la loge de Tain-Tournon. Avec une logique toute maçonnique, il a trouvé le moyen d'engager les francs-maçons à ne pas faire de politique, mais à en faire quand même.

Ainsi, du moins, l'explique le *compte rendu officiel des travaux du Conseil de l'Ordre :* — « Il a renouvelé ses objurgations au sujet des *luttes politiques, qui ne doivent jamais faire l'objet de discussions en Loge.* — Il a enfin insisté sur le fléchissement, que dénonçait le Vénérable, en adjurant les Maçons de *faire plus que jamais campagne pour une organisation sérieuse du parti républicain*, qui permettra de vaincre les obstacles multipliés comme à plaisir par la réaction sous toutes ses formes ». — Si l'on supprime d'une part les luttes politiques, comment pourra-t-on d'autre part organiser le parti républicain? (*La Franc-Maçonnerie démasquée;* 29e année, no 11. Paris, 10 juin 1912, p. 175).

1. A plus forte raison faut-il le dire des politiciens terre-à-terre, qui s'étourdissent par la vanité de les déclamations, aussi creuses qu'emphatiques.

2. *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, par J. Crétineau-Joly. Paris, 1859, I, 487.

Le tarif n'était pas alors fixé à 15.000 fr. l'an.

deux fleuves, qui ne sont ni terre, ni eau, mais tout simplement du sable mouvant.

» Les Sociétés secrètes condescendent à ce besoin de popularité à tout prix, l'incurable maladie des orateurs (1), des poètes et des ministres. Elles créent des manufactures de grands citoyens; elles ressemellent des constitutions; puis, sur tous les marchés de l'Europe, elles procèdent à la remonte révolutionnaire. On les verra ensuite ouvrir école d'hypocrisie parlementaire et d'incrédulité philosophique, et apprendre au premier venu à interpréter en sa faveur son serment et les lois. Tacite, qui creuse dans le mal, avait dit : *Autrefois ces vices-là étaient des vices; mais* la Révolution tient à honneur de confirmer ce jugement des siècles. Elle ne croit à la grandeur d'âme et aux sentiments qu'à la dernière extrémité et pour ainsi dire en désespoir de cause. — Elle s'improvise le magistrat des consciences; elle se déclare l'arbitre juré des principes et des mœurs. — Afin d'endormir sur un devoir les gouvernants et les gouvernés, elle doue de toutes

1. Cette incurable maladie était attribuée aux rhéteurs de l'antiquité. Parmi les modernes, elle sévit sur les hâbleurs et sur tous ceux qui subissent le besoin d'éprouver la griserie des applaudissements, ou la séduction perverse des courtisans.

les vertus civiques ceux qui, à coup sûr, sont dénués de tous les talents. »

C'est la Révolution qui a inventé le certificat de civisme pour les hommes de la Décadence. Le Créateur continue à réserver son éternité pour ceux qui auront affirmé les Droits de Dieu, pendant la tourmente de l'une ou de l'autre des deux épopées.

Désillusions.

—

Sous le pseudonyme Cyr, M. le chanoine Masquelier s'est dégagé dans le numéro de la *Croix du Nord*, du vendredi 3 mai 1912, page 6 en entier.

« Ce que nous appréhendions depuis longtemps, mais que nous voulions toujours espérer ne pas voir, est aujourd'hui une triste réalité.

Après avoir fait reparaître son journal « Le Cri des Flandres », deux fois frappé de réprobation par l'autorité diocésaine, M. Lemire passe outre à l'interdiction formelle qui lui a été faite par la même autorité de briguer désormais aucun mandat électif.

Nous avons dit, dès la première nouvelle de cette insoumission, le douloureux serrement de cœur qu'elle nous apportait. Cette douleur est partagée par tous les anciens amis du prêtre député, qui pensent qu'on ne peut servir Dieu et l'Eglise que dans la conformité étroite et filiale aux volontés de la sainte Hiérarchie, interprète

autorisé de la volonté divine et arbitre du devoir au service du Maître.

Il convient, maintenant, de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la situation et de dégager quelques nuées amoncelées pour en troubler la clarté.

Dans ce chemin de la désobéissance qui l'a conduit à la révolte finale, le prêtre-député n'a cessé d'être soutenu et encouragé par la presse antireligieuse de Paris et du Nord, notamment à Lille par l'infâme *Réveil* judéo-maçonnique, organe officiel de la Loge, dirigé et rédigé par deux Vénérables ∴

On objectera, sur ce dernier point, que le député d'Hazebrouck ne saurait être rendu responsable des horreurs commises au service de sa cause par le zèle indiscret et compromettant de la feuille impie.

C'est possible; mais il est pour le moins étrange que, si prompt à envoyer des démentis aux journaux catholiques, M. Lemire n'ait jamais désavoué, par un acte public et catégorique, les perfides sympathies que lui prodigue cette feuille où ruisselle quotidiennement le blasphème.

D'ailleurs, il est à remarquer que le *Réveil*, pour défendre à sa manière le prêtre-député, a plusieurs fois mis en œuvre une documentation

qu'il n'a pu vraisemblablement recueillir dans les milieux que fréquentent ses rédacteurs.

On l'a vu citer copieusement *l'Univers* et la *Semaine Religieuse*, qui n'ont certainement pas leur entrée dans ses bureaux.

Bien plus, dans son numéro du 6 février 1912, il reproduisait presque mot pour mot, sous forme de résumé, la lettre confidentielle lue à M. Lemire, de la part de Mgr le Coadjuteur, par M. le doyen d'Hazebrouck. Or, aucun journal catholique n'a eu connaissance des termes de cette lettre. » *(Croix du Nord.)*

L'article du *Réveil du Nord* est intitulé : « le cas de M. l'abbé Lemire » (mardi 6 février 1912, p. 1; col. 5, 6.) — Il porte ce long sous-titre : « Verrons-nous une grève de paroissiens ? On en annonce une à Hazebrouck, si (Mgr) le Coadjuteur Delamaire persiste dans les vexations, qu'il veut infliger au prêtre-député et qu'affirme une récente lettre. »

« Samedi matin on célébrait à l'église Saint-Eloi d'Hazebrouck les obsèques doubles du père et de la mère de la servante de M. Lemire, deux bons vieux, qui n'ont pas voulu partir l'un sans l'autre et qui, après s'être rencontrés dans la vie pour se soutenir, s'en étaient allés dans la mort,

encore bras-dessus bras-dessous, à la manière des épousailles.

» Naturellement, on parla, au cours de l'enterrement, beaucoup et surtout de la prétendue « démission » de l'abbé Lemire. Celui-ci était là, revenu de Paris, tout exprès pour ces humbles obsèques.

» Dans l'église il n'avait pas été s'asseoir dans les stalles du chœur, comme sa situation de prêtre lui en donnait le droit.

» Depuis que lecture a été donnée par le curé-doyen de l'Eglise Saint-Eloi de la lettre de l'archevêque Delamaire interdisant la propagation du *Cri des Flandres*, M. l'abbé Lemire n'a plus été prendre place aux stalles. Il reste dans la nef comme un simple paroissien.

» On remarqua cela aussi. Et l'on jasait, et l'on s'irritait des *cancans* colportés par les journaux réactionnaires à la merci de l'archevêché...

» A quelqu'un, M. l'abbé Lemire expliqua la situation qui lui était faite.

» Il n'a jamais eu l'intention de donner sa démission de député.

» Il n'a pas renoncé à s'occuper des prochaines élections municipales.

» Lorsque des journaux réactionnaires ont annoncé cela, ils ont publié une fausse information.

» Un fait s'est cependant produit : Dans le courant de la semaine dernière, M. Dehandshœwercker, curé-doyen de l'église Saint-Eloi, à Hazebrouck, a communiqué à M. l'abbé Lemire une lettre de l'archevêque-coadjuteur Delamaire.

» Communiquer veut dire seulement lire, en l'espèce (1).

» Le doyen a lu à M. l'abbé Lemire un document d'une douzaine de pages, dans lequel le coadjuteur a énuméré tous les griefs formulés déjà dans la presse réactionnaire contre le prêtre-député : participation à l'élection de M. Vandenbussche, conseiller général; présence au banquet républicain, éloge de feu M. Trystram; articles du *Cri des Flandres*, etc., etc. C'était en un mot la critique développée avec un grand luxe de détails, de l'attitude observée par le député d'Hazebrouck dans sa circonscription. Cela se terminait par la menace, si cette attitude ne se modifiait pas, de l'interdiction de se mêler aux débats de la prochaine campagne des élections municipales et de se présenter aux futures élections législatives.

---

1. Les deux paragraphes, qui suivent, résument la lettre confidentielle. M. l'abbé Lemire, qui en a entendu la lecture, en a partagé la confidence au quotidien du parti radical-socialiste par M. Alex. Will. — Les journaux catholiques n'en ont pas encore connaissance.

» Ce n'est donc pas, comme on l'a dit, l'interdiction de remplir un mandat politique, mais une mise en demeure d'avoir à changer pour ainsi dire d'opinion, sous menace de cette interdiction. C'est évidemment la benoîte « *porte de sortie* », que se ménage le Coadjuteur, avant de frapper le grand coup, qu'il médite de porter, dès le début de la période électorale qui va s'ouvrir.

» M. l'abbé Lemire demanda naturellement au doyen d'entrer en possession de la lettre du coadjuteur, mais le doyen avait des ordres.

» Il refusa de s'en séparer.

» M. l'abbé Lemire lui dit que, dans de pareilles conditions, il n'avait pas à tenir compte d'un document, dont on ne voulait pas lui communiquer librement le texte.

» Lorsque les assistants de l'enterrement apprirent la nouvelle menace dirigée par le Coadjuteur-despote contre leur député, un vent de révolte souffla sur la foule pieuse (1).

» Veut-on lasser notre patience et nous faire subir d'incessantes humiliations? s'écria-t-on. Déjà Mgr Delamaire a « *forcé la note* », en prétendant suspendre la publication du *Cri des Flandres*. Celui-ci a reparu et il reparaîtra!

1. L'expression du journaliste radical-socialiste révèle la joie féroce du persécuteur, qui réussit à introduire la division parmi des catholiques insuffisamment avertis.

» Nous en avons assez d'être traités en parias de l'Eglise, parce que nous suivons l'abbé Lemire !

» Le doyen de Saint-Eloi a menacé notre député des foudres archiépiscopales ? Il lui a lu une lettre qu'il a refusé de lui laisser ensuite ?

» On se moque de nous. Cela ne durera pas !

» Que dirait l'archevêché, si nous organisions la grève des paroissiens à l'église Saint-Eloi ? Si l'on persiste dans la voie des vexations actuelles, nous la ferons, cette grève ! Le doyen devra bien aller dire au Coadjuteur que, par sa faute, l'église est délaissée et qu'il n'a plus de moyens d'existence !

» Nous verrons bien qui rira le dernier !

» La grève des paroissiens ! L'idée a fait son chemin. On en cause dans tout Hazebrouck, où les fervents de M. l'abbé Lemire sont lassés de la guerre hargneuse que leur fait le coadjuteur.

» La *Croix* disait avant-hier : « Au point où en sont les choses, s'il faut à M. Lemire une preuve de l'interdiction d'être candidat qui *reste*, il est vraisemblable qu'elle ne lui sera pas refusée. »

» Cela laisse entendre nettement que les intentions prochaines du Coadjuteur sont rigoureuses pour le prêtre-député.

» L'ambitieux, qui a rêvé d'être le « Primat des Flandres », ne peut renoncer à poursuivre de sa

« vengeance » l'abbé, qui, jadis, lui a rendu service, et dont la propagande démocratique le gêne, maintenant que S. Grandeur « roule automobile ».

» Et la « grève des paroissiens » d'Hazebrouck sera un des incidents de la « guerre religieuse » suscitée entre catholiques par les cléricaux réactionnaires, qui, après avoir fait condamner par l'Index le livre de Mgr Duchesne, veulent « tomber » M. l'abbé Lemire. — Alex. Will. »

M. le Chanoine Masquelier continue son article dans la *Croix du Nord* du 3 mai 1912, ainsi qu'il suit :

« Il est donc permis de conclure de ces faits qu'un homme, qui ne peut sans trahison se faire l'informateur d'un tel journal, lui a fourni ces citations multiples et ces renseignements textuels.

Nous ne relèverons pas, évidemment, les injures et les imputations grossières à l'adresse de Mgr Delamaire, dont le *Réveil* n'a cessé d'accompagner la défense de M. Lemire.

Tous les catholiques du Nord, par exemple, savent parfaitement que la tournée de Confirmation accomplie par Mgr le Coadjuteur dans l'arrondissement d'Hazebrouck était annoncée depuis l'an dernier pour le mois d'avril 1912. Les visites pas-

torales dans le diocèse se font par un roulement dont l'ordre n'a pas été interverti. Il faut toute l'ignorance ou la mauvaise foi de la feuille judéo-maçonnique pour présenter ces visites comme une campagne électorale et politique contre M. Lemire.

Plus misérable et plus ridicule encore est l'allusion à la luxueuse « automobile » du prélat. Notre Archevêque se sert, en ses tournées de Confirmation, de l'archaïque voiture qu'employait, il y a plus de trente-cinq ans, le Cardinal Régnier, et les chevaux de louage qui la traînent n'ont rien de fringant. Monseigneur, d'ailleurs, n'a pas d'automobile. Celle, dont il se sert parfois pour gagner du temps, dans sa vie si active et si remplie, est mise à sa disposition par un catholique de Lille qui en est propriétaire.

Mais laissons ces vétilles. Notons plutôt quelques détails et faisons quelques précisions de haute importance, non pour répondre au *Réveil*, qui ne mérite pas cet honneur, mais pour éclairer le public, que peuvent égarer certaines inexactitudes habilement propagées ou perfidement exploitées par des partisans du député d'Hazebrouck.

D'abord, c'est une erreur de dire que l'autorité

diocésaine se livre à une intrusion dans la politique en s'occupant des dires et des gestes de M. Lemire ou de la publication de son journal.

L'intrusion, si elle existe, n'excède pas les limites du domaine religieux. Et ce domaine est bien du ressort de l'autorité religieuse.

Si M. Lemire n'était pas l'abbé Lemire, s'il n'était point prêtre, le chef du diocèse n'interviendrait pas plus dans sa conduite qu'il n'intervient dans celle des Dron, des Debierre et autres personnalités politiques. Ou bien, s'il le faisait, ce ne serait encore qu'au point de vue des intérêts religieux; et les hommes publics auraient d'autant moins le droit de s'en plaindre que, depuis la séparation, les Evêques ne sont plus, aux yeux des pouvoirs publics, que de simples citoyens.

Mais ici, ne l'oublions pas, il s'agit d'un prêtre, d'un homme qui, librement et dans toute la plénitude de sa responsabilité consciente, a promis pour la vie obéissance à son Archevêque, et qui dépend de lui par ordination et par juridiction. Et, c'est à ce titre seul que l'Archevêque intervient dans le rôle public de son prêtre.

On trouve tout naturel que l'autorité civile limite ou même supprime l'exercice de leurs droits

civiques à certains fonctionnaires et aux officiers. Or, le sacerdoce est une magistrature. C'est aussi une milice. Peut-on s'étonner que les chefs de cette magistrature et de cette milice interdisent soit à tous, soit à tel ou tel de leurs subordonnés, l'usage, d'ailleurs exceptionnel, de certains droits civiques comme la députation ou les fonctions municipales?

De même si l'autorité diocésaine s'occupe du *Cri des Flandres*, c'est que, de notoriété publique, ce journal est l'organe de M. l'abbé Lemire. L'autorité militaire réglemente les relations de ses subordonnés avec la presse. Récemment encore, le Ministre de la Guerre a publié une circulaire sur « le droit d'écrire » des officiers. Pourquoi l'autorité religieuse ne pourrait-elle pas porter des règlements similaires pour ses prêtres?

D'ailleurs, il est incontestable que tous les journaux catholiques, à ce titre de catholiques, relèvent de l'autorité religieuse au point de vue de la doctrine, de la morale et de la discipline religieuse. C'est en vertu de ce pouvoir que notre Archevêque frappait récemment un autre journal catholique, coupable de violences de langage vis-à-vis de l'autorité diocésaine et de polémiques propres à jeter le trouble et la division parmi les fidèles.

Ce journal était pourtant hostile à M. Lemire, et il n'était pas l'organe avéré d'aucun ecclésiastique (1).

Si, de tout journal laïque, irréligieux ou pas, l'autorité religieuse peut dire à ses fidèles : « Ne le lisez pas, il est dangereux », à plus forte raison peut-elle le dire d'un journal qui, de notoriété publique, est l'organe d'un prêtre, quand elle juge que cette feuille fait œuvre nuisible aux intérêts religieux.

Il est vrai que M. Lemire feint d'ignorer les torts de son journal. Il n'a pas craint de se plaindre, en pleine Chambre, de la prétendue injustice frappant cette feuille. Quelle aberration de la part

1. L'expression de M. le chanoine Masquelier est de nature à laisser planer un doute sur l'inspiration de *L'Eveil populaire des Flandres.* Il faut le dissiper. Cet hebdomadaire de Dunkerque appartient à M. D. Debaeke. Il n'y a jamais eu d'ecclésiastique pour le diriger, ni pour le rédiger.

Pour se prémunir contre toute erreur de Doctrine, les rédacteurs bénévoles de *L'Eveil populaire des Flandres* ont sollicité et obtenu des conseils de la part d'ecclésiastiques nombreux et de rangs très variés. Voilà pourquoi S. G. n'a frappé ce journal ni au point de vue de la Doctrine, ni au point de vue de la morale, mais pour avoir *défendu la vérité* d'une façon que Sa Grandeur juge *non adroite*, ainsi qu'il ressort des termes de sa Lettre-circulaire en date du 7 novembre 1911.

Le trouble subsiste parmi les fidèles; et il est devenu une *division plus profonde* depuis que ce journal antilemiriste a été *brisé par le pouvoir* de S. G. Monseigneur notre Archevêque.

d'un prêtre, de porter ainsi devant une Assemblée incompétente et, en majorité, hostile à la religion, ce débat d'ordre ecclésiastique! Et quelle énormité aussi, de méconnaître les justes griefs qui ont motivé l'interdiction épiscopale (1).

Ces griefs, d'ailleurs, étaient énoncés expressément dans la lettre qui frappait le *Cri des Flandres*.

Faut-il rappeler ici les approbations incessantes, voire même les réclames tapageuses publiées par le *Cri*, en faveur d'écoles, non seulement prétendues neutres, mais dirigées et inspirées par des hommes publiquement hostiles à la religion?

1. Cette énormité ne dépasse pas l'importance d'un autre fait accompli avec une publicité, que comporte le prétoire du Tribunal d'Hazèbrouck, lorsqu'il est littéralement rempli.

M. l'abbé Lemire était présent en personne; et il était entouré de toutes les notabilités locales de *son parti*.

Le gérant de son journal *Le Cri des Flandres* était cité devant le Tribunal correctionnel d'Hazebrouck par un rédacteur occasionnel de *L'Indicateur de la région flamande* pour s'entendre condamner à insérer deux lettres de Monseigneur Delamaire, l'une adressée à *La Dépêche* de Lille, l'autre envoyée au *Nouvelliste de Bordeaux*.

M. l'abbé Lemire faisait plaider, (en sa présence), et obtenait la non insertion de ces deux documents « *comme portant préjudice à sa considération et à ses intérêts!* »

Un prêtre, qui se soumet à son Archevêque conserve la considération des catholiques.

C'est *une énormité* d'imputer à cet acte de régularité la valeur d'un préjudice aux intérêts d'un prêtre, ce prêtre fût-il député!!

Faut-il rappeler l'appui donné ouvertement par ce journal, toujours sous la responsabilité morale de M. Lemire, à des candidats soit francs-maçons notoires, soit formellement antireligieux comme ces deux Conseillers généraux qui, après avoir approuvé par leurs votes des mesures sectaires et vexatoires pour des institutions religieuses, viennent de voter l'achat par le département, d'une propriété volée aux Religieuses de Saint-Maur, pour y installer une école normale d'instituteurs sans aumônier et sans Dieu?

Du reste, ne voyons-nous pas, aujourd'hui, ce journal s'obstiner dans sa ligne de conduite, malgré les interdictions qui auraient dû tout au moins l'assagir, et, sous prétexte de défendre la République qui n'est nullement en cause, attaquer des municipalités catholiques, comme celles d'Hazebrouck et de Bailleul, faisant ainsi le jeu de la secte antireligieuse qui a juré leur renversement pour entrer elle-même à la mairie de ces villes?

Au surplus, que M. Lemire et son *Cri* regardent quels journaux épousent leur cause et combattent avec eux! Ils verront qu'ils sont les alliés, sinon les amis, des pires feuilles de la région du Nord, de toute la presse franchement sectaire et cyniquement blasphématrice.

Est-ce que cette alliance formelle, publique ne devrait pas éclairer leur sens chrétien et épouvanter leur conscience?

Mais j'entends l'autre antienne. Les interdictions qui nous frappent, disent M. Lemire et son « Cri », sont motivés par notre attachement à la République. Elles sont inspirées, imposées même, insinuent-ils, par les royalistes.

Il n'est pas possible vraiment de soutenir, de bonne foi, pareilles assertions.

Bien d'autres catholiques, même prêtres, et bien des journaux catholiques sont « républicains » avérés, sans que nos chefs religieux leur en fassent le moindre grief et leur témoignent la moindre défaveur.

Les directions de S. S. Pie X sont les plus larges sous ce rapport. Elles défendent formellement que, dans la Communauté catholique, aucun fidèle ne soit exclus, molesté ou suspecté à cause de ses préférences politiques.

Mais autre chose est d'être « républicain », et autre chose est de se compromettre publiquement et politiquement avec la fraction républicaine qui mène publiquement et politiquement la guerre à la religion.

De telles compromissions sont répréhensibles chez un simple catholique. Elles sont un scandale chez un prêtre.

Si Jésus allait parfois chez certains Pharisiens, il n'en condamnait pas moins sévèrement leur secte, leurs doctrines et leurs agissements. Comme docteur et comme prêtre, il n'a jamais pactisé avec l'erreur et ses tenants. Il considérait même ceux-ci comme les pires ennemis : « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain ».

Or, il est de notoriété publique que M. Lemire, prêtre de Jésus-Christ et qui devrait être, comme tel, un autre Christ — *alter Christus* — s'accointe, se compromet, s'affiche même, — sans que son mandat politique l'y oblige ou l'en excuse, — avec ceux qui non seulement « n'écoutent pas l'Eglise », mais la poursuivent d'une haine satanique et qui, par leurs votes et par leurs actes, ont indéniablement encouru les excommunications les plus sévères.

Ces hommes qui tuent délibérément l'âme des petits enfants par l'école sans Dieu, ces hommes qui ont sur la conscience le vol sacrilège du patrimoine sacré de l'Eglise et de nos morts, ces Héliodore qui ont pillé les trésors du temple

déclaré propriété nationale ou communale, le temple lui-même et les vases sacrés, M. Lemire les fréquente et fraternise avec eux, non seulement dans des assemblées et des manifestations publiques où rien ne l'oblige à paraître et d'où le sentiment de sa dignité sacerdotale devrait l'écarter.

Indépendamment d'autres griefs, notamment de discours publics plus que risqués au point de vue de la doctrine et de la discipline catholique, il y a dans ces seuls faits un scandale pour les fidèles (1).

Et l'Evêque qui a la responsabilité morale de l'honneur ecclésiastique et de la conduite publique de ses prêtres, a le droit — je n'ai pas la qualité, ni, comme d'autres, l'impertinente témérité d'ajouter : le devoir — d'interdire à ce prêtre l'accès d'une fonction profane et publique où sont occasionnés et où éclatent ces défaillances pour le moins choquantes (2).

---

1. *Au point de vue de la Doctrine et de la Discipline*, il n'y a pas d'hésitation possible : il faut se soumettre, si l'on veut rester catholique.

M. l'abbé Lemire est depuis longtemps coupable de discours publics et retentissants pour nier *la Doctrine* et pour méconnaître *la Discipline*.

Les antilemiristes ont, dès cette époque, observé la règle : — « Ne vous mêlez pas à la multitude des gens déréglés ». (*Eccl.*, VII, 17).

2. Il ne faut jamais contester *les droits* des personnages constitués en autorité; mais il est réservé aux courtisans

A plus forte raison le peut-il lorsque la soutane, jetée au travers des conflits politiques, devient un drapeau de discorde et que le prêtre qui la porte, creuse, volontairement ou non, un fossé profond qui divise le troupeau des fidèles comme cela se passe dans toutes les paroisses de la Flandre.

Oui, il est naturel et légitime que l'Evêque qui a la charge spirituelle du troupeau dise à ce prêtre : retirez-vous, votre place n'est pas là. Votre mission sacerdotale est d'assurer le bien des âmes et non de les livrer, confiantes et aveuglées par le prestige que vous tenez de l'Eglise, aux ennemis de leur foi. Il ne s'agit pas de défendre ou d'attaquer la République, il s'agit, pour nous, ministres du Dieu de paix, de pacifier les esprits et les cœurs et de les mener à Dieu « qui n'est pas dans le trouble ».

Maintenant que les partis politiques extrêmes cherchent à exploiter cette intervention de l'autorité religieuse dans le domaine qui lui est propre, ils sont dans leur rôle.

---

de méconnaître le principe des *devoirs* : ils sont *corrélatifs des droits*. Le droit n'existe que dans la mesure où existe le devoir. S'il peut y avoir témérité à dire la *vérité*, il n'y a jamais d'impertinence à parler du *devoir*. Nos persécuteurs nous rendent souvent plus service que nos meilleurs amis, dit saint Antoine.

Quand la *soumission*, demeure enfermée dans le silence, elle n'est pas dépourvue de dignité. — *Le silence des peuples est la leçon faite aux Grands.*

Que des monarchistes aient désiré, réclamé indiscrètement, et accueilli avec une bruyante satisfaction, les interdictions qui atteignent le prêtre « républicain », c'est de la politique (1).

Que de leur côté le *Réveil* et ses pareils protestent hypocritement contre ces mesures, calomnient les intentions du Pontife qui les a décidées, en dénaturent la signification et la portée et prennent un plaisir malin et perfide à compromettre en le défendant celui qui en est l'objet, on ne saurait s'en étonner.

Mais tous les catholiques de bon esprit et de bon sens savent que l'autorité spirituelle, qui s'est arrêtée, après mûre réflexion, après des avertissements répétés et pleins de ménagements paternels à une décision aussi grave, plane bien au-dessus des mesquines ou odieuses préoccupations de partis.

Comme tous les fidèles, les Chefs de l'Eglise peuvent penser intérieurement ce qu'ils veulent des contingences politiques et avoir leurs préférences intimes de régime et de personnes ; mais, dans l'exercice de leurs hautes et saintes fonc-

1. L'allégation de M. le chanoine Masquelier reste dépourvue de toute preuve.

Son loyalisme constitutionnel explique cette accusation purement gratuite, sans pouvoir lui servir d'excuse.

tions, ils n'ont qu'une chose en vue : le bien des âmes.

Prêtres et Evêques ne doivent, comme Pie X, embrasser que le « Parti de Dieu ». Ils ne conditionnent pas les destinées immortelles de notre beau, de notre grand, de notre divin Christianisme, aux formés toujours précaires et périssables des régimes politiques. Ils n'appliquent pas, pour parler encore comme le Pape « aux choses divines la courte mesure des choses humaines ». Ils font leurs, dans la forte sérénité de leur conscience et de leur foi, ces nobles et apostoliques déclarations par laquelle le Saint-Père inaugurait son pontificat il y a neuf ans (1) :

« Il s'en trouvera sans doute, qui... chercheront à scruter nos pensées intimes et à les tourner à leurs vues terrestres et à leurs intérêts de parti. Pour couper court à ces vaines tentatives, nous affirmons en toute vérité que nous ne voulons être et que, avec le secours divin, nous ne serons rien autre, au milieu des sociétés humaines, que le ministre de Dieu qui nous a revêtu de son autorité... C'est pourquoi, si l'on nous demande une devise traduisant le fond même de notre âme, nous ne donnerons jamais

1. Encyclique *E supremi* du 4 octobre 1903.

que celle-ci : « restaurer toutes choses dans le Christ ».

Telle est la vraie, la seule restauration qu'ont en vue nos Evêques et les vrais prêtres qui veulent militer à leur suite avec une soumission filiale à la sainte hiérarchie.

Que d'autres et que des laïques bien intentionnés, « poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la tranquillité de l'ordre, s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti de l'ordre ». C'est leur affaire et, pas plus que le Pape, nous ne les blâmons.

Mais les vrais prêtres comme nos Evêques pensent que ce sont là « vaines espérances » et, trop souvent, hélas ! « peines perdues ». Toujours avec Pie X, ils diront (1) :

« De partis d'ordre capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : le PARTI DE DIEU (2). C'est donc

1. Même Encyclique.

2. Le *chef du* PARTI DE DIEU, le Pape Pie X l'a proclamé : c'est la *Bienheureuse Jeanne d'Arc.*
L'argument c'est qu'elle n'est venue au monde que pour rétablir la France dans sa vocation de royaume du Christ; et le Roi de France dans sa vocation de Lieutenant du Christ; et c'est qu'elle a déclaré que la couronne de France durerait toujours.
La béatification de Jeanne d'Arc devient ainsi, *par*

celui-là qu'il nous faut promouvoir, c'est à lui qu'il nous faut amener le plus d'adhérents possible, pour peu que nous ayons à cœur la sécurité publique ».

Et le seul par qui se fera cette véritable restauration, c'est Jésus-Christ, selon le mot de l'Apôtre : « Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé et qui est Jésus-Christ ».

Voilà ce que tout véritable homme d'Eglise doit penser et dire à la suite de son Chef suprême.

Le gouvernement de Pie X reste invariablement fixé dans cette voie. Il évite scrupuleusement et avec un tact attentif toute compromission avec n'importe quel parti politique.

Nous en avions encore une preuve récemment dans ses recommandations au rédacteur en chef d'un grand journal catholique, qui a rendu de si

---

voie de conséquence, l'affirmation du droit divin de la monarchie française.

Sans doute, l'Eglise ne se prononce pas *directement,* (elle n'a pas à le faire; ce n'est pas sa fonction). Il appartient aux catholiques de France de tirer les conclusions des paroles et des actes émanés de l'Autorité légitime dans l'Eglise.

Il y a des hommes résolus, qui vont jusqu'au bout de la vérité politique en France.

Ils sont au service de Dieu et de la France; et ils affirment les droits du Pape et les droits du Roi très chrétien *par voie de conséquence.*

éclatants services à l'Eglise et qui, nous l'espérons, en rendra longtemps encore si, comme il se propose de le faire, il se conforme aux directions précises, que Rome lui a tracées par la bouche de S. E. le Cardinal Merry del Val.

Voici les paroles que le vénéré secrétaire d'Etat de Sa Sainteté adressait à M. Loth, nouveau rédacteur en chef de l'*Univers* :

« Pour la France en particulier, le Saint-Siège tient à maintenir les intérêts religieux en dehors de la politique afin qu'on ne fournisse aucun prétexte à la persécution, qui cherche déloyalement à se justifier en alléguant l'attitude hostile du parti clérical, alors qu'elle n'est que la juste défense des droits et des intérêts de l'Eglise.

» C'est pour cela que le Saint-Siège veut que l'*Univers*, journal catholique, en qui l'on pourrait voir un écho de ses pensées et de ses intentions, se tienne au-dessus et en dehors des partis en combattant le régime actuel dans ses actes, et, en laissant à chacun de ses collaborateurs le droit de garder ses préférences, ne puisse pas être accusé de se couvrir du drapeau de la défense religieuse pour servir une cause et un mouvement politique quelconque... »

Et M. Loth termine le récit de l'entretien par cette conclusion pleine d'une sage réserve :

« On reconnaîtra, d'après la pensée de S. E. le cardinal Merry del Val, que l'*Univers* est un journal « qui peut se recommander du Saint-Siège et mériter crédit, *s'il* sert la cause catholique « sans y mêler la politique de parti », *s'il* « allie » la fermeté des principes à la modération envers les personnes, *s'il* marche avec l'ensemble de l'Episcopat et « devient » par son attitude un signe de ralliement pour tous les « *vrais catholiques*, soucieux d'être avec Rome, et de servir l'Eglise comme elle veut être servie ».

On voit, par tous ces SI, à combien de conditions est soumis l'octroi éventuel de la bienveillance pontificale à un journal catholique. La condition sur laquelle le Saint-Siège insiste le plus, c'est l'absence de toute compromission avec les partis politiques.

« En dehors et au-dessus ! » nous dit le premier ministre du Pape.

C'est ce que S. S. Pie X lui-même recommandait encore l'an dernier à l' « Association catholique de la Jeunesse française, dans sa belle lettre à Pierre Gerlier, digne prélude au sensationnel télégramme, si exceptionnellement bienveillant qu'il vient d'adresser à la même Association réunie en grand Congrès à Lyon !

« Devant (votre) zèle s'ouvrira assurément une voie plus libre, si, comme vous en faites profession, vous vous abstenez de prendre une part active aux luttes des partis politiques. De telles luttes, en effet, ne font que trop obstacle à cette union désirée des âmes, sans laquelle on ne peut rien espérer qui vaille des groupements catholiques pour les utilités poursuivies ».

Donc, encore une fois, pas de politique dans les groupements et l'action des catholiques.

Chacun peut garder ses préférences intimes, être monarchiste ou républicain; mais, du moment où il prétend « servir l'Eglise comme elle veut être servie », du moment où il est « soucieux d'être avec Rome », il doit bien se garder de « mêler à la cause catholique la politique de parti » et surtout de se couvrir du drapeau de la défense religieuse pour servir une cause et un mouvement politique quelconque » (1).

Si certains adversaires de M. Lemire, plus poli-

1. Personne n'a été plus loin que M. l'abbé Lemire pour *subordonner* la Religion à la politique.

Il ne veut la paix religieuse *que dans* la République; et il prend soin de spécifier que, *pour son parti politique*, il s'agit de la République telle qu'elle existe actuellement en France.

Le mouvement politique du Lemirisme est au service des persécuteurs maçonniques et maçonnisants, voilà pourquoi les catholiques du Nord de la France sont nettement antilemiristes.

tiques au fond que religieux, méconnaissent ces sages et hautes directions, qui oserait soupçonner notre si zélé, si apostolique et si romain Archevêque de les oublier quand il prend vis-à-vis de M. Lemire et de son journal les mesures qu'il juge propres à mettre fin au scandale et à éteindre les divisions qui désolent une des plus chrétiennes portions de son diocèse?

On nous connaît assez, depuis tant d'années que nous militons dans ce journal, pour savoir que nous ne sommes pas des flagorneurs ni les courtisans d'aucune puissance quelconque. Mais il nous est bien permis d'écrire ici ce que pensent et disent tous les vrais prêtres, animés d'un zèle actif et généreux pour la cause de Dieu et pour le salut des âmes, ainsi que l'unanimité des laïcs, catholiques avant tout : c'est que jamais Archevêque, chez nous, n'a placé plus haut dans une préoccupation constante, ni poursuivi plus exclusivement dans une activité dévorante, les grands intérêts du « Parti de Dieu » et leur triomphe dans les âmes, âmes des petits et des grands, des riches et des pauvres (1).

Il faut tout l'aveuglement de l'esprit de parti ou toute l'injustice des passions politiques pour ne pas le voir et pour lui refuser cet hommage.

1. Voir : tome II, p. 151, note 2.

Au surplus, la haine acharnée dont le poursuivent les sectaires et leurs journaux corrobore singulièrement ce témoignage. Cette contre-épreuve devrait suffire pour éclairer et convaincre toute âme sacerdotale qui a gardé son sens surnaturel.

Et en suivant cette voie avec l'ardeur que nos populations chrétiennes admirent et acclament partout sur son passage, notre Archevêque ne fait que se conformer aux traditions apostoliques.

Est-ce que les Apôtres de Jésus-Christ, est-ce que les Pontifes, sublimes conquérants du monde romain, faisaient dépendre leur activité, leur zèle, leurs espérances et leurs travaux, des événements ou des divers avènements politiques? (1).

Que ce fût un Néron, ou un Trajan ou même un Héliogabale qui tînt les rênes du pouvoir; que le vieux Sénat romain abdiquât davantage ou tentât de faire revivre sa vieille indépendance républicaine, les Apôtres et leurs successeurs ne comptaient sur aucune de ces vicissitudes politiques: ils rendaient au César du moment, quel qu'il

---

1. C'est en 1913 que revient le centenaire de l'*édit de Milan*, qui fut le plus grand acte politique de Constantin.

Peut-on soutenir que les chefs de l'Eglise n'ont point modifié leurs travaux et les formes de leur activité en conséquence de cet événement politique?

fût, ce qui revient à César, ni plus ni moins, et ils poursuivaient inlassablement et bravement, soit dans la persécution, soit dans la paix, leur héroïque apostolat de vérité et de charité (1).

Ils savaient bien qu'en « christianisant les masses », qu'en allant avant tout aux humbles, au peuple, en faisant pénétrer dans la société les principes de justice et de surnaturelle bonté, dont le christianisme est imprégné, ils prépareraient un état social où un pouvoir meilleur serait possible et finirait par s'imposer en vertu de l'irrésistible poussée d'un peuple gonflé peu à peu de la sève libératrice et régénératrice du christianisme.

La méthode des Apôtres demeure la seule vraie. Elle seule pourra rendre à notre patrie, dans leur plénitude réelle et féconde cette « paix religieuse » et ce « progrès social » que M. Lemire attend de sa pitoyable politique de compromissions (2).

Sera-ce avec ou sans la république? Dieu qui aime la France le sait et en décidera. Mais que nous importe à nous, prêtres? Qu'avons-nous à

---

1. Pourquoi avoir *gardé quinze ans l'illusion* devant le parti lemiriste, dont *la politique* n'a eu ni bravoure, ni persévérance devant la persécution?

2. Il lui est *impossible d'avoir une autre politique*, dès qu'il s'enferme « *dans la République* »; car celle-ci est ce qu'elle est, et non une autre.

traîner notre sublime et divin sacerdoce dans la misérable ornière de ces contingences? Notre mission est plus haute et plus noble : « Au-dessus et au dehors des partis politiques », collaborer avec Jésus-Christ notre Chef, notre bien-aimé et adorable Maître, à la défense, à l'extension et au triomphe du « Parti de Dieu », et promouvoir la seule restauration qui vaille et dont le souci soit digne de nous : « la restauration de toutes choses dans le Christ ».

Pour nous, humbles ouvriers de cette sainte cause, nous entendons ne pas dévier de cette ligne, dédaigneux de toutes les sollicitations, de toutes les récriminations, de toutes les hostilités, qu'elles viennent de droite ou de gauche, les yeux fixés sur la Chaire de Pierre pour en suivre tous les gestes authentiques, filialement soumis de cœur et d'esprit à l'apostolique Archevêque qui représente parmi nous cette autorité suprême et en est le seul interprète autorisé, étrangers à toutes coteries, nous voulons continuer jusqu'au bout de nos forces notre modeste labeur, ambitieux, seulement de rendre à Dieu tout le sacerdoce qu'il nous a confié, et de pouvoir, en traçant les derniers mots qui tomberont un jour de notre plume défaillante, nous dire avec toute l'humilité qui nous sied, et toutes les espérances

qu'ils laissent entrevoir, ces trois mots de l'Apôtre : *Bonum certamen certavi !* » — (Cyr. *Croix du Nord*; Lille, vendredi 3 mai 1912; page 6 en entier.)

Le terrain de la lutte électorale en avril-mai 1912.

Le Lemirisme ne désarme pas : il en vient à porter la lutte sur son véritable terrain; la prochaine élection municipale n'a plus qu'une valeur de prétexte. On le reconnaît dans les deux partis en litige.

Le *Cri des Flandres*, du 21 avril 1912, donne une riposte au « communiqué de l'Archevêché de Cambrai » publié le 14 avril 1912. Par un article intitulé : les lemiristes en guerre contre l'Archevêché, le *Réveil du Nord* y voit une réponse en trois points. Je dis : trois points sans y mettre d'ironie, ajoute le rédacteur Alex. Will, (dim. 21 avril 1912; p. 3; col. 2 et 3.). C'est un motif pour examiner si l'inspiration n'est pas donnée par ce pouvoir occulte, que désignent les trois points de la Franc-maçonnerie.

Le premier point vise le « communiqué de l'Archevêché » parce qu'il impose la soumission

pure et simple du prêtre à son Evêque. — M. l'abbé Lemire esquive cette obligation au moyen de son artifice très connu : il dédouble sa personnalité; il prétend délimiter souverainement la portion susceptible de soumission, et aussi l'autre portion, qui serait inaccessible au droit de l'autorité et au devoir de l'obéissance. — Le *Cri des Flandres* étant un journal essentiellement politique, dit-il, comment la collaboration de M. l'abbé Lemire peut-elle être considérée comme une insoumission à des directions religieuses? — Tout d'abord, il y a une ruse de rédaction pour réduire la part de M. Lemire à une simple collaboration; et une autre ruse pour faire descendre les actes publics de l'Autorité diocésaine au rang de simples directions religieuses. — Ensuite il faut bien le reconnaître : le principal caractère de cette riposte est un *non serviam*: le Lemirisme le crie en pleine Flandre; car il place la République et la Démocratie au-dessus de toute idée de Religion. Sa riposte fait l'effet du sifflement aigu des satanistes, qui sont venus ramper en Flandre. « Comme républicains démocrates (1), écrivent les lemiristes, usant de notre droit et

1. Le jour même de l'élection municipale, (dimanche 5 mai 1912), le quotidien *La Démocratie* de Marc Sangnier publiait, de son correspondant particulier, un article, pour faire connaître les recommandations de Mgr Dizien sur le devoir électoral de ses diocésains d'Amiens. La lettre

de notre liberté, nous défendons, à l'aide de notre journal, nos idées républicaines et démocratiques. Est-ce cela que l'on nous reproche? Si oui, nous demandons qu'on nous le dise nettement. » — Or, défendre la Démocratie, c'est suivre le programme de la Franc-maçonnerie; soutenir la défense républicaine, c'est participer à la lutte actuelle de l'anticléricalisme. Aussi le *Réveil du Nord* ne manque pas de s'en vanter : « On ne peut pas répondre plus hardiment à Mgr le Coadjuteur qu'il n'a qu'à se mêler des affaires qui le

---

commence par attribuer un caractère impérieux au devoir électoral; puis l'Evêque ajoute :

« Quelqu'opinion qu'on se fasse du suffrage universel... il y a, dans la vie sociale du pays, une puissance qui ne s'exerce pas seulement dans le domaine des intérêts matériels, mais aussi dans les questions d'ordre moral et religieux.

» Les catholiques sont donc obligés *en conscience* de se servir de l'arme qui leur est laissée. Et ce serait gravement trahir la Religion et la Patrie, à l'heure actuelle surtout, que de se réfugier dans un *abstentionnisme*, dangereux toujours, présentement criminel...

» Mgr demande aux catholiques l'union... Les catholiques, tout en gardant, selon leur droit, leurs opinions politiques personnelles, *mettront au-dessus des questions constitutionnelles, la question exclusivement religieuse*, et ils s'uniront par le bulletin de vote, pour donner leurs voix aux candidats qui offrent le plus de garanties dans l'ordre de la justice et de la liberté vraiment comprise, du respect des croyances, de l'égalité de tous devant la loi... C'est sous les plis de ce drapeau, assez larges pour les abriter tous, que les catholiques de Picardie voudront accomplir leur *devoir électoral*.

» Pas d'abstentions; de l'union; et par-dessus tout la prière, car c'est Dieu qui doit édifier le premier la cité... »

M. G.

regardent et laisser; en politique; les citoyens libres d'agir comme bon leur semble » — Donc c'est bien avéré; la première réponse du Lemirisme est davantage qu'une hardiesse : c'est une insolence; c'est même une provocation.

La seconde réponse est un acte dépourvu de hardiesse : l'insubordination de M. l'abbé Lemire s'y trouve à l'état de fait accompli. Le « communiqué de l'Archevêché » défend expressément au clergé d'écrire dans les colonnes du *Cri des Flandres* des articles, soit signés, soit anonymes. Et M. l'abbé Lemire donne sa signature à un article relégué en 3e page, à côté des réclames de publicité et des relevés des marchés.

Quand M. l'abbé Lemire dédouble sa personnalité et prétend qu'il est, en politique, non plus prêtre, mais libre citoyen, alors, il subit l'ordre de la Révolution : « Plus de prêtres au gouvernement! » Et ce n'est pas une nouveauté. — Ce cri, on l'a fait entendre à Pie IX, lorsqu'il a paru au balcon du Quirinal le 11 février 1848. Malgré les acclamations, le Pape a entendu le cri révolutionnaire; et il y a répondu par ces mots : *Non posso; non debbo; non voglio!* Ces trois mots expriment le pouvoir, le devoir et la volonté d'un véritable roi! Jamais un esprit ser-

vile ne sera en mesure d'apprécier toute la grandeur de cette profession de foi d'homme d'Etat. Il y a des vérités fondamentales, qu'une infatuation démocratique ne laisse plus comprendre. — « Croire que l'individu n'est pas libre, parce qu'il vit sous la loi du père, de l'époux, du maître ou du prince, c'est dire que la lumière nous empêche d'y voir, que le parapet protecteur nous empêche de marcher, que le frein qui dirige le cheval serait une entrave à ses pieds. — L'esclavage proprement dit est le fruit de la guerre et de la défaite; mais il n'exista jamais là où l'obéissance fut un devoir du cœur, et l'amour de la soumission un principe de fidélité et de gratitude. » (Crétineau-Joly, *l'Eglise rom. en face de la Révol.* II, 268). — L'*obéissance* à Dieu est un devoir pour toute créature intelligente; c'est un devoir du cœur pour quiconque a l'*amour de Dieu*. — Par le baptême et la confirmation, le catholique a pris l'engagement de rester *soumis à l'Eglise*. Par l'humilité il demeure facilement fidèle à son serment. — A cause de l'Incarnation et de la Rédemption, il aime sa soumission avec gratitude. — L'actuelle attitude de M. l'abbé Lemire est tellement éloignée des vérités fondamentales, que cela rappelle le « temps, où les prêtres fidèles à leur Dieu

ne trouvaient dans la République française que des persécuteurs (I, 205)... » Alors aussi il y avait des prêtres, pour user de la liberté dans le but de participer à la défense de leurs idées républicaines et démocratiques. « Ils étaient plusieurs en 1801-1802. Ils répandaient partout leurs écrits blasphématoires ou leurs journaux corrupteurs. Ils s'efforçaient d'être populaires en dépit du peuple. L'indifférence ou le mépris était leur héritage. Cet héritage ne les effraya point. Jetés par la Révolution en sentinelles perdues, ils ne renoncèrent jamais à servir la cause de l'erreur. C'était leur vie; ils s'y rattachèrent avec d'autant plus d'opiniâtreté, qu'ils sentaient venir l'heure des justices. » (I, 328, 329.) — La seconde réponse de M. l'abbé Lemire est donc un acte personnel, dûment signé, de son insubordination. C'est l'acte révolutionnaire, sans hardiesse, mais obstinément démocratique.

Le troisième point de la réponse voudrait donner le change et faire croire que la popularité de M. l'abbé Lemire est toujours aussi grande qu'au temps des illusions de la soi-disant « paix religieuse ». — Si c'était vrai, le *Cri des Flandres* n'aurait pas besoin de le répéter aussi bruyamment; et le *Réveil du Nord* n'employerait pas son encre à lui faire écho.

Pour en juger il existe des faits certains. Parmi les membres du Conseil municipal sortant (1908-1912) d'Hazebrouck, il y avait quatre lemiristes notoires, dont l'un, le pharmacien Louis Lernout, était second adjoint. Quand vint le temps de dresser une liste électorale au nom de la municipalité sortante, les quatre lemiristes se sont retirés d'eux-mêmes. En conséquence, la liste, facilement complète, ne compte que des candidats antilemiristes, lesquels n'ont fait aucune démarche pour faire revenir les adversaires sur leur détermination. La lutte électorale est donc réellement placée, de part et d'autre, sur le terrain défini par la politique de l'abbé-député et de ses amis. — Tandis que ce fait est bien acquis pour un côté, il y en a un autre pour le côté adverse. — Les lemiristes sont décontenancés par l'attitude franche et résolue des tenants du catholicisme intégral en faveur de la municipalité sortante, avec M. Eug. Warein pour maire et M. Pierre Margerin du Metz pour premier adjoint. Celui-ci est le concurrent qui a mis M. l'abbé Lemire en ballottage aux élections législatives d'avril-mai 1910. Les lemiristes sont troublés, parce qu'ils n'ont pas obtenu toutes les sympathies des radicaux blocards. Les concours, qu'ils escomptaient de ce côté, font défaut; et ce ne sont pas les seules

déceptions. M. l'abbé Lemire a personnellement sollicité les hommes de son choix et de sa confiance; parmi ceux qu'il a ainsi demandés un à un, et chacun à son domicile, il y en a quinze, de qui le prêtre-député se croyait sûr et qui ont refusé de laisser inscrire leur nom parmi les vingt-six. — *Le* parti lemiriste n'est donc point parvenu d'emblée à mettre sur pied sa liste de candidats. Le *Réveil du Nord* ne sait donc pas si M. l'abbé Lemire va se présenter aux prochaines élections municipales et devenir peut-être maire d'Hazebrouck, comme d'autres le prétendent. Le *Cri des Flandres* n'y fait même pas allusion.

Salomon l'a bien annoncé : « l'homme sera connu par sa doctrine; mais celui qui est vain et n'a point de sens tombera dans le mépris. » (*Prov.* XII, 8.)

Cependant, sous chacun des trois points de la riposte lemiriste, il se pose des questions de principes; et ce sont toujours les mêmes. — Or, S. G. Mgr le Coadjuteur ne définit pas la solution des problèmes ainsi posés en public. — Donc la situation demeure selon le mot de M. Léon Devos, le 17 déc. 1911 : « quelle que puisse être la sentence de Rome, nous nous soumettrons! »

En Flandre, on a compris le mot de Pie X :

« Loin, bien loin du sacerdoce l'esprit de nouveauté ! Dieu hait les superbes et les opiniâtres. » (Encycl. *Pascendi.*) En Flandre, on reste fidèlement dans le catholicisme intégral ; et on voit sans émotion le Lemirisme glisser par plusieurs côtés vers la décadence fatale.

Quand M. l'abbé Lemire a prétendu que le pays de France n'est point clérical, il a nié, non seulement la tradition, mais même la mission nationale. — « Chaque nation, comme chaque individu, a reçu une mission qu'elle doit remplir, observe Joseph de Maistre (1).

» La France exerce sur l'Europe une véritable magistrature, qu'il serait inutile de contester, dont elle a abusé de la manière la plus coupable. Elle était surtout à la tête du système religieux ; et ce n'est pas sans raison que son roi s'appelait *très-chrétien* : Bossuet n'a rien dit de trop sur ce point. — Or, comme elle s'est servie de son influence pour contredire sa vocation et démoraliser l'Europe, il ne faut pas être étonné qu'elle y soit ramené par des moyens terribles.

» Depuis longtemps on n'avait vu une punition aussi effrayante, infligée à un aussi grand nombre de coupables. Il y a des innocents, sans

1. *Considérations sur la France*, par M. le comte Joseph de Maistre, chap. II, éd. 1870, Paris, p. 9.

doute, parmi les malheureux; mais il y en a bien moins qu'on ne se l'imagine communément.

» Tous ceux qui ont travaillé à affranchir le peuple de sa croyance religieuse; tous ceux qui ont opposé des sophismes métaphysiques aux lois de la propriété; tous ceux qui ont dit : *Frappez, pourvu que nous y gagnions;* tous ceux qui ont touché aux lois fondamentales de l'Etat; tous ceux qui ont conseillé, approuvé, favorisé les mesures violentes employées contre le roi, etc.; tous ceux-là ont voulu la révolution, et tous ceux qui l'ont voulue ont été très justement les victimes, même suivant nos vues bornées. »

Le *Cri des Flandres* n'a pas manqué de préciser le terrain de la lutte électorale.

Le jour même de l'élection du 5 mai 1912, il a fait comprendre aux électeurs la nécessité d'opter, par leurs suffrages, entre la soumission et la révolte. Les mots n'y sont pas; mais l'*ultimatum* est certain : — « Le scrutin aura, dit-il, (p. 3; col. 5), une signification toute particulière. Le succès de la liste du *Cri des Flandres* sera comme une réparation de la conduite inqualifiable de l'*Indicateur et de ses amis*, à l'égard de l'abbé Lemire. Personne n'ignore que les mesures de rigueur dont on le menace, ne sont que le résultat

des machinations de nos adversaires politiques. Tout ce qu'il y a d'honnête et de droit dans la population, se rencontrera dans un mouvement unanime et spontané de protestation, pour proclamer bien haut, par un bulletin de vote, son inaltérable confiance à l'égard de l'abbé Lemire, et sa sympathie à l'égard de ses amis, qui ont l'énergique volonté de le soutenir jusqu'au bout. »

Le terrain de la lutte électorale a donc été défini dans les termes les moins contestables.

On a voté *pour* ou *contre* le Lemirisme.

L'organe politique de M. Aristide Briand, *Les Nouvelles*, en fait l'aveu en juin 1912, non sans y ajouter l'accent de sa haine anticléricale.

« Après avoir pendant de longs mois mené une campagne sourde mais très active, les cléricaux estiment que le pays est suffisamment travaillé pour pouvoir maintenant combattre à visage découvert.

» Par leur presse, par leurs prélats, par leurs organisations, ils entrent en lutte contre la libre-pensée, contre la République.

» Sans doute, bien qu'ils annoncent devoir agir ouvertement et publiquement, ils ne dévoilent pas le fond de leurs pensées et de leurs intentions; parmi les catholiques, on compte fort heureuse-

ment de nombreux républicains, et les chefs du mouvement clérical et réactionnaire n'ignorent pas qu'il serait dangereux pour leur cause de se les aliéner, de les inquiéter. C'est donc sous le couvert d'une campagne en faveur de la tolérance, de la liberté confessionnelle qu'ils s'efforcent de les enrôler dans leurs troupes actives. Le manteau du libéralisme est fort troué; ceux qui s'en couvrent espèrent cependant qu'il cachera leurs tares et leurs vilenies.

» Toutefois, devançant très vraisemblablement les désirs des directeurs politiques de l'action cléricale, plusieurs membres de l'épiscopat, et particulièrement Mgr Dubois, archevêque de Bourges, marchent carrément à la bataille. Ce dernier insiste par une lettre qu'il a rendue publique, pour que les catholiques de son diocèse s'organisent dans les cadres d'une « Union diocésaine », selon les indications absolues, dit-il, du Pape.

» Ainsi, c'est du Souverain-Pontife que les catholiques de France reçoivent le mot d'ordre; c'est le Pape qui, du fond du Vatican, gouvernera la France!

» Et que veut-il, le Pape? Mgr Dubois nous l'apprend :

« Nous réclamons, écrit-il, les égards dus au chef de l'Eglise; pour la religion, le respect et

la liberté de ses manifestations extérieures. Nous voulons que nos églises, monuments religieux et publics, soient traités comme tels, c'est-à-dire légalement à l'abri de toute profanation, restaurés et entretenus avec les deniers nationaux ou communaux.

» Les catholiques y ont droit au même titre que les autres citoyens. Nous revendiquons la pleine liberté d'enseignement avec la répartition scolaire proportionnelle et le droit d'association pour les Congrégations aussi bien que pour toutes les autres Sociétés (Mgr Dubois). »

« Ce programme, observe le rédacteur des *Nouvelles*, nous ramène tout simplement à l'époque antérieure à la loi de Séparation : il comporte le rétablissement de l'ambassade auprès du Vatican et du budget des cultes; la restauration de la religion d'Etat, la prédominance de l'Instruction religieuse à l'école; il assurerait le triomphe du cléricalisme.

» Mgr Dubois ajoute que « l'*Union* » fera entendre « ces réclamations par la presse, par les pétitions, par les conférences, par les délégations à tous les échos du pays », et « *sur le terrain électoral lui-même* ». C'est même uniquement sur ce terrain que la lutte s'engagera avec efficacité.

» Les républicains sont prévenus : à eux de

décider si, en face de cette renaissance du *cléricalisme*, ils ne veulent opposer que des forces divisées, ennemies. Quant à nous, nous ne saurions trop leur recommander de mettre un terme à leurs querelles intestines pour opposer à « l'*Union cléricale* » le « *bloc* » *républicain*, tel est le terrain électoral défini par le journaliste des *Nouvelles*.

Pour la ville d'Hazebrouck, on a su éviter le mot de *cléricalisme* en beaucoup d'occasions. On verra comment M. l'abbé Lemire l'a, lui-même, laissé échapper contre des personnages constitués en autorité dans l'Eglise... Sous d'autres expressions le terrain de la lutte a été le même que partout ailleurs.

On a voté *pour* ou *contre* le Lemirisme.

La réunion publique de la veille (4 mai 1912) des élections municipales.

M. l'abbé Lemire avait promis une seconde conférence électorale pour le samedi 4 mai 1912. Le *Cri des Flandres* l'annonçait en caractères voyants, et en première page au-dessus d'un grand portrait de son directeur politique ; il promettait « l'abbé Lemire entouré de tous les candidats de sa liste, au gallodrome de la Fleur-de-Lys, à 8 h. du soir. »

Ce qui s'est passé a été peu remarqué : l'événement du lendemain a supplanté la valeur de la soirée électorale, qui a pourtant une incontestable portée : elle a mis a nu l'arrière-pensée du subtil politicien ; et elle a dévoilé ce qu'il y a de répugnant dans les bas-fonds d'un ramassis urbain, où les passions déchaînées se rencontrent confusément avec les sentiments les plus respectables pour se perdre dans un vacarne désordonné.

Pour obtenir un récit incontesté, on peut s'en rapporter au *Journal de Roubaix*, organe (1) accrédité du clergé social, des démocrates chrétiens, des sillonnistes d'antan et des modernes semaines sociales. On pourra d'autant moins le contester, que ce récit concorde avec un autre, dont l'origine est toute différente, puisqu'il s'agit du *Progrès du Nord et du Pas-de-Calais*, quotidien du parti radical (2) et systématiquement adversaire de tout ce qui est à l'avantage de la Religion catholique. L'article est signé Paul T. Pelleau. — Les deux comptes-rendus ont paru simultanément le dimanche matin, l'un à Lille, l'autre à Roubaix.

« Amis et adversaires de M. l'abbé Lemire et de sa liste étaient venus en grand nombre, ce samedi soir, à la deuxième conférence publique, que le député d'Hazebrouck (3) donnait *à la*

1. *Journal de Roubaix*, cinquante-septième année, nº 126. Roubaix dimanche 5 mai 1912, p. 2, col. 6. – L'article est intitulé : « à Hazebrouck. — La candidature de M. l'abbé Lemire. — Deux conférences du député d'Hazebrouck ».

2. *Le Progrès du Nord et du Pas-de-Calais*, 46e année, nº 126. Lille, dimanche 5 mai 1912, p. 3, dernière heure, col. 5 et 6. — L'article est intitulé : « A Hazebrouck. — Une réunion tumultueuse. — L'abbé Lemire considère comme nulle et non avenue une lettre de son Archevêque lui interdisant de se présenter à n'importe quelle élection. Député, il juge qu'il n'a de comptes à rendre qu'à ses électeurs. — (De notre envoyé spécial). Hazebrouck. 4 mai ».

3. Le *Journal de Roubaix* se sert de l'expression « dé-

Fleur de Lys. » Plus de quinze cents personnes, au dire du *Progrès du Nord*, se pressent dans le gallodrome (1) où l'abbé Lemire doit prendre la parole.

« Le député-prêtre paraît à huit heures et demie, entouré de ses amis. Tout de suite il monte à la tribune. — *L'heure de la justice* fait-il, *a sonné !* (2) — Et il se met à réfuter les arguments, qu'ont utilisé contre lui les socialistes. Sa voix est rude et ses phrases sont simples. — Vous n'avez pas dit la vérité ! Vous n'avez pas trouvé cela seuls ! Est-ce compris ? (3) — Et l'auditoire, gravement, s'incline.

puté du Nord »; mais il est plus exact de préciser la première circonscription de l'arrondissement d'Hazebrouck.

1. Salle destinée à grouper les spectateurs autour d'un enclos, dans lequel deux coqs de combat, (préalablement armés de lames d'acier), se précipitent l'un vers l'autre et se blessent à coups d'ergot, jusqu'à ce que l'un des deux périsse.

Les combats de coqs sont populaires depuis des siècles dans certaines portions des Flandres.

2. M. l'abbé Lemire ne s'était pas cru si bon prophète... Il avait pensé jeter le trouble parmi tous ses adversaires.

Tout ce passage est publié par le *Progrès du Nord*.

3. Ce ton d'un absolutisme violent n'est employé par M. l'abbé Lemire que pour dompter par intimidation. Ce n'était plus le moment pour réussir par ce procédé.

L'auditoire a gardé le silence devant cette audace du tribun; mais il ne s'est pas incliné. En peu d'instants il a su se reprendre, puis s'indigner; et c'est en vain que le politicien a mis en œuvre tous ses moyens oratoires. Il n'est plus parvenu à ressaisir la patience de tous ces hommes disparates, qui ont éprouvé, chacun à sa manière, la passion de la lutte politique.

» L'abbé Lemire expose dans quelles circonstances il s'est trouvé aux prises avec quelques républicains. Il en arrive à la liste de Droite et accuse les réactionnaires d'avoir semé la discorde et attisé les rancunes (1). Il rappelle qu'ils l'ont lui-même traité en paria.

» Les Camelots du Roi, qui occupent le fond de la salle, essaient à ce moment, de l'empêcher de parler. Et désormais le discours de l'orateur sera haché d'interruptions (2).

» L'abbé Lemire fait face à ses adversaires. Et, comme le tumulte s'accentue, il leur jette, dans la fièvre de l'improvisation des paroles de feu : — *Nous ne voulons plus de votre joug* (3) — *Si vous êtes élus demain, ce sera grâce à vos*

1. Le *Journal de Roubaix* ne relate rien de cette récrimination, qui est cependant mainte fois rééditée dans les colonnes du *Cri des Flandres*.

Il existe des républicains au *Journal de Roubaix;* et, sur ce point, ils sont énergiquement du même avis que M. l'abbé Lemire, le clergé social et les démocrates chrétiens. Toute leur énergie soutient les mêmes utopies.

2. Il s'élève des protestations bruyantes, nombreuses, contre les propos du prêtre candidat. On entend des mots d'une indignation véhémente contre lui. Tout le monde murmure à la fois; et il arrive que tout ce tapage est dominé par des cris de colère. Il y a des moments, où le bruit devient un véritable vacarme.

3. C'est le *Non serviam;* mais ce n'est pas à l'Eglise qu'il est adressé; c'est aux catholiques fidèles : la phrase suivante en est la preuve.

largesses (1). — ***Et je demanderai votre invalidation*** (2) ***pour ingérence cléricale*** (4).

---

1. M. l'abbé Lemire est de ceux, à qui nul n'a songé à reprocher des largesses.

Lui-même a expliqué à la Chambre comment il prépare ses élections. — « Je ne crois pas qu'on vote pour une opinion seulement; je crois qu'on vote pour une opinion et un homme, pour un homme d'abord... (*Journ. off.*, 21 oct. 1909, p. 2.238, col. 1). ... Mon Dieu! je ne veux pas faire ici l'homme vertueux...

» M. Jules Delahaye. — Vous avez tort!

» M. Lemire. — ..., indépendant, absorbé dans des idées transcendantes!

» Il m'arrive à moi, comme à beaucoup d'autres, d'écrire pas mal de lettres et de recevoir pas mal de sollicitations, et, quand je vais dans ma circonscription, de passer toute la matinée de mon dimanche à recevoir Pierre, Paul, Jacques et Jean. Je le reconnais. Quel mal y a-t-il à cela?... » (V. le texte complet dans *Ce que dit M. l'abbé Lemire quand surgit la Doctrine ou la Discipline.* Paris, 1910, t. II, pp. 28 à 32).

2. Dans son emportement, M. l'abbé Lemire a perdu de vue que les usages administratifs sont moins corrompus que les passions d'un parlementarisme de Décadence.

Le politicien s'attarde au régime des suspects, à la méthode des fiches et au système des invalidations de tous les adversaires. — Sa menace a été mise à exécution et, le vendredi 21 juin 1912, le Conseil de préfecture du Nord a été mis en présence d'une demande d'invalidation de l'élection municipale d'Hazebrouck. Le demandeur n'est autre que *le parti lemiriste.*

M. Allain, commissaire du Gouvernement, a fait son office de franc-maçon et de protestant; et, le 25 juin, le Conseil, *considérant que le dossier ne comporte pas de commencement de preuve par écrit*, a ordonné une enquête pour le 9 juillet 1912.

3. Le mot « *ingérence cléricale* » n'est pas un *lapsus linguæ;* il exprime deux pensées, maintes fois répétées par M. l'abbé Lemire : d'abord son anticléricalisme: et ensuite son refus de donner à la politique des

» Les cris cessent soudain (1) ».

En effet, l'auditoire a été tellement stupéfait par cette menace proférée par un prêtre, que plusieurs se sont demandé si la raison du malheureux n'était pas subitement égarée par sa passion politique. Toujours debout, le poing tendu, il était exaspéré par une résistance houleuse et soutenue avec une rudesse imprévue par lui, que le respect protégeait naguère en raison du grand prestige de sa soutane.

Cependant les auditeurs lemiristes n'ont pas abandonné leur meneur. Le *Journal de Roubaix* le raconte : — « Malgré l'attitude énergique des républicains, les Camelots du Roi sont parvenus à troubler la réunion; et, à diverses reprises, le commissaire de police, présent, a été obligé de rétablir l'ordre, en menaçant d'expulser les perturbateurs.

» M. l'abbé Lemire a prononcé son discours (2) dans le bruit, les chants et les cris. — Il a ré-

---

principes supérieurs inspirés par la seule morale bien établie, la morale enseignée par la Religion. — Devant le Conseil de préfecture du Nord, le parti lemiriste a fait valoir comme premier argument l'*ingérence* archiépiscopale *(sic)*.

1. *Progrès du Nord* 5 mai 1912, *l. c.*

2. Un journaliste ami appelle « discours » ce qui n'a été qu'une harangue électorale passionnée et mouvementée.

pondu d'abord aux griefs locaux faits à la liste (des candidats) d'Union républicaine par les *royalistes*, les radicaux et les socialistes.

» Puis, après avoir expliqué quelques-uns de ses actes de député (1), il arrive au point important de sa conférence, celui sur lequel il devait insister, si les Camelots du Roi l'avaient laissé parler plus longuement (2) : la lettre du 9 juillet 1911, dans laquelle (Mgr) l'Archevêque (Coadjuteur) de Cambrai lui interdisait de briguer, dans l'avenir, une candidature quelconque (3).

« Je venais de dire ma messe, le dimanche 9 juillet (1911), et je me préparais à partir pour Roubaix où j'allais saluer M. le Président Fallières (4), quand je reçus la visite de M. le

---

1. En cela, le « *Député* » d'Hazebrouck a *engagé* son avenir « de Député » dans un risque électoral, qui n'est pas resté confiné dans les limites des affaires municipales.

2. Le rédacteur roubaisien n'a pas remarqué les radicaux, ni les socialistes : il est strictement « antiroyaliste ».

3. « On n'est point innocent aux yeux de Dieu quand on punit ce qu'il faudrait pardonner, ou que l'on pardonne ce qu'il faudrait punir ». (S. Bernard, *De la Considération*).

4. Un autre prêtre, à la place de M. l'abbé Lemire, se serait empressé de prendre le train de Cambrai, au lieu de celui de Roubaix. M. Natalis Dumez pouvait être son compagnon de voyage, aussi bien dans un Archevêché que pour une Exposition internationale et une parade de fonctionnaires.

doyen d'Hazebrouck, qui me dit : « M. Lemire, j'ai une lettre pour vous; je vais vous la lire. » — Il y avait douze pages (1). Quand la lecture fut finie, je dis à M. le doyen: — « Cette lettre est pour moi, n'est-ce pas? Veuillez me la remettre. — Je n'ai pas la permission de vous la donner », reprit (M.) le doyen. Et il ajouta : — « Que dois-je répondre? — *Répondez*, lui dis-je, *que je vous déclare n'avoir rien reçu.* » — Et (M.) le doyen d'Hazebrouck écrivit à Mgr l'Archevêque : M. l'abbé Lemire déclare nulle et non avenue la communication que je lui ai faite.

» Voilà toute l'histoire.

» Si on veut me frapper, qu'on me frappe publiquement. Une peine doit être publiée, comme une loi doit être promulguée. Or, la peine, qu'on prétend m'avoir infligée, n'a pas été publiée; (Donc) j'ai le droit de l'ignorer. »

Le *Journal de Roubaix* a fait un récit, qui serait exact, s'il n'y avait des coupures et des oublis volontaires, qui atténuent les graves responsabilités encourues par M. l'abbé Lemire, dans sa manière, qui connaît la Discipline ecclésiastique pour se révolter contre elle et même pour incriminer son curé, comme s'il était coupable

1. D'autres ont dit huit pages, sans s'expliquer sur les détails.

d'un excès de pouvoir. Dans son intempérance de langage, le prêtre politicien a dit l'imputation ressassée avec le mot outrageant d'ingérence cléricale, qui a été entendu comme un cri de combat et recueilli par le rédacteur du *Progrès du Nord et du Pas-de-Calais* et guillemeté par ses soins, ainsi qu'il convient pour les paroles authentiques de M. l'abbé Lemire.

« Oui, (M.) le doyen d'Hazebrouck a déclaré qu'il regrettait que de bons catholiques se soient laissés entraîner par l'abbé Lemire dans la lutte contre la municipalité sortante. *N'est-ce pas l'ingérence cléricale, cela?* »

» Le tapage reprend » observe le rédacteur du *Progrès du Nord*. Pour en apprécier l'importance, il faut tenir compte des récits qui se complètent les uns les autres.

Au dire de l'*Indicateur de la région flamande* (1), « l'affluence n'était pas moins grande que l'avant-veille (jeudi 2 mai 1912). Les manifestations d'hostilité se produisirent plus intenses encore, si bien que la conférence fut hachée d'interruptions, auxquelles l'orateur ne répondit pas toujours victorieusement, il s'en faut.

1. *L'Indicateur de la région flamande;* 80e année, n° 7480. Hazebrouck, jeudi 9 mai 1912, p. 1, col. 4 et 5.

» D'abord il s'expliqua longuement sur les votes qu'on lui reprochait (1) dans une affiche socialiste.

» Puis il s'en prit aux candidats radicaux. Du fond de la salle, un cri partit : *menteur ! menteur ! ! vous lisez un faux !* (2)

1. Cette façon d'introduire des polémiques, qui ressortissent à la politique générale, ne sera pas oubliée, quand seront renouvelées les élections législatives. M. l'abbé Lemire a donc compromis le renouvellement de son mandat de *Député* pour 1914.

2. Un instant après, ce ne fut plus un simple cri isolé; ce sont des centaines de voix qui ont été impitoyables pour infliger l'épithète de *menteur* à celui qui a si gravement déshonoré sa soutane de prêtre.

Plus tard, les *démentis* se sont renouvelés sous la forme de « lettres ouvertes à M. Jules Lemire, député ». et toujours, avec les trois signatures de MM. Vandamme, Bugette et Dupont. — Qu'il suffise de citer celle qui est datée d'Hazebrouck, 20 juin 1912.

C'est encore nous...

Par votre lettre du 6 juin, en présence de la dérobade de votre excellent ami, M. de Prat, nous vous avions proposé la constitution d'arbitres chargés d'examiner, toutes pièces en mains, les accusations dirigées contre nous et que nous affirmions mensongères.

Vous êtes resté coi.

La sentence à intervenir vous ferait-elle peur?

Tout porte à le croire.

A la séance du 4 juin, à la Chambre, vous avez dit : « ... Quand j'ai reconnu qu'il n'y avait qu'une apparence trompeuse, je m'en suis détourné avec d'autant plus de répulsion que j'avais été trompé moi-même ».

Cette sorte d'amende honorable, faite à Paris lors de la discussion sur la R. P. ne manquait pas de crânerie.

Que ne montrez-vous autant de franchise, ici à Hazebrouck, en ce qui concerne les calomnies dirigées contre d'honnêtes citoyens, *calomnies dont vous vous êtes fait publiquement l'écho ?*

Car, vous le savez bien, tout ce que vous avez lu. à

» Après quoi il prétendit que M. Warein et ses amis (1) avaient introduit la politique antirépublicaine au Conseil municipal. Il appela *monarchistes déguisés* les libéraux (2); et il menaça d'attaquer l'élection pour *ingérence cléricale* (3), s'ils étaient élus, sous prétexte que M. le doyen d'Hazebrouck avait déploré l'adhésion des catholiques à la liste d'Union républicaine (celle des lemiristes).

» Des rires accueillirent cette menace », ajoute *l'Indicateur*. C'est vrai pour le côté des catholiques; mais on n'a pas ri dans le parti radical; et le *Progrès du Nord* ne manque pas de le raconter.

---

la réunion publique du 4 mai, n'était qu'un tissu de *faussetés*, tout autant qu'étaient déplacés les commentaires auxquels vous vous êtes livré; et vous devriez comprendre qu'une réparation nous est due.

Vous nous trouvez sans doute gênants, mais, nous vous l'avons dit : nous sommes tenaces jusqu'à l'obstination, jusqu'à l'entêtement.

Et nous vous le ferons voir, ainsi qu'à votre... collaborateur occasionnel.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée. — VANDAMME, BUGETTE, DUPONT.

1. M. Paul T. Pelleau, rédacteur au *Progrès du Nord*, les qualifie « cléricaux ». M. l'abbé Lemire les traite de « droitiers » : c'est une manière de les traiter en adversaires, puisque lui-même siège à gauche à la Chambre des Députés.

2. Pour le subtil rhéteur, qu'est M. l'abbé Lemire, c'est un besoin de quereller sur des contestations de ce genre.

3. La menace a été lancée; l'expression a été bien entendue; et le Comité lemiriste a demandé (10 mai 1912) l'annulation de l'élection d'Hazebrouck du 5 mai.

Le tapage reprend, écrit son reporter. L'abbé Lemire prie le commissaire de police d'intervenir : « *Laissez les petits; mais frappez les grands* » (1).

» Et le voici qui fonce à nouveau (2) sur les cléricaux, — qui leur reproche de traquer les hommes de cœur qu'il a groupés autour de lui. — « Quand on n'est pas avec les droitiers, on n'est pas grand'chose!

» Vos journaux ont parlé d'une lettre en date du 9 juillet 1911, dans laquelle l'Archevêque m'avait intimé l'ordre de ne plus briguer aucun mandat. Le doyen d'Hazebrouck certifie que j'ai reçu cette lettre. Eh bien! voici ce qui s'est passé. Un dimanche, après la messe, le doyen s'est rendu chez moi. Il m'a donné lecture d'une lettre de douze pages. Je lui ai demandé de me remettre cette lettre. Il m'a répondu qu'il n'en avait pas la permission. — Quand une lettre est communiquée dans ces conditions, quand on ne

1. La sensiblerie du conciliateur se trouve donc supplantée par la violence du politicien décontenancé, exaspéré et mis à court de bonnes raisons.

2. A ce moment, le tribun ne se possédait plus; il avait des gestes et des poses d'énergumène pour menacer et provoquer des adversaires politiques, qui s'enfermaient dans une froide indifférence et un dédaigneux mépris. Ainsi s'explique l'expression du reporter du *Progrès du Nord*.

peut ni la relire, ni consulter, à son sujet, les autorités civiles et religieuses, on doit juger qu'on n'a rien reçu. Je considère comme nulle et non avenue la lettre de l'Archevêque.

» Nous ne sommes plus à l'époque, où il suffisait d'une lettre de cachet pour condamner un homme (1). — Si l'on veut me frapper, qu'on le fasse publiquement; et qu'on dise pourquoi. — Celui qui est investi d'un mandat public n'est responsable que devant l'électeur » (2).

» Ces paroles provoquent une profonde émotion. L'abbé Lemire les a coupées de grands gestes autoritaires » (3). L'auditoire les a interrompues par de violents reproches et de cruelles invectives (4). Les reproches étaient tous infligés au prêtre indigne. Parmi eux se sont trouvés des

---

1. Les erreurs judiciaires sont devenues plus nombreuses que jamais; et les crimes impunis sont légion, même quand la victime est très en vue.

2. Un catholique sait qu'il est *toujours responsable devant Dieu* et qu'à cette règle, il n'existe pas d'exception. L'indemnité parlementaire ne compte pour rien.

3. *Progrès du Nord, l. c.*
Dans les milieux républicains démocratiques, on les connaît les grands gestes autoritaires.

4. Le mot *menteur* a été crié violemment. Puis a été lancée l'insulte : *Judas!* tu es un traître comme *Judas!*... Et il y en a eu beaucoup d'autres.

mots outrageants, qui étaient d'abominables insultes à la Religion et spécialement à la sainte Communion. — Pour comprendre ce qui est invraisemblable, il faut connaître ce qui est vrai.

Dans la ville d'Hazebrouck, la masse électorale se compose, en principal, de deux groupes : les lemiristes plus ou moins catholiques et les antilemiristes, tous fidèles au catholicisme intégral. Les exceptions sont de deux sortes : il y a des radicaux-maçonnisants; il existe un groupe de socialistes révolutionnaires.

Or M. l'abbé Lemire avait mécontenté les radicaux et les socialistes. Donc ceux-ci et ceux-là ont témoigné leur rancune. De là sont venus les propos blasphématoires, dont ils ont coutume.

Les socialistes révolutionnaires avaient compté sur les complaisances du démocrate, qui se dit chrétien. Ils se sont trouvés dupes.

Parmi les radicaux, plusieurs étaient administrateurs des hospices et ils ont été supplantés par des lemiristes nouveaux venus. Les mécontentements ont été augmentés par les rivalités, les jalousies et les rancunes.

Pendant la réunion électorale, tous les rancœurs ont fait explosion à la fois; et le langage le plus abject s'est donné libre cours par des interruptions, qui se sont croisées en une sarabande infer-

male devant les gestes éperdus du tribun démonté (1).

L'Indicateur de la région flamande a une autre manière d'en parler. — « M. Lemire fit, dit-il, son examen de conscience. Il rappela la lettre archiépiscopale du 9 juillet 1911, en répétant qu'il la considère comme nulle et non avenue, parce qu'elle ne lui a pas été remise. Cette explication piteuse n'a convaincu personne de la légitimité de sa candidature. Une peine doit être publiée tout comme une loi, c'est vrai ; mais un

1. Le reporter du *Progrès du Nord* signale « quelques coups de sifflet ».

Pendant le tirage du numéro du dimanche 5 mai 1912, le rédacteur Lux a introduit une note relative à ces protestations des antilemiristes. C'est composé en caractères gras ; les expressions dénoncent le parti pris autant que le dépit du rédacteur du *Cri des Flandres*, (p. 3, col. 5). — Cependant il s'y trouve l'aveu de la grande importance des cris et des sifflets. Le parti lemiriste en a été tellement convaincu, qu'il s'est imaginé qu'on voulait rendre impossible une réunion publique, au lieu de reconnaître la sincère explosion d'une masse de protestations indignées. — La note s'exprime ainsi :

« Nos adversaires sont affolés, ils ont perdu toute retenue, toute réserve. N'ont-ils pas imaginé de rendre impossible la réunion publique de l'abbé Lemire. Leurs cris et leurs sifflets ont été vite réduits au silence par les protestations indignées de l'assemblée, et la présence des gendarmes a été pour eux le commencement de la sagesse.

» De tels procédés sont indignes et méritent le mépris des honnêtes gens.

» Voilà à quoi en sont réduits les amis de l'*Indicateur* ». (*Cri des Flandres*, 5 mai 1912).

chef n'est pas tenu de publier les ordres qu'il donne.

» Mais à quoi bon nous attarder à rendre compte de cette conférence (du samedi 4), plus malheureuse encore que la première (du jeudi 2 mai 1912)? Depuis que M. Lemire a parlé, le suffrage universel a parlé à son tour. Et le châtiment est venu d'où le prêtre désobéissant ne l'attendait pas.

» L'élection du dimanche 5 mai 1912 a marqué la fin du Lemirisme. »

M. l'abbé Lemire profère l'hérésie des prétendus Droits de l'Homme.

A l'annonce des réunions électorales, plusieurs avaient espéré que M. l'abbé Lemire aurait trouvé une manière artificieuse pour atténuer ses erreurs. C'était oublier l'avertissement donné par Salomon : « Avez-vous vu un homme prompt à parler? Attendez plutôt de lui des folies qu'un amendement » (1).

Il semble, en effet, qu'un vent de folie se soit emparé de l'esprit du prêtre dévoyé, au moment où il a pris à son compte la Charte de la Révolution, telle qu'elle fut secrètement préparée dans les Loges maçonniques.

Le fait n'est pas douteux. C'est le *Journal de Roubaix*, qui l'a rapporté en conclusion de la conférence électorale du samedi 4 mai 1912 à Hazebrouck (2). — « Et M. l'abbé Lemire ajoute:

---

1. *Proverbes*, XXIX, 20.

2. *Journal de Roubaix*, cinquante-septième année, nº 126. Roubaix, dimanche 5 mai 1912, p. 2, col. 6. — L'article est intitulé : — A Hazebrouck. — La candida-

Moi qui suis catholique et qui ai la prétention de rester catholique, comme je suis prêtre et ai la prétention de rester prêtre (1), je suis fier d'appartenir à la glorieuse lignée de ces prêtres, qui, au moyen âge (2), ont libéré les esclaves : *des prêtres, qui, en 1789, mettant leur main dans celle du Tiers-État, écrivaient la Déclaration des Droits de l'Homme.*

---

ture de M. l'abbé Lemire. Deux conférences du député d'Hazebrouck.

1. Rester prêtre, cela ne se discute pas : le sacerdoce imprime un caractère qui est indélébile.

M. Pierre Dabry, qui fut naguère secrétaire et commensal de M. l'abbé Lemire à Paris, est prêtre et il reste prêtre,... même étant devenu *renégat.*

2. Le déclamateur est injuste, lorsqu'il voudrait confiner au moyen âge l'œuvre grandiose de la libération des esclaves. La vérité c'est qu'on trouve les actes successifs de cette délivrance tout du long de l'Histoire de l'Eglise. S. Pierre et S. Paul en ont donné le précepte avec une véritable audace; et l'œuvre anti-esclavagiste a bénéficié parmi les contemporains de l'activité du Cardinal Lavigerie, tandis qu'à l'intérieur, une révolte surgit pour secouer le joug ignominieux, qui a été imposé par la Franc-Maçonnerie sur les épaules de ses esclaves, conscients ou non.

Si M. l'abbé Lemire prétend introduire quelques souvenirs du moyen âge dans ses préoccupations de législateur sur l'éternelle question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, qu'il sache que la vérité n'est point douteuse. Tout le moyen âge est personnifié par la grande figure du Pape Boniface VIII.

La pensée du moyen âge, elle est promulguée dans deux Bulles Apostoliques, demeurées fameuses : *Clericis laïcos* et *Ausculta, fili.* Ce sont deux chartes incomparables pour définir et revendiquer la libération des catholiques par une sincère, loyale et publique liberté de l'Eglise romaine !

» J'ai la prétention de ne pas me séparer de mes modèles (1), de ce cardinal Lavigerie, par exemple, qui n'a pas hésité à laisser réduire toutes ses œuvres à la mendicité (2), pour porter le premier toast à la République française » (3).

Cette relation, donnée par le *Journal de Roubaix*, est corroborée par celle de M. Paul-T. Pelleau dans le *Progrès du Nord et du Pas-de-Calais* (4).

---

1. La *Semaine religieuse du Diocèse de Cambrai* range le cardinal Manning parmi les modèles, que M. l'abbé Lemire a prétendu revendiquer. Et elle indique, par un article : *voix d'outre-tombe*, la leçon qui en résulte. (Lille, 47e année, 11 mai, 1912, p. 444).

2. Pour le Catholicisme intégral, le souci d'argent n'a pas la même importance que pour le clergé social.

Le motif a été écrit par S. Joseph de Cupertino. — « En général, Dieu règle ses procédés sur les nôtres. Si nous lui sommes fidèles, il nous est fidèle; si nous l'aimons, il nous aime; si nous lui sommes hostiles, il nous est hostile. Dieu a placé ainsi en nous-mêmes la mesure de ce qu'il veut être avec nous ».

Toujours, même quand on fait appel au « Dieu de paix », on doit se rappeler qu'il est un Dieu jaloux.

Les *Droits de Dieu* sont universels et perpétuels. C'est aux prêtres qu'il appartient de les dire aux vivants et de les dire avant toute autre chose, *prædicare*.

Quel reniement, pour un prêtre, de rédiger la révolutionnaire Déclaration des Droits de l'Homme!

3. M. l'abbé Lemire a porté le second toast de ce genre; et il a *toasté* un si grand nombre de fois dans le même but, qu'il en est devenu monotone, presque monomaniaque. Pour ses harangues, c'est devenu quelque chose comme un couplet final obligé.

4. *Le Progrès du Nord et du Pas-de-Calais*, 46e année, no 126. Lille, dimanche 5 mai 1912, p. 3, dernière heure, col. 5 et 6.

« Quelques coups de sifflet, et le silence se refait. L'abbé Lemire va terminer son discours en beauté. — *Moi qui suis catholique et prêtre, et prétends le rester, je me rattache à cette glorieuse lignée de prêtres qui en 1789, mettaient la main dans la main du Tiers-État et écrivaient la Déclaration des Droits de l'Homme.* — Il prononce le nom du Cardinal Lavigerie, qui porta le premier toast à la République, celui du Père Laubry, supérieur des Lazaristes, qui a su faire aimer à Constantinople la France républicaine. — *Il faut que demain*, dit-il dans sa péroraison (1), *un grand souffle purificateur passe sur Hazebrouck.* »

Le *Journal de Roubaix* s'est bien gardé de répéter la prophétique péroraison déclamée avec emphase par l'imprudent prêtre-politicien. — « En terminant, le député du Nord parle du retentissement (2) que les élections d'Hazebrouck auront,

1. Cette fois, le vent d'Hazebrouck a *soufflé* en tempête; et il a commencé à *purifier* le pays de son empoisonnement par les erreurs et les scandales du Lemirisme.

On a mis trop d'empressement à dire que le prêtre politicien allait se dépayser. La nouvelle était prématurée.

Pour le reporter du *Progrès du Nord*, le discours de M. l'abbé Lemire a réellement « fini en beauté »; mais elle a été cruellement éphémère cette « beauté » littéraire. Dès le lendemain, il n'en restait qu'une ironie très amère.

2. Le retentissement a eu, en effet, de l'importance.

non seulement dans la région, dans toute la France, mais encore de l'autre côté de la frontière, dans l'Alsace-Lorraine meurtrie. Il y a là-bas, dit-il, des prêtres qui veulent savoir si, en France, un prêtre ne peut être candidat qu'à la condition d'être complaisant ou d'aliéner sa liberté (1), comme en Allemagne. » (2)

Quand on sait la phrase de la fin, on comprend le récit du *Progrès du Nord :* — « L'enthousiasme des Lemiristes, longtemps contenu, se soulage en acclamations sans fin (3).

» Et, dans la lourde nuit provinciale, sous la pluie qui commence à tomber, et sous le ciel d'orage, où nulle étoile ne luit, une foule fervente accompagne le député-prêtre jusqu'à sa maison, derrière l'église.

» L'abbé Lemire, de sa fenêtre, prononce les ultimes paroles. Il remercie les femmes, qui n'ont pas craint d'assister à la réunion. En posant

1. En Alsace-Lorraine, les catholiques ont un grand nombre de libertés de Religion, dont les lois républicaines ont privé les fidèles catholiques de France.

2. En Allemagne, ce n'est point par complaisance qu'on prépare le retour des Jésuites; c'est par nécessité politique dans la justice.

3. Les applaudissements font partie intégrante du système lemiriste, comme jadis de la méthode du *Sillon :* cela est connu dans tous les temps pour ceux qui ont la crédulité des succès criards.

sa candidature, il a joué une grosse partie (1). Il a fait son devoir. Il espère que les électeurs feront le leur.

» Et, sur sa prière, la foule entonne l'hymne républicain. — Paul-T. Pelleau. » — Le *Journal de Roubaix* n'a pas dit cette prière, dont l'initiative mérite d'être retenue. « La sortie s'est effectuée, dit le roubaisien, au chant de *la Marseillaise*, chantée par les partisans de M. l'abbé Lemire et de ses amis. »

Le lendemain, ce compte-rendu a été complété par une note, courte, mais intéressante. « Nous avons rendu compte, écrit le reporter de Roubaix, de la conférence mouvementée, qui a eu lieu samedi soir (4 mai) au gallodrome de la Fleur-de-Lys. Ajoutons ce détail : à la sortie, M. l'abbé Lemire a été reconduit chez lui par la foule de ses partisans. Plus de 500 électeurs l'entouraient, l'acclamant aux cris de : vive Lemire! C'est Lemire qu'il nous faut!

» Une heure se passa avant que la vieille cité flamande eût repris son calme. Longtemps, dans les cabarets, les discussions politiques se prolongèrent.

» On ne signale pas d'incidents, sinon quel-

1. A ce jeu trop risqué, l'imprudent parlementaire a *perdu toute sa mise.*

ques expulsions faites par la police et la gendarmerie au cours de la conférence. »

Pour des modernistes, un reniement de la Doctrine, une insulte à la Discipline, ce ne sont même pas des incidents ; ce sont des actes ordinaires, presque des habitudes.

Quand on entend M. l'abbé Lemire se prévaloir de la Déclaration des Droits de l'Homme, on reconnaît le perspicace témoignage de J. de Maistre : — « Plus on examine les personnages en apparence les plus actifs de la révolution, et plus on trouve en eux quelque chose de passif et de mécanique (1). On ne saurait trop le répéter, ce ne sont point les hommes qui mènent la révolution, c'est la révolution qui emploie les hommes (2). On dit fort bien quand on dit qu'*elle va toute seule*. Cette phrase signifie que jamais la Divinité ne s'était montrée d'une manière si claire dans aucun événement humain. Si elle emploie les instruments les plus vils, c'est qu'elle punit pour régénérer ».

1. *Considérations sur la France*, par M. le Comte Joseph de Maistre, chap. I, édit. de 1870, p. 8.

2. M. l'abbé Lemire a exprimé une idée de même sorte, lorsqu'il a fait entendre que les parlementaires, loin d'être les guides, sont les suiveurs de leurs électeurs... « On se dit parfois en politique : Je suis leur chef, donc je les suis ». (*Journal officiel*, 20 déc. 1907, p. 3.014, col. 1. — Cf. *Ce que dit M. l'abbé Lemire*. Paris, 1910, I, 22).

On éprouve le besoin de se dégager des contingences modernes pour apprécier correctement l'époque, dont M. l'abbé Lemire a fait l'imprudente évocation. — « La Révolution, préparée de tous les côtés à la fois, était sur le point d'éclater. Aucune main humaine ne pouvait plus la conjurer.. (1) Cette révolte de tout un siècle, se débarrassant de la foi de ses pères comme d'un vêtement importun, a quelque chose de si profondément triste, qu'on s'effraye, même avant la Terreur, de la voir s'égarer à la recherche de doctrines diverses et étrangères (2). En le trouvant toujours prêt à mettre son pied dans le ruisseau pour éclabousser une croyance ou une vertu, on le suit, allant comme un aveugle le long des murailles, marchant à tâtons, comme s'il n'avait pas d'yeux, se heurtant en plein midi, comme s'il était dans les ténèbres, et se plongeant dans l'obscurité comme les morts. Puis tout à coup on se sent saisi au cœur d'une de ces douloureuses pitiés que provoquent les catastrophes.

» Avec les Romains de la décadence, ce siècle ne formait qu'un vœu, il n'exprimait qu'un désir : *det vitam, det opes,* qu'on nous donne la vie,

---

1. *L'Eglise Romaine en face de la Révolution,* par J. Crétineau-Joly. Paris, 1859, I, 122.

2. Après 120 ans de contrainte, l'esprit français n'est pas encore adapté à ces fantaisies exotiques.

qu'on nous donne les richesses ! s'écriait-il (1). Ce siècle s'était épris de cette douceur du repos qui gagne insensiblement les âmes et finit par faire aimer l'inaction. Après avoir réveillé tous les mauvais instincts, dormant au fond de l'absurdité humaine, il s'élançait à la conquête de l'inconnu... (2).

» Par une incrédulité née du sophisme et du plaisir, on se surprend tout à la fois *délaissé par Dieu qu'on nie* (3), et par les hommes qu'on s'efforçait de corrompre (4). Alors, poussé par

---

1. C'est à peu près ce qu'on entend autour des chaires des Semaines Sociales. Les expressions seules sont modifiées.

Dans le Catholicisme intégral, on continue à secourir les pauvres, les orphelins, les veuves, tous ceux qui sont dans le besoin ou la souffrance; et on ajoute le soulagement spirituel au secours matériel.

L'antagonisme entre l'Eglise et la Révolution demeure incessamment renouvelé, tout comme la vie est un effort, une lutte de tous les instants contre les attaques et les déchéances mortifères.

Le modernisme est impuissant à changer ce qui est inhérent à la nature des éléments.

2. J. Crétineau-Joly, *l. c.*, I, 123.

3. Le Lemirisme nie Dieu par prétérition.

4. M. l'abbé Lemire a été ainsi délaissé par les électeurs, qu'il avait la prétention de mener selon son propre avis.

Les catholiques d'Hazebrouck ont mis en pratique le Proverbe : « Ecoutez les conseils qu'on vous donne, et recevez les instructions, afin que vous soyez sages dans vos derniers moments » (XIX, 20). Ils ont reconnu l'autorité de l'Eglise pour dire des conseils et pour donner des instructions, tandis que l'erreur lemiriste dénonçait l'ingérence cléricale.

un vertige incompréhensible, on se rejette dans l'amour du merveilleux et dans les langes de la superstition. Paris dédaigne de s'incliner devant la Providence; l'Europe, à la suite de Paris, abaisse sa raison devant les Rose-croix. L'Evangile est devenu un livre fermé; on salue comme apôtres de la régénération sociale les adeptes des sciences occultes (1)...

» Jamais pays n'avait porté plus loin que la

1. Sur cette question, voir une importante étude, qui est d'actualité : *La tradition religieuse et nationale. Les infiltrations maçonniques dans l'Eglise,* par l'abbé Emmanuel Barbier, avec plusieurs approbations épiscopales. (Mont-Notre-Dame, Aisne, 1910, 254, p., grand in-8o).

J. Crétineau-Joly précise l'accusation qu'il oppose aux *sociaux* de 1789, et à leur connivence avec les adeptes des sciences occultes. — « Mesner, Cagliostro, Jacob Bœhm et Martinez comptent des disciples jusque parmi les princes de l'Eglise. Cazotte fait des adjurations; Gassner évoque les esprits de ténèbres; Lavater met ses sectateurs en rapport avec les puissances invisibles. Les croyants à la Jérusalem nouvelle, que Swedenborg endoctrina, francs-maçons, charlatans ou visionnaires, essayent de s'entourer de tous les prestiges d'une magie blanche ou noire. Celle des Chaldéens, la théurgie même, a ses fidèles. On aspire à tout ce qui est faux, obscur, fantastique ou surnaturel. Les rêves les plus inconcevables s'acceptent avec d'ardentes convoitises; ces rêves sont à l'instant même des vérités démontrées. Weishaupt, Zwach et le comte de Bassus fondent des écoles d'illuminés. *Ils mêlent la mysticité à la politique;* ils troublent les esprits avant d'agiter les corps; ils créent des fantômes pour dominer les Loges, et le magnétisme apparaît comme la lumière de l'inconnu. Il faut de la distraction, de l'or, des raffinements de sensualités nouvelles à tout prix, et personne n'ose s'appliquer ce mot si vrai de Bonald : *Rien n'est plus près des mœurs féroces qu'un peuple dont les mœurs sont voluptueuses* ».

France le coupable dédain de ses grandeurs historiques et chrétiennes, et le mépris de l'expérience des siècles. La France troquait sa gloire contre une idole (1)...

» Aux Etats Généraux, qui devinrent bientôt Assemblée Constituante, la Nation était représentée par ses trois ordres. L'usage constant et traditionnel voulait que chaque ordre opinât séparément; la Nation sollicite le Clergé et la Noblesse d'amender ces principes.

» Au nom d'un Dieu de paix (2), on somme le Clergé de renoncer à ses privilèges.

---

1. J. Crétineau-Joly l'explique (*l. c.*, I, 124) : « Ce qui attestait la force et le mérite de ses vieilles mœurs devint une cause de réprobation.

» La noblesse et le peuple se laissèrent persuader que pour tout régénérer il fallait tout détruire. On crut que sur les ruines de l'ancienne monarchie il n'y aurait rien de plus facile que de récrépir un monde tout neuf. On se mit donc à saluer la terre promise avant le passage de la mer Rouge.

» Ces niais de constitution et de réforme, si nombreux dans les révolutions, ressemblent toujours au géant de l'Arioste, qui court toujours après sa tête. Dans cette tête était un cheveu que son ennemi voulait arracher. Afin de l'obtenir il prit le parti de trancher la tête. Ce cheveu-là, c'était l'abus poursuivi par les apôtres du progrès.

» ... Les aliments nouveaux, l'Assemblée nationale, à peine réunie, allait les coordonner tous, aussi bien au préjudice de l'Eglise qu'au détriment du trône. Le trône n'opposait aucune résistance... L'on put ainsi diriger... contre le Clergé français, les premiers enthousiasmes de la révolte... » (I, 125).

2. « Phrase sacramentelle qui ne vieillira jamais, tant que la Révolution aura quelque chose à arracher par l'hypocrisie ». (J. Crétineau-Joly, *l. c.*, I, 126).

» Le haut clergé, dont la prévoyance est éveillée, résiste à des prières qui sont de menaçantes injonctions. Les simples curés, qu'on a pris par toutes les fibres sensibles (1), se prêtent avec plus de docilité à une pareille concession. Ils se laissent dire que le bonheur universel est attaché à l'anéantissement des pouvoirs intermédiaires. La fraternité doit préparer les voies à l'égalité; et, puisque la Nation s'apprête à former un peuple de frères, ne faut-il pas que le Clergé prenne l'initiative d'un rapprochement si désirable! — Le Clergé fut vaincu au nom de ce Dieu de paix dont la Révolution fait si bon marché, ou plutôt il se pipa lui-même, selon l'énergique expression de Montaigne...

» Une assemblée unique, sans autre contrepoids que la véhémence de ses orateurs ou les impé-

1. « Tout est immuable, tout se tient, tout s'enchaîne dans l'Eglise, sa foi, ses principes, et même sa manière de combattre. C'est le *Capitoli immobile saxum* de Virgile, passé de la poésie dans l'histoire. Il eût été téméraire d'attaquer l'Eglise à force ouverte; on jugea plus prudent de l'amener à se détruire de ses propres mains. On voulut lui faire saper à son insu l'édifice consacré par tant de générations de pontifes et de prêtres ». (J. Crétineau-Joly, L, 125.

« On est (donc) venu, *au nom d'un Dieu de paix*, demander (à l'Eglise romaine) le sacrifice de son honneur et de sa foi ». — On était en République, et on a imposé l'obligation légale d'y consentir, « sous peine d'exil, de prison ou de mort ». (*Ibidem*, II, 527).

rieuses exigences de la rue, dispose de l'Etat et régente l'Eglise (1). Dans cette Assemblée, où les architectes de ruines combinent déjà leurs efforts, il y a de ces hommes, qui se font de la démoralisation un besoin et un piédestal...

» Il y avait, comme dans tous les parlements, de ces natures foncièrement honnêtes, mais timides et irrésolues, qui, avec un secret penchant pour le bien, aiment à prendre racine dans le mal (2). On noyait dans une atmosphère d'ineffables parades ces braves bourgeois de petite ville, ces simples curés de campagne (3) et cette foule de nullités pleines de candeur, qui étourdissent leurs pensées avec des mots (4), et qui

1. La judicieuse profondeur de cet aperçu répond à la confiance que le Pape Grégoire XVI avait mise en Crétineau-Joly, de qui l'esprit sagace dépassait les contingences superficielles.

2. Soixante ans plus tard, le Pape Pie X a défini l'état d'esprit des sillonnistes et autres modernistes.

3. M. l'abbé Lemire n'a jamais été curé, ni même vicaire. Il connaît la campagne parce qu'il est né à Vieux-Berquin, où il a encore sa famille; mais il a vécu en ville, d'abord à Hazebrouck pour ses études secondaires. à Cambrai pour le grand séminaire, encore à Hazebrouck pour y donner de l'enseignement, enfin à Paris pour y occuper son siège de député à la Chambre. — Il est dépourvu d'expérience aussi bien que d'autorité dans la hiérarchie de l'Eglise : il n'est pas sorti du rang; il est *sans emploi*.

4. Au sujet de Mirabeau, il y a deux mots de J. de Maistre : « il tonnait à la tribune et il était leur dupe ». (*Considérations sur la France*, éd. de 1870, p. 8).

Si on l'applique à M. l'abbé Lemire, le second mot reste vrai. Quant au premier, le prêtre-député a lui-même choisi l'expression du *Cri des Flandres*, et il reste criard.

aveuglent leur conscience avec des mensonges. On les enivrait du triomphe de leur omnipotence collective; et, comme, en France, chacun rêve l'égalité par en haut, on leur persuadait que la nuit du 4 août 1789 n'avait aboli les titres de noblesse que pour faire des individus les plus obscurs un peuple de Montmorency (1)... Les turbulences de l'Assemblée Nationale, combinées avec les excès de la rue ne permirent pas de prolonger les ajournements, qui délayaient le fiel du Jansénisme dans le vinaigre du Gallicanisme.

» La peur est le commencement de la barbarie...

» Afin de dominer l'Assemblée et de lui inspirer de salutaires terreurs, qui assurent l'esclavage de la discussion et la servitude du vote sous le nom de liberté (2), une émeute quotidienne

1. *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, par J. Crétineau-Joly. Paris, 1859, I, 129. Toute cette page est à relire. L'historien philosophe ne se laisse pas égarer par les vaniteuses prétentions démocratiques; il dénonce « les hommes, dont les plans étaient parfaitement définis, et qui savaient encore mieux où ils tendaient ».

Au temps de J. Crétineau-Joly ces hommes étaient encore dissimulés; mais, en 1883, un évêque de France a déchiré le voile. Mgr Armand-Joseph Fava, évêque de Grenoble, a publié : *Le secret de la Franc-Maçonnerie*, dans la collection dite : Bibliothèque des familles. Lille. (Desclée, De Brouwer et Cie), 1883.

2. Dans son discours du 7 mars 1906, M. l'abbé Lemire a montré à la Chambre des Députés comment, sous

était nécessaire... L'émeute fut décrétée, organisée et disciplinée avec une si rare entente de la matière (1), que, dans leur histoire ou plutôt dans leur apologie de la Révolution française, Thiers, Louis Blanc et Michelet ne peuvent s'empêcher d'applaudir aux impostures, qu'ils révèlent (2). »

La Révolution, avec ses origines entachées de

---

une déclamation libertaire, on peut renier un martyr, (Géry Ghysel, tué dans l'église de Boeschèpe), pour se faire l'esclave des meneurs parlementaires de la persécution de l'Eglise catholique.

Dans la séance du 21 oct. 1909, il a tenu des propos de même sorte : et il a recommencé en bien d'autres occasions.

1. La fourberie des meneurs est donc avouée.

2. J. Crétineau-Joly, *l. c.*, I, 130.

Les impostures des révolutionnaires ne peuvent donc être contestées. Thiers n'en est que plus pervers, lorsqu'il en écrit sur le ton du dilettantisme : — « Ce stratagème, qui rendit universelle la révolution du 14 juillet, en provoquant l'armement de la nation, fut attribué alors à tous les partis; et depuis il a été surtout imputé au parti populaire, qui en a recueilli les résultats. Il est étonnant qu'on se soit rejeté la responsabilité d'un stratagème plus ingénieux que coupable ». (*Hist. de la Rév. fr.*, par A. Thiers, I, 137).

Mentir au peuple, le tromper dans son isolement, abuser de sa crédulité pour l'entraîner au crime, tout cela n'est, aux yeux de Thiers, qu'un stratagème plus ingénieux que coupable. — Louis Blanc professe la même doctrine; il abuse de la même recette. La preuve en est donnée par J. Crétineau-Joly, (I, 131, 132).

Parmi les *apologistes* de la Révolution, M. Gustave Gautherot range, lui aussi, de prétendus historiens comme Thiers, Louis Blanc, Michelet et leurs érudits successeurs, pour lesquels l'histoire de la Révolution est comme un Livre sacré, l'*Evangile de la Démocratie*, destiné à soutenir la crédulité laïque de leurs coreligionnaires politiques. (*L'assemblée Constituante; le Philosophisme révolutionnaire en action.* Paris, 1911, avant-propos, p. XI).

mensonges, ne conserve un crédit factice que par de fantaisistes altérations des faits historiques réels. On en trouve l'aveu jusque dans le quotidien de M. Marc Sangnier (1). « Il n'est pas nécessaire d'en appeler à la contre-Révolution pour protester contre l'athéisme d'Etat. » Il est inouï qu'on nourrisse encore de semblables illusions! Si l'on prend le mot *Révolution* dans le seul sens historique, qu'il soit possible de lui donner, si l'on admet que la Révolution française a pour base la *Déclaration des Droits de l'Homme* issue du *philosophisme* du XVIIIe siècle, — et comment ne pas l'admettre? — il faut nécessairement en conclure qu'on se trouve en présence d'une conception « *laïque* » de l'Etat en désaccord radical avec la conception chrétienne.

M. Aulard, qui a bien dégagé la doctrine des « grands ancêtres », a écrit à juste titre : — « Tout libre-penseur veut détruire la religion; détruire la religion, ça été le but, plus ou moins avoué, de ces philosophes du XVIIIe siècle, dont se réclame tout le parti républicain français... Détruire la religion, c'est ce qu'ont voulu les politiques dirigeants de la première République... Cette destruction est indispensable pour fonder rationnellement la nouvelle cité politique et so-

1. Henri Laplagne, *La Démocratie*; 4 avril 1911.

ciale. » (1) — M. Gustave Gautherot a bien fait de le citer, avant de montrer la Réforme, le Philosophisme et le Maçonnisme dans les véritables origines du mouvement révolutionnaire.

Les protestants ont pu s'en vanter : « l'immortelle Déclaration des Droits de l'Homme est, comme on l'a démontré, d'origine protestante... » (2).

Devenue le préambule de la Constitution de la Révolution, elle est, en quelque sorte, la sentine des hérésies de la Contre-église.

Quiconque l'adopte pour son programme sort dé l'indifférentisme (3), prend rang dans la nouvelle cité politique et sociale du laïcisme et poursuit le but de tout le parti républicain français : il veut détruire la Religion Catholique en France.

---

1. Aulard, *Annales de la Jeunesse laïque;* août 1904. p. 86.

2. C'est le texte publié parmi les *Actes officiels de l'Assemblée générale de Nîmes.* (Paris, siège de la Fédération protestante, 42, rue de Provence, 1910). — Cf. Gustave Gautherot, *L'Assemblée Constituante.* Paris, 1911, p. 6.

3. Ne mangez qu'avec des gens de bien; et mettez votre gloire à craindre Dieu. (*Eccl.*, IX, 22). — Il faut retenir et mettre en pratique ce précepte, quand on veut *se préserver de l'indifférentisme.* — Les péchés sont purifiés par la miséricorde et par la foi; et c'est par la crainte du Seigneur que chacun se détourne du mal. (*Prov.*, XV, 27).

C'est là que M. l'abbé Lemire a lui-même campé le *Lemirisme* dans sa réunion publique du 4 mai 1912.

Quelques-uns s'étonneront que, pour châtier M. l'abbé Lemire après ses erreurs, le suffrage universel soit devenu l'instrument de la justice de Dieu. Cependant, le mot de Joseph de Maistre demeure vrai (1) : — « nous pouvons admirer l'ordre dans le désordre; car il demeure évident, pour peu qu'on y réfléchisse, que les grands coupables de la révolution ne pouvaient tomber que sous les coups de leurs complices. Si la force seule avait opéré ce qu'on appelle la *contre-révolution*, et replacé le roi sur le trône, il n'y aurait eu aucun moyen de faire justice. Le plus grand malheur qui pût arriver à un homme délicat, ce serait d'avoir à juger l'assassin de son père, de son parent, de son ami, ou seulement l'usurpateur de ses biens. Or, c'est précisément ce qui serait arrivé dans le cas d'une contre-révolution, telle qu'on l'entendait; car les juges supérieurs, par la nature seule des choses, auraient presque tous appartenu à la classe offensée; et la justice, lors même qu'elle n'aurait fait que punir, aurait eu l'air de se venger. D'ailleurs,

1. *Considérations sur la France*, par M. le comte Joseph de Maistre, éd. Lyon-Paris, 1870, pp. 15, 16.

l'autorité légitime garde toujours une certaine modération dans la punition des crimes qui ont une multitude de complices. » (J. de Maistre.)

Le *Lemirisme* n'est pas averti que « l'amour des choses terrestres est une glu qui embarrasse les ailes de l'âme ». (S. Augustin, *Serm.* 33.)

Au contraire, dans le Catholicisme intégral, on connaît la maxime de S. Gérard Majella : « Malheureux quiconque se repose sur le monde et non sur Dieu ! » — Voilà pourquoi S. Ignace a écrit : « Mettez-vous devant les yeux comme modèles à imiter, non les faibles et les lâches, mais les courageux et les fervents. » (*Lettre* 50).

Comment l'hérésie de la Déclaration des Droits de l'Homme est nommément condamnée.

Tout d'abord, la *Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen* n'est pas autre chose que la révolte à l'état dogmatique; elle est mise à la portée de toutes les intelligences; elle est vulgarisée (1).

A moins de mettre un fusil entre les mains de tous les gens intéressés à mal faire, il est impossible de pousser plus loin l'anarchie sociale et politique. Ce n'est pas assez dire : ce fusil on le leur met bien réellement entre les mains. En effet, le préambule de cette Déclaration veut que tous les citoyens soient appelés à contrôler sans cesse les actes du pouvoir; à l'article 35 il est dit: *Quand le gouvernement viole les droits du peuple,*

---

1. Ces premières pages sont tirées, presque textuellement d'un important travail anonyme intitulé : *Le Code Napoléon en opposition avec les lois de l'Eglise;* travail publié par le périodique hebdomadaire *La Croix;* IIe année, no 13, 14. Bruxelles, 30 avril et 7 mai 1875, p. 52, col. 3, 4, p. 56, col. 2, 3, 4.

l'insurrection est le plus sacré et le plus indispensable des devoirs.

Or la loi, que l'Eglise défend de toute son autorité (1) c'est le respect, la soumission, l'obéissance en tout ce qui est juste et de raison, au prince temporel non moins qu'au prince spirituel, en vertu du quatrième article du Décalogue : *Honore ton père et ta mère afin de vivre longtemps sur la terre.*

En conformité avec ce précepte divin, le *Syllabus* porte, à son n° 63, condamnation contre la proposition suivante : « *Il est permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes, et même de se révolter contre eux.* » (2)

Pour interpréter cette proposition condamnée il convient de relire cet enseignement donné par le Pape Pie IX dans son Allocution du 4 octobre 1847. — « Nous nous affligeons vivement de ce qu'en divers endroits, il se rencontre, parmi le peuple, des hommes qui, — abusant témérai-

1. L'auteur anonyme a pour but d'examiner l'opposition qui existe entre les Codes modernes et l'Eglise catholique.

2. Le texte du n° 63 du *Syllabus* porte en *addendum* les indications suivantes : — Encyclique *Qui pluribus*. 9 novembre 1846. — Allocution *Quique vestrum*, 4 octobre 1847. — Encyclique *Noscitis et nobiscum*, 8 décembre 1849. — Lettre Apostolique *Cum catholica*, 26 mars 1860.

rement de Notre nom (1), et faisant la plus grande injure à Notre personne et à Notre dignité suprême, — osent dénier aux Princes la soumission qui leur est due, soulever contre eux les multitudes, et exciter des mouvements criminels : ce qui est tellement contraire à toutes Nos pensées, que, dans Notre Lettre Encyclique du 9 novembre 1846, adressée à tous Nos vénérables Frères les Evêques, Nous n'avons pas manqué d'inculquer l'obéissance due aux Princes et aux puissances; car, suivant le précepte de la loi chrétienne, personne ne peut jamais s'en écarter sans crime, *Si ce n'est dans le cas où il pourrait être commandé quelque chose de contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise.* » (2)

Dans son Encyclique du 8 décembre 1849, le même Pape Pie IX enseigne, encore une fois, la Doctrine sur le même sujet. — « Avertissez, — écrit-il aux Evêques, — les fidèles confiés à vos soins, qu'il est essentiel à la nature même de la société humaine que tous obéissent à l'autorité

1. Parmi le peuple, il s'est donc rencontré des hommes pour abuser du nom du Pape Pie IX, avant que d'autres fissent la même faute aux dépens du Pape Léon XIII, et, parmi les modernistes, au détriment du Pape Pie X.

2. Pie IX, Pape. Allocution *Quisque vestrum* du 4 octobre 1847.

légitimement constituée dans cette société (1); et que rien ne peut être changé dans les préceptes divins, qui sont énoncés dans les Lettres sacrées sur cet objet.

« Or, il est écrit : *Soyez soumis pour l'amour de Dieu à toutes personnes, soit au Roi comme souverain, soit aux gouverneurs, comme à des hommes envoyés par Lui pour punir les méchants et récompenser les bons ; car la volonté de Dieu est que, par votre bonne vie, vous fermiez la bouche aux hommes ignorants et insensés.* » (2)

« Et encore : — *Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu ; mais celles qui existent sont dans l'ordre établi par Dieu ; c'est pourquoi celui qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui résistent à cet ordre attirent sur eux la condamnation.* » (3)

Dans cette même Encyclique le Pape Pie IX définit un autre point très essentiel pour la Doctrine. Non seulement il enseigne l'obéissance que l'on doit aux puissances, mais il rappelle encore la loi naturelle de l'inégalité des conditions (4) :

---

1. Pie IX, Pape, Encyclique *Noscitis et nobiscum*, 8 décembre 1849.

2. I, *Petri*, II, 13 et seq.

3. Ep. S. Paul aux Romains, XIII, 1 et suiv.

4. Le démocratisme était ainsi réfuté, une fois de plus, dès le 8 décembre 1849.

— « Que les fidèles sachent encore, — écrit Pie IX aux Evêques, — que, dans la condition des choses humaines, il est naturel et invariable que, même entre ceux qui ne sont point dans une autorité plus élevée, les uns l'emportent sur les autres, soit par diverses qualités d'esprit ou de corps, soit par les richesses ou d'autres biens extérieurs de cette sorte; et que jamais, sous aucun prétexte de liberté et d'égalité (1), il ne peut être licite d'envahir les biens (2) ou les droits d'autrui, ni de les révéler d'une façon quelconque. » (3)

Dans sa Lettre Apostolique *Cum catholicæ*, du 26 mars 1860, Pie IX rappelle de nouveau l'obéissance due aux puissances légitimes.

Mais, quand les pouvoirs civils portent des lois évidemment injustes, les obligations des catholiques ne sont plus les mêmes vis-à-vis de ces pouvoirs. Les conjonctures peuvent varier;

1. Il serait injuste de méconnaître l'importance de ces expressions précises du Pape Pie IX.

2. Qui ne reconnaît ici la condamnation formelle et explicite des inventaires, d'abord aux dépens des Ordres religieux et ensuite aux dépens des menses et des fabriques. Les persécuteurs ont fait une légalité injuste. La soumission n'est pas permise.

Le devoir est de résister à toute mesure, qui est *contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise.*

3. Pie IX, Pape, Encyclique *Noscitis et nobiscum*, 8 décembre 1849.

mais les principes ne sont pas douteux. — Le premier droit et le premier devoir pour les catholiques, c'est de s'abstenir d'exécuter (1) les lois injustes, selon que le portent les enseignements divins: *obedire* OPORTET *Deo magis quam hominibus*. — Le second est de faire son possible pour en obtenir la révocation. — Le troisième est de se tenir *ad nutum Ecclesiæ*.

En portant condamnation de la proposition nº 54 du *Syllabus* (2), l'Eglise dispose d'un moyen plus efficace et plus sage que les procédés conseillés ou incités par la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

L'enseignement de l'Eglise porte que les Rois et les Princes sont soumis à sa juridiction. Cette doctrine a été mise en pratique. — Il est advenu qu'un Prince se révoltait contre elle, l'empêchait d'accomplir son divin ministère sur les peuples, ou même manquait continuellement, par insuffisance ou autrement, à son mandat temporel. — Dans ces conjonctures, l'Eglise est de-

1. Ou de collaborer à l'exécution.

2. — 54. — Les rois et les princes, non seulement sont exempts de la juridiction de l'Eglise, mais même ils sont supérieurs à l'Eglise quand il s'agit de trancher les questions de juridiction.

54. — Lettre Apostolique *Multiplices inter*, 10 juin 1851.

meurée fidèle à sa mission de pourvoir à ce que l'humanité parvienne à sa fin. Plus d'une fois il lui est arrivé d'enlever au Prince rebelle, prévaricateur, ou invinciblement insuffisant, tout pouvoir et autorité sur ses sujets, soit par la simple déposition, soit par l'excommunication suivie de déposition (1). De cette manière, l'Eglise ne laissait pas le vulgaire, souvent aveugle, ignorant, outré, injuste, marcher par impulsion irraisonnée à la solution des plus graves conflits, selon que le système révolutionnaire prétend l'ériger en droit individuel de l'homme et du citoyen. L'Eglise prenait l'initiative, quand elle jugeait utile, équitable et opportun d'agir; et souvent elle obligeait, même sans secousse, les Princes à rentrer dans le devoir. Au besoin, elle les remplaçait, non sans profit pour la vie, la fortune, l'honneur, la conscience des individus. Le moyen âge (2), puissant

1. L'excommunication n'a pas toujours besoin d'être suivie d'une « Déposition par ordre du Pape ».

L'exemple de Napoléon Ier est historique. — V. *Etudes sur le Lemirisme; Lectures documentaires pour les jours de transition*. Paris, 1912, pp. 94 à 98.

2. Le rédacteur anonyme de *La Croix*, (Bruxelles, 30 avril 1875, p. 52, col. 4), observe, qu'en certaines écoles, on regarde le moyen âge comme une époque de ténèbres, d'ignorance, de barbarie. Il existe encore des écoles de ce genre, surtout dans le rang des primaires.

Il n'en est plus ainsi parmi les hommes instruits, spécialement quand il s'agit des problèmes de sociologie, qui touchent aux corps de métiers, ou bien aux organi-

et lumineux, offre de grands exemples de cette pratique de l'Eglise.

Cependant, il ne faut pas penser que la divine Epouse de Jésus-Christ ait changé quelque chose à sa Doctrine et à son enseignement par cela qu'il a plu au pouvoir civil d'apostasier. — Non; l'Eglise catholique n'enseigne jamais que la vérité; et la vérité, qu'elle enseignait au moyen âge, est et reste toujours la vérité.

De la condamnation de la proposition nº 54 du *Syllabus* il sort une Doctrine immuable, qui a toujours pour sanction l'*excommunication* et la *déposition des Rois*, quand bien même cette sanction ne serait pas appliquée en fait. La Bulle *Unam sanctam* prononce la même Doctrine, ainsi que le Pontifical romain, et l'enseignement unanime des scolastiques. — A cette Doctrine on fera le retour salutaire, lorsque la

---

sations charitables, ou encore aux administrations communales.

M. l'abbé Lemire a subi lui-même l'influence de ce revirement; mais il est tombé dans l'exagération au cours de sa réunion électorale du samedi 4 mai 1912 : il a prétendu attribuer aux prêtres du moyen âge tout le mérite de la suppression de l'esclavage. Son erreur a été rendue publique par le *Journal de Roubaix* et par le *Progrès du Nord;* mais elle n'a pas été maintenue par le *Cri des Flandres* du dimanche 12 mai 1912.

On reconnaît donc désormais que le moyen âge a été une époque d'une puissance lumineuse par l'action directe et méthodique de l'Eglise.

société sera fatiguée d'errer, ou plutôt l'Eglise, chargée de conserver la société, arrachera celle-ci à sa perte : alors elle promulguera une de ces définitions dogmatiques, qui interviennent toujours dès qu'elles sont nécessaires.

Le premier vice dans la Déclaration des Droits de l'Homme est donc la haine, que la Révolution nourrit uniformément contre l'autorité. L'autorité, aussi bien dans l'Etat que dans l'Eglise, c'est comme l'adversaire : la Révolution ne le supporte jamais; elle n'en veut pas; et cette volonté perverse, ce renouvellement du mot d'ordre luciférien *non serviam*, c'est l'*idée-mère* des Constitutions et des Chartes.

Par le système qui divise l'autorité, au moyen de la distinction et de l'établissement de deux pouvoirs, — l'un législatif et l'autre exécutif, — les constituantes ont ruiné l'unité; et le monde moderne vérifie la vérité de l'adage de l'Evangile : *omne regnum in seipsum divisum desolabitur* (1). Le défaut d'unité dans l'autorité tue le gouvernement; la France ne l'a que trop expérimenté depuis 1789; et cette expérience, longue et désastreuse, ne convertira jamais les exploiteurs qui vivent aux dépens de la prospérité du pays.

1. *Evangile selon saint Luc,* XI, 17.

Un second vice de la Déclaration des Droits de l'Homme est dans l'article 2, qui affirme l'égalité de tous les citoyens. — Or, le Pape Pie IX, dans son Encyclique du 8 décembre 1849, rappelle à tous les fidèles que l'inégalité des conditions est basée sur la nature même des choses humaines, et que c'est là une loi invariable. — Donc, l'égalité réclamée par la Révolution est impossible; et la revendication révolutionnaire n'a pas d'autre but que de dépouiller le prochain des biens ou des droits qui lui appartiennent... absolument comme font les voleurs sur la grand'route.

La liberté inscrite dans ce même article 2 ne vaut pas davantage. C'est la prétention d'attribuer à l'homme une indépendance illimitée vis-à-vis de l'Eglise et de toute autre autorité. Les sectateurs des Droits de l'Homme ont la fatuité de le dire : ils ne relèvent que de leur conscience.

Dans son article 7, la Déclaration permet de manifester sa pensée, de s'assembler, d'exercer de la propagande, le tout sans aucune condition de Religion.

Dans cet article, la Déclaration des Droits de l'Homme prétend ce qui suit : « La libre commu-

nication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. » — La restriction qui termine l'article dissimule un accaparement sous un masque de liberté. En effet, la loi révolutionnaire a pour but de protéger la Révolution. En conséquence le droit le plus précieux se limite à parler, écrire, imprimer ce qui est dans l'idée révolutionnaire. L'opinion contraire n'a pas le droit d'être librement communiquée.

Cet article de la Déclaration des Droits de l'Homme est donc la Charte des deux libertés modernes, qui ont extériorisé et propagé les mensonges révolutionnaires : l'une est la liberté de la presse; l'autre est la liberté de l'enseignement.

Quand on connaît les modernistes, on prévoit aisément leur objection. A les entendre, le Catholicisme intégral exagère; l'hostilité n'existe pas dans le texte intégral de la Déclaration; ce qui s'y trouve, c'est l'abolition de la servitude, c'est l'inauguration de la liberté.

A cette objection, il y a une réponse, qui prouve la haine raffinée de l'Eglise catholique; elle

est dans le texte du préambule de la Déclaration: — « Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que *l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes* des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme... En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les *auspices de l'Etre suprême,* les droits suivants de l'homme et du citoyen. »...

Il ne faut jamais perdre de vue ce texte, qui imprime son caractère révolutionnaire à toute la Déclaration.

Le souverain domaine de Dieu est supprimé par cette hérésie blasphématoire; il y a une substitution pour masquer l'athéisme; mais un seul être est dressé à la place de Dieu par la Révolution; c'est l'Homme : — « Toute autorité réside *essentiellement* en lui; le prince est son mandataire, nommé par lui, responsable à lui. — Tout vœu, tout engagement fait à l'Etre suprême est nul, si l'homme ne l'autorise. »

Mgr Gaume prend soin de l'écrire : — « Cette autorité attribuée à l'homme ou au peuple, *sans*

dépendance et sans contrôle diffère *essentiellement* de la souveraineté du peuple enseignée par les théologiens catholiques, entre autres saint Thomas d'Aquin et Suarez. La première est l'apothéose de l'homme, c'est-à-dire l'athéisme tel qu'il fut pratiqué dans le monde païen et tel que l'entendit et le pratiqua constamment la Révolution. La seconde est une théorie chrétienne, principe d'ordre, de bonheur et de liberté. » (1)

Dans son livre : *Le secret de la Franc-Maçonnerie*, Mgr Armand Joseph Fava, Ev. de Grenoble, a démontré (pp. 108-163), en quoi l'hérésie de la Révolution est la même que celle de la Franc-maçonnerie (2).

Pour ne laisser subsister aucun doute, la Convention n'a pas voulu se borner à une publication tout à fait simpliste. A côté de cette *Déclaration des Droits de l'Homme*, la Convention nationale a fait imprimer les *Maximes du jeune républicain* (3) : c'était le catéchisme, en trente-

1. *La Révolution, recherches historiques* par Mgr Gaume, protonotaire apostolique, docteur en Théologie. Lille (Société Saint-Paul), 1877, p. 66, note.

2. Bibliothèque des Familles, *Le secret de la Franc-Maçonnerie*, par Mgr Armand-Joseph Fava, évêque de Grenoble. Lille, (Desclée, De Brouwer et Cie), 1883.

3. Les jeunesses républicaines ne sont donc pas de nouvelle invention. — Dans son *supplément* à son quotidien *La Démocratie*, le 23 juin 1912, M. Marc San-

huit articles, du dogme nouveau et de la morale nouvelle, que l'enfance devait apprendre (1). — Dans tout cela le saint Nom de Dieu ne paraissait pas; il était remplacé par ces mots *l'Etre suprême*, qui ne figurait que le Dieu des déistes (2), sans avoir rien de commun avec l'homme. — C'est ainsi que les terroristes de 1792-1793 avaient rêvé d'organiser au dehors leur société, tandis qu'au dedans, le vol et l'assassinat étaient leurs actes de gouvernement. En 1871, la Commune de Paris a donné un nouvel exemple de ces monstruosités; et l'actuel système de gouvernement ne fait rien d'efficace pour en empêcher le retour. Les soumissionnistes, concessionnaires et conciliateurs favorisent la Révolution

gnier commence une innovation dans ses rêves bien connus, et dans ses actes toujours à double effet; et cela s'appelle la *Ligue de la Jeune République*. C'est réglé, non plus par un catéchisme, mais naturellement par un programme. C'est moins clérical et davantage politique.

1. Actuellement, dans les écoles prétendues *neutres*, il n'y a plus, dans aucune salle, l'image vénérée du crucifix, qui place sous les yeux de l'enfant la pensée du Dieu Créateur et Rédempteur, toujours et partout très grand et très bon. — Mais, dans chacune des classes, il y a un placard portant la *Déclaration des Droits de l'Homme*.
Dans ces écoles, dites *laïques*, il est défendu de parler de Dieu et de donner des notions de Religion. — Mais l'esprit du *laïcisme* y propage l'anticléricalisme; et il appelle cela pratiquer la *défense républicaine*.

2. Il réservait toute liberté pour les *athées*, puisque tout engagement à l'Etre suprême est nul, si l'homme l'autorise. — Telle est la maxime fondamentale.

et ses corruptions par l'usage obstinément déraisonnable des armes, qui ont cent fois raté ou fait long feu.

Le Saint-Siège ne laissa pas s'établir en silence le droit nouveau inauguré en 1789.

Le Pape Pie VI (Jean-Ange Braschi), de glorieuse mémoire, fit entendre, dès cette époque, sa voix apostolique; et il porta condamnation en ces termes: « Pour ne pas nous étendre (1) en

1. Lettre du Pape Pie VI à l'Archevêque d'Avignon, à l'Evêque de Carpentras, aux autres Evêques, aux Chapitres, au Clergé et au peuple d'Avignon et du Comtat Venaissin, le 23 avril 1791. — *Bullarii Romani continuatio Summorum Pontificum*, etc. Prati. MDCCCLIX, tomus sextus, pars III, p. 2336, col. 1, 2, §. 13.

« Ne inutili sermone prosequamur omnes deliberationes a conventu comitatensi captas, sat erit commemorare septem decem illos articulos, ubi *jura hominis* eo prorsus modo suscipiebantur quo fuerant in decretis conventus gallicani explicata et proposita, *illa scilicet jura religioni et societati adversantia*, et ita suscepiebantur ut novæ constitutionis essent veluti basis ac fundamentum ». (Pius VI, Papa).

Il existe deux actes pontificaux de Pie VI pour prononcer le jugement sur la question de la Constitution civile du Clergé.

Le Bref du 10 mars 1791 est adressé à tous les Evêques de France.

Le Bref du 13 avril 1791 est une réponse adressée à Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, lequel, au nom des trente Evêques députés à l'Assemblée nationale, avait présenté son mémoire intitulé : *Exposition des principes sur la constitution civile du Clergé.* — Le Pape Pie VI était d'accord avec l'Episcopat français et avec la très grande majorité du Clergé de France.

Les dévoyés du Lemirisme peuvent comprendre cette grande leçon, qui leur est donnée par l'Histoire de France.

paroles inutiles sur toutes les décisions prises par l'Assemblée du Comtat Venaissin, il suffira de rappeler ces dix-sept articles, où les droits de l'homme *jura hominis* ont été admis absolument de la même manière qu'ils avaient été exposés et développés dans les décrets de l'Assemblée française et même que ces droits, contraires à la Religion et à la société, *ita scilicet jura religioni et societati adversantia*, ont été pris comme base et fondement de la nouvelle Constitution. » (Pie VI, Pape.)

La condamnation est donc formellement prononcée par le Pasteur suprême : la Déclaration des droits de l'homme est nommément frappée par le Juge infaillible. Les catholiques n'ont plus à discuter sur une Constitution, dès lors qu'elle est établie sur la base des « principes de 89. »

A ce fléau révolutionnaire, tous les Papes, qui ont succédé à Pie VI, ont opposé les enseignements de la Doctrine catholique. Le Pape Léon XIII a écrit (1er nov. 1885) toute l'Encyclique *Immortale Dei* pour promulguer encore les droits souverains de Dieu à l'encontre des prétendus droits de l'homme; et S. S. Pie X a publié l'Encyclique *Pascendi* (8 sept. 1907), la lettre *Notre charge Apostolique* (25 août 1910) et

beaucoup d'autres actes pontificaux, pour dénoncer à tout le monde chrétien les ruses nouvelles des hérésiarques, plus ou moins masqués, pour faire accepter la Révolution.

Sur ces arguments, on s'explique comment M. l'abbé Lemire ne soit pas condamné par les autorités ecclésiastiques. Par son adhésion publique et déclamatoire à la Déclaration des Droits de l'Homme, M. l'abbé Lemire s'est lui-même excommunié!

Il n'est pas ici question de prononcer sur une pénalité; il est encore moins opportun de définir un principe de Doctrine. — Les pages documentaires constatent la matérialité d'un fait.

Les conséquences en découlent d'elles-mêmes.

Le problème n'est, d'ailleurs, pas nouveau.

La Déclaration des Droits de l'Homme est nommément jugée par un contemporain, député français, qui n'est certes pas moins catholique que M. l'abbé Lemire, et qui est plus prêtre que lui, puisqu'il est Evêque, c'est Mgr Freppel.

Dans son travail sagement écrit, les catholiques de France ont reconnu la Doctrine de l'Eglise, tradition quatorze fois séculaire, et surtout le loyal sentiment, qui est l'honneur

de la race. — « Lisez la Déclaration des droits de l'homme, soit de 89, soit de 93, voyez, écrit Mgr Freppel (1), voyez quelle idée on se forme, à ce moment-là, des pouvoirs publics, de la famille, du mariage, de l'enseignement, de la justice et des lois : à lire tous ces documents, à voir toutes ces institutions nouvelles, on dirait que pour cette nation, chrétienne depuis quatorze siècles, le christianisme n'a jamais existé et qu'il n'y a pas lieu d'en tenir le moindre compte (2).

1. Mgr Freppel, évêque d'Angers, député du Finistère, *La Révolution française* à propos du centenaire de 1789, 18e édition, Paris, 1889, pp. 22, 23.

2. Ce reniement de tout un glorieux passé, il faut bien se garder de l'attribuer au peuple de France.

M. Gustave le Bon, le physicien connu, le psychologue et sociologue auquel on doit *l'Evolution de la matière*, *la Psychologie de l'Education*, va publier une *Psychologie des Révolutions* qui ne manquera certainement pas d'intérêt.

Voici, d'après une interview, la thèse qu'y soutient M. le Bon :

C'est une habitude assez commune de dire avec Michelet, que l'acteur principal de la Révolution est le peuple. Or, je tiens pour vrai que le peuple n'est jamais acteur principal dans aucune révolution : il suit ses meneurs, tout simplement, et il est incapable de diriger un mouvement parce qu'il est foule et qu'une foule n'a pas de volonté. L'étude des faits m'a prouvé que je n'avais pas tort.

... Une foule n'a pas d'intelligence, elle n'a que des sentiments; l'intelligence progresse, évolue, mais les sentiments sont éternellement invariables. Ce nouvel individu, qui s'appelle la foule et qui est constitué par une réunion d'autres individus, est un être uniquement sensible, c'est-à-dire essentiellement mobile et dépendant. C'est ce qui explique, par exemple, que jamais les assemblées

Attributions du clergé en tant que corps politique, privilèges à restreindre ou à supprimer, tout cela est d'intérêt secondaire. C'est le règne social de Jésus-Christ qu'il s'agit de détruire et d'effacer jusqu'au moindre vestige.

» La Révolution, c'est la société déchristianisée; c'est le Christ refoulé au fond de la conscience individuelle, banni de tout ce qui est public, de tout ce qui est social; banni de l'Etat, qui ne cherche plus dans son autorité la consécration de la sienne propre; banni des lois, dont sa loi n'est plus la règle souveraine; banni de la famille, constituée en dehors de sa bénédiction; banni de l'école, où son enseignement n'est plus l'âme de l'éducation; banni de la science, où il n'obtient plus pour tout hommage qu'une sorte de neutralité non moins injurieuse que la contradiction; banni de partout, si ce n'est peut-être d'un coin de l'âme, où l'on consent à lui laisser un reste de domination.

» La Révolution, c'est la nation chrétienne débaptisée, répudiant sa foi historique, tradition-

---

révolutionnaires n'ont été ce qu'elles avaient résolu d'être. A la merci d'une éloquence ou d'une action persuasive, elles se sont trouvées constamment détournées de leur but. Celles qui se proposaient d'être monarchistes sont devenues féroces. Ce qui est vrai d'une assemblée l'est bien davantage de tout un peuple. (*Gazette de France*, 281e année. Paris, 21 mai 1912, p. 2, col. 4).

nelle, et cherchant à se reconstruire, en dehors de l'Evangile, sur les bases de la raison pure, devenue la source unique du droit et la règle du devoir.

» Une société n'ayant plus d'autre guide que les lumières naturelles de l'intelligence, isolées de la Révélation, n'a d'autre fin que le bien être de l'homme en ce monde, abstraction faite de ses fins supérieures (1), divines : voilà dans son idée essentielle, fondamentale, la doctrine de la Révolution. »

1. Par cette considération, aussi élevée que judicieuse, Mgr Freppel raccorde les prétentions du clergé social à la prétention perverse de la Révolution, qui poursuit la chimère du progrès social dans la République.

Table des Matières

IMPRIMERIE DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 10.386